

« Les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux »



5

DOSSIER DOCUMENTAIRE

« AGIR POUR DEMAIN »



Première édition – avril 2003

Ce dossier documentaire a été rassemblé par **Nelly COSTE** (stagiaire) **Liliane DUPORT** et **Philippe SENNA** (Bureau de la ville, de l'aménagement, de la concertation, et de la société – Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale – ministère de l'écologie et du développement durable), **Frédérique DEQUIEDT** (Entreprises, Territoires et Développement), **Ghislaine GARIN-FERRAZ** (Bureau d'étude Cité+), **Laurent COMELIAU** (Mission interministérielle de l'effet de serre) et grâce à la participation volontaire et involontaire des auteurs des textes choisis. Qu'ils en soient cordialement remerciés !

SOMMAIRE

PATRIMOINE(S), ETHNOLOGIE ET DURABILITÉ : UN POINT DE VUE Par Noël BARBE. Agora 21, 2003. 7p	p5
LA FRANCE EN PROSPECTIVES (TRANSMETTRE) Extrait du chapitre Prévenir les conflits entre génération. Edition : Odile Jacob. Extrait pp42-50	p11
ENERGIES RENOUVELABLES AU NORD : UNE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, UN CHOIX DE SOCIÉTÉ – DEVELOPPEMENT DURABLE : L'ENJEU DE L'ACCES A L'ENERGIE PAR EDGAR BLAUSTEIN. Les Cahiers de Global Chance. N°15 (fev 2002). Les énergies renouvelables face au défi du développement durable. Extrait pp39-43	p21
COLLECTIVITÉS LOCALES ET EFFET DE SERRE : CADRE, ENJEUX ET ACTIONS POSSIBLES Mission Interministérielle de l'Effet de Serre, Laurent COMELIAU.. Fev 2003	p29
NORMES SOCIALES : L'IMPOSSIBLE LABEL ? Par Alain CHAUVEAU et Jean-Jacques ROSE. Chapitre 11 : Normes et labels : la régulation mondiale par la saft. L'entreprise responsable. Edition : Organisation. 2002. Extrait pp225-227	p35
NOTATION ENTREPRISE Par Olivier DUBIGEON. Mettre en pratique le développement durable : quel processus pour l'entreprise responsable ? Editions : Village Mondial, Paris/ Pearson Education France. 2002. Extrait pp154-158	p39
QUATRIEME CARREFOUR : VERS L'ELABORATION D'UN LABEL SOCIAL ? Par le CRID. Face à al mondialisation, renforcer les organisations du sud. Les cahiers de la solidarité du CRID et réseau Solidarité avec la fédération Peuples solidaires. Mai 2002. Extrait pp12-15	p45
LA PRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE – LA CONSOMMATION CITOYENNE Par Alain CHAUVEAU et Jean-Jacques ROSE. Développement durable : l'entreprise responsable. Edition d'organisation, 2003.Extrait pp11-15	p51
CONSOMMATEUR-CITOYEN OU « USAGER » DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ? Par Alain CHOSSON. Les nouveaux utopistes du développement durable sous la direction de Anne-Marie DUCROUX. Edition : Autrement, Paris. Collection Mutation n°216, 2002. Extrait pp163-1668	p57
LA RUE : PERMANENCE ET RENOUVELLEMENT Par Jean-Loup GOURDON. Les Annales de la recherche urbaine « Ce qui demeure », n°92, septembre 2002. Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'équipement, des transports et du logement. Extrait pp117-122	p63
HÉRITAGE ARCHITECTURALE OU URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE... Par Georges WURSHISEN. Contribution pour le sommet mondial du développement durable (forum Global à Johannesburg, août 2002), XXIème Congrès de l'UIA à Berlin, juillet 2002. Programmes de travail « Architecture durable » et « Route de Rio ». 8p	p71
L'ECONOMISTE MOBILITE, IDENTITE ET PATRIMOINE Par Jean VIARD. Pays d'art et d'histoire et pôles d'économie du patrimoine : la valorisation du patrimoine dans le développement local. DATAR et Direction de l'architecture et du patrimoine. Edition : La Documentation française, Paris. 2001. Extrait pp13-16	p79
LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS L'HABITAT ET LE TERTIAIRE - LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES TRANSPORTS Par Global Chance. Petit mémento énergétique : éléments pour un débat sur l'énergie en France. N° hors série, janv 2003. Les cahiers de Global Chance. Extrait pp10-12	p83
L'EMPREINTE ECOLOGIQUE Par Global vision sustainable city	p89
BIBLIOGRAPHIE	p95

PATRIMOINE(S), ETHNOLOGIE ET DURABILITÉ : UN POINT DE VUE

Par Noël BARBE

Edition Agora 21, Intervention à l'atelier de suivi et d'échanges d'expériences
“ Outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux ”,
Transmettre, Lons-le-Saunier, 19 et 20 juin 2002.

PATRIMOINE(S), ETHNOLOGIE ET DURABILITÉ : UN POINT DE VUE

Par Noël BARBE¹

Edition Agora 21, Intervention à l'atelier de suivi et d'échanges d'expériences " Outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux ", *Transmettre*, Lons-le-Saunier, 19 et 20 juin 2002.

Conformément à l'objet de ces journées (confronter des pratiques, identifier des outils, proposer des solutions... en vue d'un développement durable), il s'agira ici de tenter de borner un champ commun entre des objectifs de durabilité et l'action d'ordre ethnologique dans une Direction Régionale des Affaires Culturelles. Ce point de vue sera émis depuis un lieu, une posture tentant de cumuler recherche et action d'une part, de construire des dispositifs de projets avec des partenaires extérieurs d'autre part. Il sera de ce fait pragmatique tant dans l'acception traditionnelle du terme -en lien donc avec des " affaires " à régler et à décider- que dans les relations entre " être dans le monde " et " penser du monde " que suppose cette position¹.

1/ Transmettre ?

La transmission, à savoir la circulation de biens matériels et immatériels à travers le temps et l'espace, est un thème familier aux ethnologues et aux anthropologues. Le mécanisme est central pour les sociétés humaines. La façon de transmettre a à voir avec la mécanique sociale, elle produit et est produite par la société.

A cet égard, l'exemple des sociétés paysannes de l'hexagone, du XVIIe siècle au début du XXe siècle est évocateur. Les transmissions d'objets matériels (terre, maisons..), d'éléments identitaires (prénoms, noms..), d'éléments politiques (l'autorité) de manières d'être, ne procèdent pas toutes de la même façon, modelant des devenirs collectifs et individuels différents. Plus précisément, ces devenirs individuels et cette mécanique sociale du groupe ne sont pas les mêmes selon que l'on transmette l'intégrité du patrimoine à un seul enfant, ou que l'on redistribue les terres de façon égalitaire. Par exemple, dans le cas des systèmes inégalitaires (les Pyrénées, le Gévaudan, etc.), l'enfant choisi, l'héritier désigné, reçoit au moment de son mariage, l'ensemble de la maison et l'essentiel des terres. Il reçoit également un statut et un rôle, celui de chef de maison. A ce mode de transmission correspondent ce que l'on appelé les "systèmes à maison" : toutes les relations sociales au sein de la collectivité villageoise et de l'espace d'interconnaissance sont conçues comme des relations entre maisons (c'est-à-dire entre groupes domestiques et non entre individus). Ce principe de prédominance éthique de l'unité sociale de base qu'est la maison sur les intérêts individuels se combine parfaitement avec la dévolution des biens à un seul héritier : capital matériel et capital symbolique seraient autrement dispersés et la maison dé-faite². Ceci suppose une soumission forte des individus à l'autorité et certains auteurs interprétaient, il y a encore peu de temps, les répartitions régionales des comportements électoraux contemporains en fonction de ces formes familiales : Emmanuel Todd et Hervé Le Bras analysant la répartition des votes giscardien et mitterrandien en 1974, mettaient en relation zones à maisons et vote conservateur³.

Pour autant, parler de transmission lorsqu'il est question de patrimoine culturel tel qu'il peut être constitué aujourd'hui par les institutions de la Culture, paraît abusif, se faisant au prix d'un glissement facile entre la transmission du patrimoine privé et " transmission " du patrimoine public ou collectif. Ceci pour deux raisons essentielles :

-La culture est devenue un domaine institutionnel relativement autonome, en tout cas distancié. C'est le résultat d'un processus de longue durée " qui a abouti à la mise à part de bâtiments, de sites, d'objets, de pratiques, de savoirs qui ont été dotés d'une valeur supérieure et qui exigent un traitement particulier " (exposition, inventaire, restauration, conservation) ainsi qu'un personnel spécifique⁴. Sont donc mis à part un ensemble d'objets qui sont qualifiés de biens culturels⁵.

-La transmission du patrimoine culturel ainsi entendu relève sans doute moins d'une circulation du passé vers le présent que de procédures d'accord sur le passé par lesquelles une collectivité peut se construire dans le présent⁶. En ce sens, le patrimoine d'une collectivité est bien ce qu'en dit l'économiste Jean Gadrey : un ensemble d'objets et de produits auxquels cette collectivité, ou une proportion suffisante de ses membres, attache de la valeur parce qu'il s'agit de réalités qui témoignent

¹ Conseiller pour l'éthnologie, Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté Chercheur au Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire sur l'Institution de la Culture (UMR 2558 Culture-CNRS),
Avril 2003

de l'identité de cette collectivité en établissant un lien temporel entre le passé de cette collectivité et son présent (témoignage du passé) et/ou entre son présent et ce qu'elle imagine de son avenir (témoignage projeté)⁷.

Dans le cadre de la durabilité, cette conception⁸ qui suppose un choix et une adhésion sociale, des médiations et non une simple réception d'un patrimoine pré-établi et à lui-même transparent, est sans doute la plus efficace en termes de réflexion et d'action.

2/ Une commune humanité : l'humain comme point d'intersection.

Entre institutionnalisation de la culture et choix de l'héritage, quel peut être le sens et le rôle de l'intervention ethnologique⁹ dans une Direction Régionale des Affaires Culturelles¹⁰ quant à des projets de développement culturel durable ?

Pour l'ethnologue, un objet ou un lieu prennent sens, non dans leur simple matérialité mais par la position qu'ils occupent au sein de relations symboliques, sociales, politiques dans lesquelles ils prennent place et par lesquelles ils existent. Un outil ne vaut que par les usages techniques, sociaux et symboliques dans lequel il est pris et qu'il formate. Un territoire ne vaut que par les formes d'appropriation qui le constituent. Il s'agit donc d'une primauté accordée à l'humain et à sa compréhension dans la constitution des choses.

Cette primauté peut s'accorder avec des objectifs de développement durable. Quelles qu'aient été les définitions de ce concept dans différentes rencontres ou chartes diverses (déclaration de Rio, recommandations de l'agenda 21, une dizaine de rencontres ou de chartes autour de la question par exemple du tourisme durable), il conjugue des dimensions écologique, économique et sociale. Dans cette dernière composante, ouvrant à la participation des populations aux décisions politiques, la notion de durabilité est soumise, ou devrait l'être, à la question de la construction humaine des choses, et à la pluralité de ces constructions.

3/ Mobiliser l'ethnologie dans des projets durables

De ce point de vue, entre patrimoine et action culturelle, entre science et politique, l'ethnologie peut être mobilisée de deux grands points de vue :

- dans des opérations de création de patrimoine et en particulier de ce que l'on a appelé un peu trop facilement le patrimoine immatériel : des savoirs, des formes de sociabilité, des " coutumes ", des " traditions orales ", des souvenirs collectifs marquants... Cette inscription qu'opère l'ethnologue est la seule manière de faire exister ce patrimoine culturel immatériel. Vouloir mettre en culture¹¹ et transmettre par exemple de la mémoire sociale suppose des opérations d'inscription et de travail sur cette mémoire. Par ailleurs, si l'on suit le même exemple, la mémoire étant une opération de relecture du passé, un travail sur un tel sujet met également en évidence les enjeux du présent. Consigner du patrimoine produit aussi de la connaissance sur le fonctionnement social d'un territoire ; connaissance qui peut être mobilisée pour son aménagement. Ainsi un travail en cours avec le Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté porte sur des " portraits de fromagers ", des histoires de vie. Mobilisant la notion de " carrière " au sens d'Howard Becker¹², cette étude prend en compte la conception de leur métier que se font les fromagers, constituant ainsi -et aussi- des pistes d'action pour une revalorisation sociale de la filière.
- dans des opérations d'expertise patrimoniale et culturelle, que ce soit :
 - pour la désignation de ce qui est considéré comme patrimoine ou non pour les acteurs d'une collectivité, par des travaux sur les attitudes patrimoniales. Une pré-enquête a par exemple été menée avec des étudiants du lycée agricole de Montmorot¹³ sur les façons de voir -entre patrimoine et frein au remembrement- des habitants du premier plateau du Jura quant aux " cabanes de berger " intégrées dans des murs de pierre délimitant des champs. En 2000, dans le cadre de l'exposition *Gustave Courbet et la Franche-Comté* qui s'est tenue au Musée des Beaux-Arts de Besançon, une recherche a été faite sur la manière dont les habitants de Flagey - commune où le père du peintre avait une ferme- perçoivent cet artiste dont la grandeur a été construite ailleurs¹⁴. Une approche similaire sur les définitions de la grandeur de Victor Hugo est en train d'être mise en œuvre.

pour l'expertise anthropologique de projets culturels. Un travail est en cours sur la mise en culture et en tourisme du fromage de Comté, cumulant une approche ethnographique des différentes façons de faire des fromagers en la matière et des pratiques touristiques, une analyse des acteurs mobilisés autour du projet *Routes du Comté*, l'impact de cette mise en tourisme sur la "culture fromagère". Une étude, menée avec le Musée des maisons comtoises de Nancray à propos d'une maison avant son démontage, a pris dans son champ les différentes perceptions patrimoniales de cette maison, à travers la notion de typicité, y compris celle du musée lui-même. Un projet d'expertise anthropologique autour des relations entre la Culture¹⁵ et les populations immigrées est en train d'être construit avec le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles.

Ces deux grands points de vue peuvent être mis en œuvre sur tel ou tel projet culturel, en créant des collectifs d'acteurs, aux intérêts et projets distincts, qui interagissent¹⁶, de façon à construire des objets communs qui ne sont pas ceux que ces acteurs auraient construits seuls mais dans lesquels tous peuvent se reconnaître¹⁷. Autour du projet "portraits de fromagers" est mis en place un comité de pilotage comprenant la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Comité interprofessionnel du Gruyère de Comté, des représentants des fromagers et du secteur de l'affinage, un chercheur et, je l'espère, un artiste-photographe. Cette façon de faire suppose une conception de la recherche où les stratégies mises en œuvre puissent être l'objet de débats hors du seul cadre des spécialistes.

Elle s'inscrit dans un mouvement plus général des sciences sociales dans la façon de caractériser l'activité scientifique mais aussi la place et le rôle d'acteurs dits ordinaires. Ces derniers se voient reconnaître une compétence réflexive et une capacité de généralisation tandis que l'avantage du sociologue ou de l'ethnologue est rapportée à sa capacité de se transporter dans différentes situations et de les comparer¹⁸. C'est dans cet esprit que nous tentons de construire une "route de la neige" avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Le principe de cette route est de faire cheminer le visiteur de lieu en lieu, chacun d'entre eux présentant ou représentant (étant donc institué comme porte-parole) un rapport à la neige. L'ethnologue choisit ou contribue à choisir ces lieux et donc à instituer des porte-paroles, des dispositifs qui parlent de réalités qu'il construit à travers l'explicitation des discours. Un outil de médiation doit permettre au "chemineur" de mettre en perspective ces différents lieux.

Nous voici, à mon sens, dans un projet culturel qui prend en compte ces différents apports des sciences sociales quant à la place de l'acteur et celle du sociologue : on donne à voir non un discours sur un contenu mais des acteurs qui ont des discours sur leurs pratiques, c'est une médiation de situations ; l'ethnologue crée un espace de comparaison et de débat, il transporte des situations particulières dans un espace de généralité¹⁹ ; la forme route, transportant des corps d'un endroit à l'autre, peut donner lieu à un discours sur l'activité scientifique ; enfin et ceci est une conséquence des différents points évoqués, ce n'est pas seulement un contenu qui est livré mais une situation ainsi que le point de vue qui institue cette route.

Comme le disait Michel de Certeau à Arc-et-Senans en 1972²⁰, dans un colloque destiné à préparer une réunion entre les ministres de la Culture en Europe : " Penser la culture au singulier, c'est traduire le singulier d'un milieu, le nôtre. " ²¹

Notes

1 Cf. Vincent Descombes, " En guise d'introduction : science sociale, science pragmatique ", *Critique*, 529-530, 1991, p.419-426, ou Isabelle Stengers, *Pour en finir avec la tolérance. Cosmopolitiques VII*. Paris, La Découverte, Les empêcheurs de tourner en rond, 1997.

2 Cf sur ces points Georges Augustins, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*. Nanterre : Société d'ethnologie, 1989 ou encore Pierre Bourdieu, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Editions du Seuil, 2002. Sur la question de la maison, cf. Elizabeth Claverie et Pierre Lamaison, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, Paris : Hachette 1982.

3 Cf. Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique*, Paris : Librairie Générale Française. Cette approche a été critiquée pour son simplisme, en particulier par l'anthropologue Maurice Godelier.

4 Cf. sur ce point le projet scientifique du Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire sur l'Institution de la Culture, <http://www.culture.fr/culture/mpe/mpe1.htm>, rubrique Lahic.

5 On peut dire la même chose de l'économie, cf. Karl Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 ; ou de la nature, cf. Bruno Latour, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 1991.

- 6 Cf. les textes roboratifs de Gérard Lenclud, "La tradition n'est plus ce qu'elle était... : Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie", *Terrain*, 9, 1987, p. 110-123 et de Jean Davallon, "Le patrimoine ; "une filiation inversée" ? ", *Espace-Temps*, 74-75, 2000, p. 6-16.
- 7 Pascal Cuvelier, Emmanuel Torres et Jean Gadrey, *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 201.
- 8 Dans la polysémie de ce terme.
- 9 Ou plus généralement en sciences sociales.
- 10 Celle de Franche-Comté.
- 11 Pour reprendre une expression de Michel de Certeau.
- 12 Howard S. Becker, *Outsiders. Etudes de sociologie de la Déviance*. Paris : Métailié, 1985.
- 13 Dans le cadre d'une convention entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.
- 14 Cf. Noël Barbe, "Le laboratoire de l'artiste. Courbet et les sciences sociales" in : M. -H. Lavallée (ed.) *Gustave Courbet et la Franche-Comté*. Paris : Somogy, 2000, p. 69-77 ; Noël Barbe et Jean Christophe Sevin, "L'artiste en ses lieux. Courbet à Flagey", *Estuaria*, 2002, sous presse, "Un après-midi à Flagey", *Ligéa*, 2002, sous presse. A cette occasion s'est également tenu un colloque *Culture et construction territoriale* dont les actes vont être édités en 2002.
- 15 Au sens de culture administrée.
- 16 Sur la création de tels collectifs dans le domaine de la technique, cf Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain*, Paris : Editions du Seuil 2001.
- 17 Cf. sur ce point Bruno Latour, "Suivre un projet c'est repérer ses objets-frontière" in : Jocelyn de Noblet (ed.), *Penser le futur*, Edition PSA Peugeot, s.d., p. 183-203 et Jean Louis Tornatore, "Le patrimoine comme objet-frontière", in : *De la connaissance à la gestion du patrimoine. Rencontres entre Parcs Naturels Régionaux et services de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (la Roche-Guyon, 17-18 mars 1999)*, Paris, Parcs naturels régionaux de France, Ministère de la culture et de la communication, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2000, p.21-24.
- 18 Sur ces points, cf. Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991 ; Nathalie Heinich, *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Editions de Minuit, 1998 ou encore Bruno Latour, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 1999.
- 19 Cf. Michel Callon, "Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement", *Sociologie du travail*, 41, 1999, p. 65-78.
- 20 Trente ans déjà...
- 21 Cité par Pierre Mayol, "Michel de Certeau, l'historien et la culture ordinaire", *Esprit*, 283, 2002, p.191-205.

LA FRANCE EN PROSPECTIVES

Par Denis KESSLER

Extrait du chapitre Prévenir les conflits entre les générations
Editions Odile Jacob. 2002

LA FRANCE EN PROSPECTIVES

Par Denis KESSLER

Extrait du chapitre Prévenir les conflits entre les générations
Editions Odile Jacob. 2002

LES FONDEMENTS DES TRANSFERTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Il convient de distinguer les fondements des transferts privés entre les générations de ceux des transferts publics entre générations. En effet, les raisons qui peuvent être avancées pour expliquer le sens et l'importance des transferts entre générations apparaissent très différentes selon que l'on considère qu'ils relèvent de la sphère privée (ménages ou entreprises) ou de la sphère publique (l'État au travers de son budget ou les partenaires sociaux au travers des mécanismes de protection sociale).

• **Les fondements des transferts intergénérationnels** privés. Les vingt dernières années ont été caractérisées par toute une série de recherches sur les fondements des transferts intergénérationnels privés. Pour les ménages, il s'agit principalement des aides, soins ou services en ce qui concerne les transferts ascendants, et des donations, des héritages et des dépenses d'éducation pour ce qui concerne les transferts descendants.

Sans entrer dans l'ensemble des débats qui ont agité les économistes et sociologues, on retiendra que les fondements des transferts privés mis en œuvre par les ménages relèvent d'au moins quatre paradigmes, peut-être même de cinq paradigmes. On peut citer :

- *le paradigme de l'inconscience*. De nombreux transferts seraient involontaires. Ce serait notamment le cas des héritages. Les individus, ne connaissant pas la date de leur décès, laisseraient involontairement des héritages dont bénéficient les jeunes générations. La durée de vie reste aujourd'hui très incertaine, comme en témoigne la variance de la distribution des âges au décès, même si le phénomène d'orthogonalisation des courbes de survie cité plus haut réduit cette variance génération après génération;

- *le paradigme du paternalisme*. Les individus seraient amenés, selon ce paradigme, à transmettre des ressources aux autres générations parce que cette attitude serait valorisante, qu'elle leur permettrait de signifier leur autorité. Dans ce cas, donner, transmettre augmenterait l'utilité des générations à l'origine de ces transferts (comme dans *Le Roi Lear*). Insistons sur le fait que, selon ce paradigme, les transferts exprimeraient la volonté des générations à l'origine des transferts de peser sur le comportement des générations bénéficiaires des mêmes transferts;

- *le paradigme de l'altruisme*. Les individus seraient sensibles au bien-être des autres générations. Ils chercheraient par des transferts de ressources à égaliser le niveau de vie d'une génération à l'autre. Ils tiendraient compte dans leurs choix de l'utilité des autres générations, et, si l'écart entre les niveaux de bien-être avait tendance à se creuser, on assisterait à des transferts à objectif compensatoire. Si l'altruisme était la *prima ratio* des transferts intergénérationnels, le recours fréquent au terme de solidarité entre les générations serait légitime;

- *le paradigme de la stratégie*. Les diverses générations seraient engagées dans des relations à caractère stratégique. Les générations âgées, par exemple, souhaiteraient obtenir de l'attention et du temps de la part des jeunes générations et, pour ce fait, exerceraient en quelque sorte une espèce de chantage. Les jeunes générations, quant à elles, seraient intéressées par le patrimoine de leurs aînées et s'engageraient dans ces relations complexes où chacun essaie de tirer son meilleur parti. Poussé jusqu'au bout, ce paradigme aboutirait à une situation où chaque génération essaierait de donner le minimum pour recevoir le maximum des autres générations. Il existerait un certain égoïsme générationnel. On comprend l'enjeu que peut constituer dans cette approche le pouvoir politique. Compte tenu du rôle de l'État, l'objectif est de peser sur ces choix pour obtenir le maximum possible de ressources. Certains auteurs n'ont pas hésité à élaborer des modèles politico-économiques destinés à montrer la stratégie optimale de vote pour obtenir un partage des ressources en faveur de telle ou telle classe d'âge;

- le cinquième paradigme serait celui de *relations marchandes entre les générations*. Même si les conditions des échanges ne sont pas évidentes de prime abord, on pourrait considérer que certains transferts, *a priori* sans contrepartie, seraient en fait le prix payé en échange de services rendus antérieurement, ou à rendre ultérieurement. Ainsi, les dépenses d'éducation seraient le prix payé pour bénéficier ultérieurement d'une retraite. Autre exemple: les héritages seraient le prix payé pour avoir bénéficié sa vie durant de soins de la part de ses enfants. Échanges donc entre les générations, mais échanges originaux, différents de ceux que l'on voit en œuvre habituellement sur les divers marchés.

Dans la réalité, les transferts privés entre générations relèvent sans doute d'un mélange subtil de tous les paradigmes évoqués : inconscience, paternalisme, altruisme, stratégie, échanges marchands.

Mais d'autres transferts privés sont mis en œuvre par les entreprises. Ces transferts résultent de dispositions telles que les règles d'ancienneté ou les mécanismes d'indemnités de fin de carrière, voire les mécanismes de retraite privés. Pour certains auteurs, il existe ainsi une distorsion entre l'évolution de la productivité des individus au cours de l'existence et l'évolution des salaires [cf Lazear (1979), Blanchet et Kessler (1990)]. En début de carrière, la productivité du travail serait supérieure aux salaires perçus, alors que la situation inverse prévaudrait en fin de carrière. Il existerait ainsi, lorsque les règles d'ancienneté sont significatives, un important transfert de ressources entre les jeunes actifs et les actifs âgés. Ce transfert serait d'autant plus facile que le nombre de jeunes actifs est important et que le nombre d'actifs âgés est limité. Toute la période d'après guerre a été caractérisée par cette situation, en raison de la croissance continue de la population active. En conséquence, les règles d'ancienneté en vigueur, qu'elles soient *de fait ou de droit*, se sont traduites par de très importants transferts. Le renversement de la situation démographique risque de rendre plus difficiles ces transferts implicites, dans la mesure où le tarissement des embauches et le vieillissement de la population en âge de travailler limitent progressivement la possibilité de maintenir des règles d'ancienneté généreuses et des politiques actives de gestion des carrières et des promotions.

• **Les fondements des transferts intergénérationnels publics.** Le fondement des transferts intergénérationnels publics réside d'abord et avant tout dans l'idée selon laquelle la répartition spontanée des ressources entre générations - celle qui résulterait du libre jeu des comportements et des marchés - ne serait optimale ni du point de vue de l'efficacité ni du point de vue de l'équité. Dès lors, l'État serait amené à intervenir pour mettre en œuvre des transferts de ressources à vocation correctrice de la distribution primaire des ressources et des niveaux de vie. Bien entendu, l'ensemble de ces redistributions passe par le filtre politique.

Illustrons notre propos sur l'inefficacité de la distribution primaire des revenus en étudiant le cas des dépenses publiques d'éducation. Si les parents n'investissent pas suffisamment dans l'éducation de leurs enfants, le taux d'accumulation de capital humain est insuffisant, et la croissance économique peut être durablement ralentie. Il suffit pour cela de considérer que le taux de rendement collectif des dépenses d'éducation est supérieur en moyenne au taux de rendement privé. Ou, autre hypothèse, que la rentabilité espérée ou perçue par les familles des investissements éducatifs est inférieure à la rentabilité effective. Dès lors, les dépenses publiques d'éducation représentent en quelque sorte un investissement obligatoire, dont la collectivité tout entière bénéficiera, tant les générations existantes que futures. Mais ces dépenses publiques peuvent également être justifiées par le fait que certains ménages ne disposeraient pas des ressources nécessaires pour financer les dépenses éducatives. Dans ce cas, c'est le principe de l'équité qui justifie cette intervention publique de transferts obligatoires de ressources entre générations.

Un raisonnement analogue peut être esquissé en ce qui concerne les transferts au titre de la retraite [c f Kessler (1989), Bourguignon et Kessler (1994)]. Si les ménages sous-estiment leur durée de vie et sa croissance au cours du temps, ou si les ménages, ayant un taux d'actualisation élevé, épargnent de façon insuffisante pour leurs vieux jours, ils risquent à terme de se retrouver dans une situation difficile, nécessitant éventuellement une intervention des pouvoirs publics en raison des « externalités sociales » que générerait une telle situation. L'État serait ainsi amené à intervenir de façon curative, alors que l'imposition d'une couverture obligatoire lui permettrait d'intervenir de façon préventive.

S'agissant de la couverture par l'assurance maladie, le raisonnement est assez proche. Les ménages ne pourraient pas spontanément apprécier l'utilité du soin, et ne recourraient pas spontanément au marché privé de l'assurance pour se prémunir contre les conséquences d'une maladie [cf. Arrow (1963)]. L'imposition d'une couverture obligatoire à tous les ménages serait une fois encore optimale. Elle supprimerait d'ailleurs le phénomène bien connu de sélection adverse propre au marché libre d'assurance [cf Gollier et Kessler (1994)].

Comme l'État n'a pas les moyens, pour des raisons d'information évidentes, de discriminer les ménages qui adopteraient spontanément un comportement optimal et les autres, il est conduit à mettre en place des mécanismes collectifs, à affiliation obligatoire.

Aussi les paradigmes sur lesquels reposent les interventions de l'État dans le partage des ressources entre classes d'âges coexistantes sont-ils les suivants :

- *le paradigme de l'asymétrie d'information.* Les individus ou une fraction d'entre eux n'auraient pas l'information nécessaire pour procéder à des choix optimaux. L'asymétrie d'information peut généralement expliquer certains dysfonctionnements des marchés d'assurance. Enfin, l'État n'aurait pas l'information pour cibler ses interventions (ou l'information correspondante serait trop coûteuse à obtenir);

- *le paradigme de la préférence pour le présent.* Les individus seraient impatients, et de ce fait auraient un horizon temporel limité. Cela les conduirait à ne pas envisager avec suffisamment d'attention les événements censés se produire au-delà de leur horizon temporel. Ainsi, ils négligeraient les dépenses éducatives de leurs enfants, en sous-estimant la rentabilité de ce type d'investissements dans la formation en longue période: ils actualiseraient le revenu tiré de cet investissement avec un taux trop élevé. L'État aurait un taux de préférence pour le présent moins élevé, correspondant à la maximisation de l'utilité collective, et imposerait des choix aux agents économiques¹;

- *le paradigme de l'aversion insuffisante aux risques.* Même si l'on suppose une connaissance parfaite des risques, certains individus pourraient ne pas chercher à s'en prémunir, par impéritie ou imprévoyance. Ils s'exposeraient eux-mêmes, et exposeraient aussi leurs familles, au risque. Si le risque survient, les individus pourraient à terme se retrouver dans une situation nécessitant une intervention éventuelle des pouvoirs publics;

- *le paradigme de l'imperfection des marchés.* Les marchés seraient imparfaits et ne permettraient pas aux individus de se protéger de manière optimale. Ainsi serait justifiée la mise en place de régimes publics. L'exemple classique est la mise en place de régimes de Sécurité sociale fondés sur la répartition pour financer les retraites : de tels régimes permettraient de surmonter les imperfections des marchés des capitaux.

Les explications concernant la dette publique sont différentes de celles qui peuvent être évoquées pour les mécanismes d'assurance sociale et pour les dépenses publiques d'éducation. Pour certains, l'État recourt à la dette publique, à l'instar des autres agents économiques, pour financer ses dépenses d'investissement, dont l'usage se poursuivra sur plusieurs décennies ou plusieurs générations². Pour d'autres, l'État recourt à la dette publique à des fins de régulation conjoncturelle contracyclique - la dette gonfle lors des périodes de récession et est remboursée lors des périodes d'expansion. Pour d'autres encore, le gonflement de la dette correspond à des dépenses exceptionnelles de l'État (guerres par exemple) dont le coût est lissé sur plusieurs générations³.

Ces développements brefs et non exhaustifs sur les fondements des transferts intergénérationnels privés et publics montrent qu'ils reposent sur des principes très différents les uns des autres. Et, pour chaque transfert pris isolément, plusieurs explications peuvent être chaque fois avancées. Leur analyse conduit à se poser plusieurs questions :

- Les transferts intergénérationnels sont-ils mis en œuvre de manière consciente, volontaire, ou résultent-ils de toute une série de décisions privées et publiques non coordonnées ?
- Les transferts intergénérationnels conduisent-ils à équilibrer les niveaux de bien-être d'une génération à l'autre ?
- Les transferts intergénérationnels visent-ils principalement à obtenir une allocation des ressources entre les générations plus efficace que celle issue de leur répartition primaire ?
- Les transferts intergénérationnels interagissent-ils les uns avec les autres, les transferts publics évinçant ou complétant les transferts privés, les transferts descendants compensant ou non les transferts ascendants ?

¹ Ce raisonnement est souvent mis en avant pour expliquer les mécanismes d'« épargne forcée » que constituent les régimes obligatoires de retraite.

² Il y a alors des actifs en face de la dette de l'État, et les générations qui héritent de la dette à rembourser « héritent » également du patrimoine public que la dette a financé.

³ On ne peut totalement écarter l'idée selon laquelle le déficit public est quelquefois le résultat d'une gestion laxiste de l'État.

Mais, quelles que soient les réponses à ces questions, les transferts intergénérationnels seront tous affectés par le vieillissement de la population.

UNE MEILLEURE COMPREHENSION DE LA NOTION DE JUSTICE ENTRE LES GENERATIONS

Qu'ils soient publics ou privés, les transferts de revenus et de patrimoine modifient la répartition intergénérationnelle de bien-être. Selon quels critères évaluer la répartition résultante du bien-être entre les générations successives? Comment déterminer si tel ou tel transfert intergénérationnel est redistributif ou non redistributif ? Qu'est-ce qui permet de dire qu'une répartition donnée du bien-être entre les générations successives est préférable à une autre répartition? Quelles sont les lignes directrices qu'un gouvernement peut suivre afin de maintenir une justice entre des générations coexistantes et successives ?

Répondre à ces questions fondamentales n'est pas une tâche facile.

D'abord, nous savons tous combien il est difficile de comparer le bien-être des différentes générations [cf Kessler et Massoz (1995)]. Toutes leurs caractéristiques variant dans le temps, l'hypothèse simplificatrice d'un état stationnaire semble inadaptée. Pour ne donner qu'un exemple: comment tenir compte de l'accroissement de l'espérance de vie d'une génération à l'autre ?

En deuxième lieu, la notion d'égalité entre les générations successives n'est pas pertinente, bien entendu. Comparer les répartitions intergénérationnelle et intragénérationnelle des revenus est en effet dénué de sens. Pourquoi le bien-être moyen devrait-il être égal entre les générations successives? Dans l'hypothèse d'un taux de croissance positif de l'économie dans son ensemble, arriver à une stricte égalité entre les générations successives exigerait de générations futures, non encore nées, qu'elles assurent un vaste flux de ressources en faveur des générations existantes, ce qui est évidemment une supposition irréaliste.

En troisième lieu, l'analyse à la *Kotlikoff*, consistant à faire le bilan de ce qu'une génération a reçu d'autres générations par rapport à ce qu'elle a donné, fait aussi l'objet de critiques. Même en tenant compte de tout type de transfert possible - allant des ressources non renouvelables à l'héritage -, le bilan ne permet pas toujours de conclure de façon certaine et définitive que cette génération est gagnante ou perdante. Une structure comptable est insuffisante pour cerner et évaluer le bien-être relatif des générations.

En quatrième lieu, recourir à une fonction d'utilité collective intergénérationnelle est certainement tentant, mais sa spécification pose un certain nombre de problèmes théoriques. La maximisation d'une telle fonction d'utilité collective permettrait de déterminer le niveau optimal de la consommation de chaque génération successive. Les transferts se feraient de façon à atteindre le sentier optimal de consommation intergénérationnelle. Il reste cependant un certain nombre de problèmes à résoudre. Comment pondérer l'utilité de chaque génération en fonction de son importance? Comment choisir le taux d'actualisation? D'autres questions restent ouvertes bien sûr, mais cette approche présente un intérêt empirique limité.

En cinquième lieu, la notion d'équité - et, partant, de justice est encore plus perverse. Nombre de transferts tels que l'héritage ou le transfert de revenus au travers de régimes par répartition revêtent une apparence de réciprocité. « J'ai reçu un patrimoine en héritage de mes parents, et donc je transférerai à mon tour un patrimoine à mes enfants », ou encore, « J'ai financé la période de retraite de mes parents et donc j'attends que mes enfants financent ma période de retraite. » Il s'agit là du problème des engagements intergénérationnels. Il est clair que, si une génération change les règles du jeu - c'est-à-dire refuse de payer ses cotisations aux régimes par répartition ou consomme tout le patrimoine hérité sans laisser à son tour d'héritage ou de donation -, la chaîne est rompue. Tout transfert préalable (ou ultérieur) introduit une distorsion dans la répartition du bien-être entre les générations successives. Qui peut affirmer que jamais une génération ne cassera le mécanisme de « chaîne de lettres » caractéristique des régimes par répartition? Qui peut soutenir que le gouvernement ne changera jamais la fiscalité du patrimoine? La plupart des transferts entre les générations se feront toujours dans un contexte d'incertitude sur le comportement des générations futures, non encore nées.

La notion de justice entre les générations mérite d'être approfondie¹.

Même s'il n'est pas possible de définir exactement la notion d'égalité ou d'équité entre les générations, des tensions, voire des conflits, risquent d'apparaître lorsqu'une génération (la gagnante) semble trop favorisée par

¹ cf. Daniels (1989). Pour une discussion très stimulante de la notion de justice intergénérationnelle dans le cas des régimes de pension, voir Fleury et Michel (1992).
Avril 2003

des transferts intergénérationnels - aux dépens des générations précédentes ou futures (les perdantes). Nous nous plaçons ici dans l'hypothèse d'une déviance marquée par rapport à l'évolution historique des transferts intergénérationnels.

DEUX SCÉNARIOS TRÈS CONTRASTÉS PEUVENT ICI ÊTRE ESQUISSÉS

Selon le premier scénario, ces tensions iraient croissant, et pourraient même dégénérer. Si rien n'est fait, il est incontestable qu'il y aura des générations qui vont « bénéficier » du vieillissement et d'autres qui vont en pâtir. Il y aura des « gagnants » et des « perdants », comme l'a souligné David Thomson (1989). Certaines générations - les jeunes actifs d'aujourd'hui et les générations qui arriveront dans les décennies qui viennent à l'âge d'activité pourraient être appelées à supporter une partie très importante du coût associé au vieillissement. Elles devraient supporter un prélèvement croissant sur leur revenu d'activité pour prendre notamment à leur charge à la fois les transferts publics de retraites et d'assurance maladie de leurs aînées.

On pourrait alors assister à ce que la littérature, reprenant l'expression de Margaret Mead, a appelé le « conflit des générations ». Certaines générations - en l'occurrence les générations émergentes - considéreraient que le fardeau qui est mis sur leurs épaules serait trop lourd. Voyant leur revenu amputé par une croissance des prélèvements publics et sociaux, doutant sans cesse davantage des éventuelles contreparties ultérieures de ces prélèvements, les générations montantes contesteraient les choix effectués par la collectivité. Souhaitant protéger leur niveau de vie, elles exprimeraient par des voies politiques et, le cas échéant, extrapolitiques leur refus d'être mises à contribution au-delà de ce qu'elles considéreraient comme juste. Le sentiment d'iniquité, d'injustice, est un sentiment puissant et il a nourri nombre de conflits sociaux.

Le problème serait exacerbé par les conséquences du vieillissement sur le corps électoral. L'électorat va vieillir, l'âge moyen de l'électeur médian étant appelé à fortement augmenter dans les décennies qui viennent. Les modèles politico-économiques ont d'ores et déjà tenté de dégager analytiquement les conséquences du vieillissement du corps électoral. En supposant que chaque génération cherche avant tout à maximiser son propre intérêt lors des votes, le poids croissant des générations âgées se traduirait par un partage des ressources nationales disponibles en leur faveur. Le pouvoir politique ne parviendrait pas à échapper à cette pression et serait enclin à privilégier cet électoral âgé. Aux conflits dits « de classes » succéderaient des conflits dits « de générations ». On peut certes reprocher le caractère quelque peu mécaniste de ces modèles, et l'hypothèse d'égoïsme générationnel sur laquelle ils reposent, il n'en reste pas moins vrai qu'ils expriment une évolution possible qu'il ne faut pas écarter d'emblée.

Selon le second scénario, notre société saurait prendre à temps les mesures nécessaires, bien que parfois douloureuses, pour prévenir ce conflit. Plutôt que de laisser passivement évoluer les transferts entre générations au bénéfice de certaines d'entre elles et au détriment des autres, les pouvoirs publics, qui mettent en œuvre la plus grande part des transferts ascendants, prendraient des mesures pour éviter des distorsions dans l'allocation des ressources entre les classes d'âges. L'État exercerait son rôle d'arbitre entre les générations en parvenant à édicter des règles et à les faire respecter, pour maintenir un partage équitable. L'État serait ainsi arbitre plutôt que partisan.

L'État, selon ce second scénario, ne serait pas prisonnier d'un électoralisme étroit, et les générations viseraient, lors de leur vote, l'intérêt général plutôt que leur intérêt propre.

En tout état de cause, compte tenu de la place qu'occupent les transferts intergénérationnels privés et publics, il convient de mieux les identifier, de mieux les mesurer, de mieux évaluer leurs effets, de mieux les maîtriser, bref de mieux les gérer.

MIEUX MESURER LES TRANSFERTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Un observatoire serait chargé d'établir en quelque sorte une comptabilité intergénérationnelle, aussi utile que le fut en son temps la création d'une comptabilité nationale. La méconnaissance des transferts par les pouvoirs publics en particulier et par le public en général est très forte. Aussi, chacun semble dans son droit d'exiger un partage des ressources nationales à son profit, en négligeant la source de ces transferts, en ignorant les arbitrages implicites ou explicites auxquels ils conduisent.

Des tentatives d'établissement de cette comptabilité intergénérationnelle ont d'ores et déjà été entreprises aux États-Unis [cf. Kotlikoff (1992) et Auerbach, Gokhale et Kotlikoff (1994)]. Il est évident que cette comptabilité pose

des problèmes méthodologiques difficiles [cf. Buitier (1995)]. D'une part, il faut, bien entendu, se montrer prudent quant aux conclusions qu'on peut tirer concernant les effets de l'intervention de l'État sur les équilibres intergénérationnels : les transferts eux-mêmes ont des conséquences sur la plupart des variables économiques. D'autre part, les « comptes générationnels » devraient être élargis pour inclure les transferts privés de revenus et de patrimoine. Enfin, l'idée d'une comptabilité intergénérationnelle repose sur une approche qui est de nature plutôt statique. C'est néanmoins une option prometteuse.

Au-delà de la simple mesure, si utile soit-elle, il convient de poursuivre les recherches sur les fondements et les effets des transferts intergénérationnels, que ceux-ci soient publics ou privés.

MIEUX GÉRER LES TRANSFERTS INTERGÉNÉRATIONNELS

On manque de références qui permettraient de fonder une véritable politique d'allocation des ressources entre les générations. La plupart des références concernant la distribution des revenus dans une société donnée ne traitent pas du problème du partage des ressources entre les générations.

Il est remarquable de constater l'emploi constant du terme de solidarité lorsque l'on évoque les transferts entre les générations. Ce concept, très important, est malheureusement peu opératoire. Jusqu'où doit aller la solidarité? En quoi est-on plus ou moins solidaire lorsque l'on décide de prélever des revenus sur les actifs pour les donner aux générations âgées plutôt qu'aux générations jeunes, ou inversement?

Compte tenu de la responsabilité des pouvoirs publics dans le domaine des transferts entre générations, il faut qu'il y ait un véritable débat politique pour fixer des règles à l'action collective. Compte tenu des perspectives de croissance très forte des transferts, il faudrait que des limites soient tracées pour envelopper les transferts de ressources entre générations, et ce pour deux raisons d'une part, pour qu'ils n'exercent pas des effets économiques et sociaux pervers (sur l'offre de travail, sur l'épargne, sur la compétitivité au niveau international,...) ; d'autre part, pour qu'ils n'aient pas des effets anti-redistributifs. Ces normes seraient, bien entendu, intertemporelles. Il faudrait que les enveloppes soient définies sur plusieurs décennies, afin de lutter contre le « court-termisme » public¹.

Cela dit, la transition n'est pas aisée. Alors que le discours dominant reste celui de la répartition équitable des ressources au sein de la population en général, il faudra esquisser un discours sur la répartition entre les générations. Des contradictions peuvent naître à partir de l'interrogation simple suivante: comment traiter à la fois des solidarités intragénérationnelles et des solidarités intergénérationnelles ?

QUELQUES RÈGLES POSSIBLES POUR GUIDER L'ACTION COLLECTIVE

Nous esquisserons, de façon quelque peu téméraire, quelques règles susceptibles de respecter à la fois les principes de l'équité intergénérationnelle et de la justice entre les générations coexistantes et successives, ainsi que des principes de l'efficacité intergénérationnelle et de la poursuite de l'accumulation de richesse au cours du temps historique.

- *Investir massivement dans la formation initiale*, en réformant le système éducatif pour qu'il contribue davantage à l'insertion professionnelle des jeunes. Nous entrons dans une ère où l'alimentation de la population active sera ralentie en raison des conséquences de la baisse de la fécondité. Aussi faudra-t-il faire en sorte que les générations numériquement moins nombreuses soient qualitativement mieux formées. Investir dans la formation est une priorité, car la qualité du capital humain reste une des sources essentielles des gains de productivité, donc de la croissance. Par ailleurs, dans un monde ouvert, seule une productivité élevée du travail permettra de résister à une concurrence sans cesse plus sévère de la part, notamment, des pays où les salaires sont faibles.

- *Allonger la période de vie active*. Cela passe notamment par un relèvement des âges de cessation d'activité, mais également par une modification en profondeur de ses modalités. Cet allongement peut également se conjuguer avec le développement de formules telles que le temps partiel, le temps choisi, les congés sabbatiques... Cet allongement de la durée de vie active est évidemment justifié par l'allongement de la vie tout court. Il permettra d'éviter une concentration excessive des générations productrices par rapport aux générations consommatrices.

¹ A ce titre, la règle de l'annualité budgétaire est très préjudiciable à la gestion à long terme des transferts intergénérationnels.
Avril 2003

A ce titre, la règle de l'annualité budgétaire est très préjudiciable à la gestion à long terme des transferts intergénérationnels.

- *Asseoir les prélèvements sociaux sur l'ensemble des revenus.*

Dans certains pays, les modalités actuelles de financement des transferts sociaux par les cotisations conduisent à une trop forte concentration générationnelle des ressources. Aussi, le passage à des prélèvements à base large¹ semble préférable en période de vieillissement de la population pour éviter que le poids des prélèvements obligatoires soit demain supporté par une minorité de la population.

- *Encourager le vote des jeunes.* Les données disponibles sur l'inscription sur les listes électorales et sur la participation au scrutin montrent que les jeunes générations exercent moins, que leurs aînées leur droit électoral. Compte tenu du fait que le vieillissement augmente l'âge médian de l'électorat, compte tenu de l'importance du rôle des pouvoirs publics dans la répartition des ressources entre les générations, il faut fortement inciter les jeunes électeurs à participer à la vie démocratique. On peut se demander si l'introduction du vote obligatoire - en vigueur dans certains pays de l'Union européenne - ne serait pas un des moyens pour éviter l'apparition de biais dans le dégagement de la volonté générale.

- *Modifier les relations âges-revenus.* Une révision des dispositions encore en vigueur dans nombre de secteurs et nombre d'entreprises qui lient le salaire et l'âge devrait contribuer à une amélioration des relations entre générations. Les écarts de salaires entre âges qui ne sont en rien justifiés par des différences de productivité peuvent se traduire en période de vieillissement de la population active par un coût croissant supporté par les jeunes générations. Mais, paradoxalement, les générations âgées supportent également une partie de ce coût, dans la mesure où les employeurs ont tendance à se séparer de la main-d'œuvre âgée et coûteuse. Aussi, pour favoriser l'emploi des jeunes et permettre le maintien en activité des actifs âgés (en relevant les âges de cessation d'activité), faut-il procéder à des innovations et trouver des modalités nouvelles de rémunération du travail toute la vie durant.

- *Repenser la politique de santé.* Il est frappant de constater que, génération après génération, une part sans cesse croissante des dépenses de santé, qui sont prises en charge essentiellement par les actifs, est consacrée aux générations âgées. La répartition des dépenses de santé selon l'âge est en partie le reflet de choix de politique de santé. Aussi la maîtrise des dépenses d'assurance maladie contribue-t-elle à freiner des transferts intergénérationnels croissants venant amputer le revenu net des actifs. Par ailleurs, le développement de la prévention rééquilibrerait les dépenses selon l'âge.

- *Maîtriser les déficits publics.* La dette publique est une charge reportée sur les générations futures - surtout lorsque les dépenses publiques correspondent à des transferts -, dont le remboursement viendra grever leur revenu disponible. A ce titre, la maîtrise des déficits et une politique de résorption graduelle de la dette publique accumulée (en dégageant un solde primaire budgétaire positif) contribueront à desserrer dans l'avenir l'étau des prélèvements obligatoires. Une telle politique de rigueur budgétaire est d'autant plus nécessaire que l'État investit moins que par le passé, en d'autres termes que l'accumulation d'actifs publics croît moins rapidement que le gonflement de son passif.

- *S'interdire des déficits sociaux.* Si le déficit des finances publiques peut être envisagé, dès lors que l'État procède à des investissements, le déficit des finances sociales n'a aucune justification. Financer par l'emprunt des dépenses de transferts apparaît totalement infondé. En réalité, les régimes sociaux devraient dégager des excédents pour provisionner une partie des charges à venir. Aussi la règle en la matière devrait-elle être l'excédent afin de constituer des réserves et non seulement l'équilibre.

- *Favoriser un vaste effort d'épargne longue en vue de la retraite.* Les États devraient, et davantage encore dans l'avenir, pour éviter de reporter la charge financière du vieillissement sur les générations futures, encourager la préparation financière de la retraite par accumulation. Ce surcroît d'accumulation augmentera à terme le niveau du revenu national, ce qui rendra plus facile la poursuite des mécanismes de transferts instantanés entre les générations. En effet, l'épargne nouvelle permet de financer les investissements nécessaires au retour à la croissance. Renforcer les marchés financiers et favoriser l'allocation optimale du capital, assurer un financement non inflationniste de l'économie, contribuer à terme à une réduction des taux d'intérêts réels, favoriser l'investissement, la compétitivité et l'emploi, tels seraient quelques-uns des effets bénéfiques de ce surcroît

¹ Comme la CSG (Contribution sociale généralisée) en France, qui est un prélèvement à taux unique sur tous les revenus.

d'épargne longue généré par les mécanismes de capitalisation individuels et collectifs, effets bénéfiques qui permettent un transfert effectif de ressources dans le temps.

Dans le même ordre d'idées, des incitations à s'assurer, lorsque l'on est actif, contre le risque de dépendance, lorsque l'on sera inactif, permettraient également d'éviter de reporter une charge supplémentaire sur les générations de demain et d'après demain.

- *Encourager la transmission patrimoniale.* Les transferts patrimoniaux (donations, aides, héritages) étant plutôt un phénomène de réduction des disparités entre les générations, favoriser les donations, encourager les aides, ne pas alourdir les prélèvements fiscaux qui frappent l'héritage, devraient contribuer à éviter que ne s'accroisse l'écart patrimonial entre les générations. Compte tenu du passage à quatre générations, des dispositions spécifiques pour encourager des transferts patrimoniaux des grands-parents vers les petits-enfants, voire les arrière-petits enfants, pourraient être envisagées.

La grandeur d'une nation est bien de se poser au bon moment les questions clés gouvernant son avenir. Le système actuel des transferts intergénérationnels privés et publics n'est pas pérenne à long terme. Sa projection est inenvisageable compte tenu du vieillissement de la population. Il faudra donc apporter les inflexions nécessaires pour éviter que les tensions prévisibles ne dégénèrent en de réels conflits. Le plus tôt sera le mieux.

ENERGIES RENOUVELABLES AU NORD : UNE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Par Edgar BLAUSTEIN

Les Cahiers de Global Chance. N°15 (fev 2002). Les énergies renouvelables
face au défi du développement durable. Extrait pp39-43

ENERGIES RENOUVELABLES AU NORD : UNE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Par Edgar BLAUSTEIN

Les Cahiers de Global Chance. N°15 (fev 2002). Les énergies renouvelables face au défi du développement durable. Extrait pp39-43

Introduction

Comme le montre l'article "de quoi parle-t-on", le potentiel exploitable des EnR se partage en parts sensiblement égales à moyen terme entre les pays du Nord et les pays du Sud. Mais les conditions de mise en oeuvre (financières, stabilité et solvabilité des marchés énergétiques, existence de services techniques, ...) sont plus favorables dans les pays du Nord. Pourtant, et malgré les discours élogieux sur la notion du développement durable, les différents pôles de responsabilité - les électeurs, les contribuables, les consommateurs d'énergie, les responsables politiques, les chefs d'entreprise, les syndicalistes ... - n'ont pas encore créé les conditions économiques et réglementaires d'une plus grande utilisation des EnR.

Pourquoi ? Afin d'éclaircir cet écart entre discours et réalités, il nous semble intéressant de préciser la contribution potentielle des énergies renouvelables au développement durable dans les pays industrialisés : nous examinerons leur contribution aux trois dimensions du développement durable que constituent la pérennité économique, la pérennité sociale et la pérennité environnementale.

Force est de constater que toutes les filières énergétiques, EnR ou autres, présentent des faiblesses vis-à-vis d'au moins l'un de ces critères. Aussi, pour mieux situer la pérennité des EnR, nous les comparerons avec les filières dominantes en Europe, les énergies fossiles et nucléaire.

La pérennité économique

La pérennité économique d'une filière énergétique peut se mesurer selon les critères suivants :

Produit-elle un service énergétique à un coût acceptable pour les consommateurs ? Produit-elle ce service de manière fiable ? Gardons à l'esprit que la fiabilité de l'approvisionnement énergétique est plus importante que le prix. En effet, pour la majorité des consommateurs, le prix marchand de l'énergie est largement en dessous de la valeur du service apporté. Les économistes diraient que l'élasticité prix de l'énergie est faible. Ceci a été démontré de manière éclatante lors de la crise de l'électricité en Californie : certains utilisateurs ont accepté de payer dix fois plus leur électricité.

Le coût

Nous proposons comme premier élément du critère de pérennité économique, un coût de l'énergie acceptable pour les consommateurs. Dans le système économique actuel, ce critère conduit pratiquement à la sélection de l'énergie la moins onéreuse à court terme. Le discours dominant fait référence à des "lois de marché" qui rendraient inévitable, voire "naturelle", la sélection par le prix à court terme. Ainsi est occulté le fait que le marché qui est une construction sociale et dont le fonctionnement reflète de multiples choix de société est bien évidemment susceptible d'être modifié par cette même société qui l'a créé. Les énergies fossiles ou nucléaire, du fait de leur faible coût de production, ont la particularité de permettre des prix de vente largement inférieurs à la valeur des services énergétiques rendus aux consommateurs. On en veut pour preuve le fait que, malgré des variations de prix très importantes entre pays industriels, les modes de consommation énergétique ne varient que très peu. En effet, en dehors de quelques industries très intensives en énergie (production d'aluminium, de verre ou d'acier) l'énergie n'entre que de manière marginale dans les prix de revient des produits industriels. De même, pour les consommateurs, le choix des consommations énergétiques reste largement indépendant du prix de l'énergie.

Ce refus de choix par la société a comme conséquence de limiter l'utilisation des EnR, dont les contributions au développement durable ne sont pas intégrées dans leur prix de vente. Nous soutenons, par contre, que les EnR pourraient souvent être commercialisées à un prix de vente acceptable pour la grande majorité des consommateurs. En effet, pour les deux prix emblématiques, celui du kWh et du litre d'essence, les prix de production ne représentent qu'entre un tiers et un cinquième du prix de vente au consommateur final. En fait la répercussion du surcoût de l'utilisation des EnR dans les prix finaux serait bien inférieure aux écarts de prix pour l'utilisateur qu'on peut constater aujourd'hui entre pays industriels.

La fiabilité de la ressource

La fiabilité d'une filière énergétique dépend, notamment, de la fiabilité intrinsèque des technologies appliquées, et de la pérennité de l'approvisionnement en intrants (ressources naturelles) dont dépend la filière. Par définition, les ressources dont dépendent les filières EnR sont pérennes. Ainsi, toutes les EnR bénéficient d'un avantage comparatif important par rapport aux filières fossiles (voir encadré "Echelle de temps"). En effet, à long terme⁴ les ressources fossiles seront épuisées, et à court terme elles sont susceptibles d'être interrompues du fait de conflits dans les régions exportatrices.

Par contre, les EnR sont souvent variables dans le temps. De ce point de vue, elles peuvent être classées en trois catégories. L'intégration des EnR "non stockables" (éolienne, hydraulique « fil de l'eau PV, solaire thermique) dans les systèmes énergétiques pose problème. La variabilité de la ressource doit être compensée soit par l'installation de capacités de production supplémentaires basées sur des filières non variables, soit par des réseaux de transport à grande distance permettant de combiner différentes sources variables avec des périodes de disponibilité différentes. Selon le critère de fiabilité de la ressource, les biocarburants semblent jouir d'un avantage tout à fait appréciable par rapport aux carburants fossiles. À l'opposé de ces derniers, ils pourraient être produits dans un grand nombre de pays du monde, et même en partie en Europe. En effet, l'interruption de l'approvisionnement en pétrole constitue un élément de fragilité des systèmes économiques européens et, dans une moindre mesure, nord américaines⁷. Par ailleurs, la ré-affectation de terres à la production énergétique permettrait de régler le problème de la surproduction agricole dont "souffrent" ⁸ l'Europe et l'Amérique du Nord. Du même point de vue de fiabilité de la ressource, la biomasse est comparable aux ressources fossiles et nucléaires. L'hydraulique de barrage bénéficie d'un avantage important par rapport à toutes les autres filières, parce qu'elle permet de faire face sans aucun délai aux pointes de la demande.

La fiabilité technique

Aujourd'hui la plupart des filières EnR présentent des fiabilités techniques acceptables. Fondées généralement sur l'emploi d'unités de production plus petites, certaines d'entre elles (voir paragraphe ci-avant relatif à la variabilité) pourraient facilement s'intégrer dans un système de production d'énergie décentralisé, a priori moins sensible aux incidents sur les réseaux de distribution.

Par contre, les filières fossiles et nucléaires présentent des faiblesses de ce point de vue, toutes les deux pouvant donner lieu à des accidents catastrophiques. Les accidents de Tchernobyl, les attentats du 11 septembre et, dans une certaine mesure l'explosion de Toulouse, ont attiré l'attention publique sur la fragilité de ces systèmes qui concentrent de grandes quantités d'énergie et parfois de matières très toxiques. Paradoxalement, le risque d'accident suscite dans nos sociétés une réaction d'auto aveuglement : nous ne sommes pas capables de traiter "rationnellement" les conséquences catastrophiques d'un accident à faible probabilité. Les risques associés à la filière nucléaire, et dans une moindre mesure, aux énergies fossiles, se traduisent par un rejet définitif par une partie minoritaire de la population, et une foi sans réserve d'une autre partie. Les divergences s'expriment dans l'arène politique. Nous y revenons ci-après sous l'aspect de la pérennité sociale. Le débat se polarise entre ceux qui pensent qu'il faut arrêter les centrales nucléaires, et ceux qui soutiennent que le risque est négligeable".

La pérennité environnementale

Les EnR bénéficient, en principe d'un avantage clair par rapport aux filières nucléaire ou fossiles sur le plan de la pérennité environnementale, notamment en ce qui concerne:

- les émissions de GES ;
- la pollution des mers lors du transport du pétrole ;
- les accidents catastrophiques (de centrales nucléaires, d'installations de stockage, ...) ;
- le détournement de matières fissiles, en vue d'utilisation terroriste.

Mais, paradoxalement, ce sont des enjeux environnementaux qui ont constitué des facteurs de blocage pour l'énergie éolienne et hydraulique. Ainsi, ce qui devrait être un avantage s'est transformé en inconvénient. L'explication réside dans l'effet NIMBY (Not In My Back Yard, ou, pas dans ma cour).

En effet, les inconvénients environnementaux des filières nucléaire et fossiles sont en majeure partie des risques diffus, avec des conséquences inconnues voire incalculables, portant sur un avenir incertain et sur des victimes non identifiées : accident, utilisation terroriste de matières nucléaires, changement climatique, souillure d'une plage... Les avantages des EnR sont le miroir de ces inconvénients : elles bénéficient un peu à tout le monde, donc à personne, et protègent contre des dangers difficiles à évaluer et intégrer dans le raisonnement quotidien de Madame et Monsieur Tout le Monde. Par contre, les inconvénients environnementaux des EnR sont bien identifiés et délimités dans l'espace et le temps, et concernent des groupes de personnes constitués : impact sur un paysage local, mort d'oiseaux, réduction du nombre et variété de poissons dans une rivière, ...

La mesure des inconvénients et avantages respectifs des différentes filières relève donc d'une appréciation socialement construite.

La pérennité sociale

Contrairement aux pays du Sud, où la pérennité sociale des systèmes énergétiques constitue un critère direct et déterminant (enjeu de l'accès à l'énergie dans les zones rurales), la pérennité sociale des EnR au Nord est un phénomène indirect, conséquence de critères environnementaux ou économiques.

En effet, les habitants des pays du Nord bénéficient, dans leur très grande majorité, d'un accès facile à des services énergétiques fiables et à des prix abordables. Une utilisation accrue des EnR ne modifierait que très marginalement l'accès aux services énergétiques, et peu leurs prix.

Quelle contribution au développement durable ?

À la lumière de l'analyse précédente on constate que les EnR présentent un double apport au développement durable des pays du Nord. : elles permettent de pallier les graves inconvénients environnementaux des énergies fossiles et nucléaires et pourraient contribuer à protéger notre système énergétique contre certains risques de rupture d'approvisionnement.

Mais selon les conditions locales, l'exploitation des EnR peut induire un surcoût dans la production d'énergie. Une augmentation (modeste) du prix final de l'énergie serait nécessaire, à la réalisation d'une partie de l'apport potentiel des EnR au développement durable.

L'acceptabilité pour les consommateurs du surcoût des EnR dépend donc de la perception sociale de la valeur de leur apport au développement durable. Par exemple, les biocarburants seraient moins sujets à des risques stratégiques que les carburants fossiles, et permettraient de diminuer les émissions de GES. Le surcoût "à la pompe" de biocarburants seraient de l'ordre de 0,10 à 0,20 euro/litre. Les automobilistes, s'ils étaient consultés par référendum, choisiraient-ils une biocarburant "vert" et sûr à 1,30 euro/litre, plutôt que l'essence à 1,20 ? La contribution au développement durable des EnR dépend donc d'un choix de société, manifesté à travers des mécanismes de décision politiques : devons nous accepter un surcoût de l'énergie, et à quel niveau, pour nous protéger contre les inconvénients, distants dans le temps et l'espace, des filières énergétiques dominantes ?

DEVELOPPEMENT DURABLE : L'ENJEU DE L'ACCES A L'ENERGIE

Introduction

A priori, il semble aller de soi que les énergies renouvelables (EnR) contribuent au développement durable. Ce papier vise à préciser cette contribution, dans les pays en développement (PED).

En effet, chacune des filières EnR est applicable dans des zones délimitées par des paramètres physiques (disponibilité d'une ressource) et économique (disponibilité et prix de technologies concurrentes). De même, chaque filière EnR peut répondre à un ou plusieurs types de besoins énergétiques. Certes, par leur nature même, les EnR contribuent, où qu'elles soient utilisées, au ralentissement de l'épuisement des ressources fossiles. Mais l'épuisement de ces dernières n'apparaît pas aujourd'hui comme la principale contrainte qui pèse à court ou moyen terme sur les filières énergétiques fossiles. Certes aussi, le bilan d'émissions de gaz à effet de serre des EnR est généralement nettement meilleur que celui des filières fossiles. Mais du point de vue de la plupart des pays du Sud, l'effet de serre ne constitue pas un critère déterminant de développement durable. En effet, à l'exception notable des petits États insulaires qui risquent de disparaître avec la montée des eaux, le discours dominant du G7 se résume à « Quand nous aurons atteint le stade de développement des pays du Nord, nous commencerons à penser à l'effet de serre » (voir encadré ci-après). Ainsi, il s'avère que l'accord historique de la conférence de Rio qui a consacré la notion de « développement durable » recouvre des points de vue largement divergents sur le contenu du terme. Pour les pays du Nord, l'épuisement des ressources fossiles et la lutte contre le changement climatique constituent les justifications majeures du recours aux ENR. Par contre, du point de vue des pays du Sud, ce ne sont pas les facteurs limitants, et donc des priorités, tout au moins à court terme, de leur développement.

Par conséquent, si l'on veut mieux cerner l'apport des EnR au développement durable des pays du Sud, il faut s'appuyer sur d'autres critères, correspondant aux priorités de ces pays. Les paragraphes suivants proposent quelques candidats pour une grille de critères de contribution au développement durable, vue des pays du Sud. Nous avons examiné quatre critères qui nous apparaissent comme les principaux pour les PED : l'accès à

l'énergie, la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement, l'impact économique, les impacts environnementaux au niveau local et national. Cette grille d'évaluation est appliquée aux différentes filières d'EnR.

L'accès à l'énergie

Une proportion importante de la population des PED ne bénéficie pas aujourd'hui d'un accès à des services énergétiques modernes. Etant donné le rôle fondamental de services tels que les télécommunications, l'eau potable, l'eau pour l'irrigation, la force motrice ou la réfrigération, il est évident que l'élargissement de l'accès à ces services doit figurer parmi les priorités du développement durable.

Afin d'évaluer l'apport à l'accès à l'énergie, il faut distinguer entre filières adaptées principalement aux zones rurales et filières adaptées aux zones urbaines. (Notez que la distinction n'est pas nette, voir encadré).

Les EnR desservant les citoyens reliés aux réseaux (centrales électriques, chauffe-eau solaires) se substituent en général à des technologies fossiles : elles apportent au citoyen un service identique ou équivalent. C'est aussi le cas pour les biocarburants qui se substituent aux carburants fossiles pour le même usage. Elles ne contribuent donc pas à étendre réellement l'accès à l'énergie de populations qui en seraient totalement privées.

Par contre, les EnR utilisées pour l'électrification rurale décentralisée peuvent contribuer à développer l'accès aux services énergétiques pour des populations rurales qui en sont actuellement, et peut être encore pour longtemps, totalement privées. Toutefois, leur apport n'est effectif que si elles sont employées à bon escient : dans des conditions économiques et technologiques optimales, qui assurent la viabilité du dispositif à long terme, et qui n'imposent pas une charge financière excessive aux utilisateurs ou à la collectivité. Il faut bien reconnaître que bon nombre de projets EnR du passé n'ont pas toujours satisfait ces critères :

- Les compétences techniques nécessaires au fonctionnement, et en particulier à la maintenance, n'étaient pas assurées.
- Le schéma économique et institutionnel ne garantissait pas l'exploitation, l'entretien, et encore moins le remplacement du dispositif en fin de vie.
- Les projets étaient basés sur une utilisation exorbitante ou irrationnelle de ressources nationales ou de l'aide publique au développement. De ce fait, les projets EnR excluaient en fait d'autres projets, énergétiques ou non, qui auraient eu plus d'impact sur le développement.

Quelques décennies de projets pilotes ou de démonstration ont démontré la faisabilité technique des EnR en zone rurale. Des expériences plus limitées ont démontré l'existence d'un modèle économique permettant de concrétiser le potentiel économique, éventuellement avec un niveau « raisonnable » d'aide publique. Nous sommes toutefois loin d'une certitude sur la capacité des EnR à remplir leur potentiel technico-économique théorique, en se basant sur les modèles institutionnels actuels.

Au-delà des incertitudes sur la capacité réelle des EnR à fournir des services énergétiques de manière durable dans des zones rurales, se pose la question de la contribution réelle des systèmes à basse puissance au développement économique. Les petits systèmes photovoltaïques ou éoliens peuvent-ils entraîner un développement économique, étant donné leur capacité limitée à fournir la force motrice nécessaire pour la plupart des activités économiques ? La réponse à cette question est loin d'être évidente aujourd'hui. Il existe cependant des réponses positives partielles, de trois natures :

- Permettre l'accès à l'éclairage, les télécommunications et la réfrigération est en soi un facteur de développement, permettant de briser l'isolement de communautés isolées, d'augmenter le niveau d'éducation et de fournir des services de santé de base.
 - Les systèmes à basse puissance peuvent amorcer la dynamique d'un marché solvable pour des systèmes plus puissants (reliés au réseau ou décentralisés).
 - Les systèmes à basse puissance contribuent à créer une infrastructure (humaine, institutionnelle) qui servira pour les futurs systèmes énergétiques.
- Toutefois, l'expérience de terrain est encore loin d'être probante en ce qui concerne la contribution de ces énergies au développement économique.

La sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement en énergie

Étant donnée l'instabilité (en termes de prix et de disponibilité) des combustibles fossiles, et l'importance de l'énergie dans une économie moderne, la diversification des sources d'énergie et la diminution de la dépendance nationale vis-à-vis de ressources en pétrole et gaz importées est un objectif majeur pour tout pays. C'est vrai pour les pays du Nord, mais encore plus vrai pour les PED. Parce qu'ils sont moins puissants économiquement et militairement, ces pays souffrent davantage de pénuries pendant les périodes de crise sur les marchés énergétiques.

Les centrales électriques ou thermiques reliées aux réseaux (éoliennes, hydroélectriques, biomasse), les biocarburants, les chauffe-eau solaires, le bois énergie et les installations géothermiques sont les principales renouvelables permettant de diminuer significativement la dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles.

Par contre, l'électrification rurale décentralisée par des dispositifs photovoltaïques ou petites éoliennes n'a que peu d'impact sur la balance énergétique nationale pour deux raisons. Premièrement, ces dispositifs sont de très faible puissance, même cumulée sur de nombreux villages. Mais aussi parce que, avec les politiques d'aide actuelle, ces dispositifs apportent souvent des services de "confort" (telle la télévision) à des foyers qui autrement n'auraient pas eu accès à ces services et n'auraient donc pas consommé d'énergie fossile importée.

L'impact économique

Nous proposons de mesurer l'impact économique d'une filière énergétique selon deux critères :

- la balance de paiements ;
- la création d'activités économiques nationales. Ces deux critères sont liés : en effet, une technologie qui emploie des produits et services nationaux à un impact positif à la fois sur la balance de paiements et sur la création d'activités. Pour réaliser l'évaluation économique d'une filière énergétique, il faut donc calculer, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie de cette filière, la proportion de valeur ajoutée nationale dans l'investissement initial et dans les coûts d'exploitation.

Le résultat de ce calcul dépend évidemment de la capacité industrielle et technologique de chaque pays. Deux filières renouvelables, la biomasse et l'hydraulique, comportent toujours une part significative de valeur ajoutée nationale : la biomasse parce que la ressource primaire est locale même si sa transformation peut faire appel à des technologies importées, l'hydraulique parce qu'une part importante du génie civil repose sur la mobilisation de capacités locales.

Par contre, pour toutes les autres technologies, il faut examiner avec précision la part réelle de valeur ajoutée nationale. Dans la majorité des pays les moins avancés, les technologies énergétiques, EnR ou traditionnelles, sont importées dans leur totalité. Par contre, des pays comme l'Inde, la Chine ou le Brésil maîtrisent des éléments de technologies traditionnelles (turbines à vapeur, chaudières, ...) ou EnR. Le bilan économique d'une filière EnR peut donc être positif ou négatif selon sa nature et le pays d'accueil. Des efforts de transfert de technologie peuvent améliorer le bilan économique des EnR. Ceci peut aller du transfert d'éléments simples (par exemple l'entreprise SOFTEN, "joint vent Lire" de Giordano Industries qui fabrique des chauffe-eau solaires en Tunisie) à des transferts ou acquisitions de technologies ambitieux, à la portée de peu de pays en développement. Ainsi, la Chine produit et exporte des micro-turbines hydrauliques : l'Inde possède des filières largement nationales pour l'énergie éolienne et photovoltaïque.

L'impact environnemental local et national

Les enjeux environnementaux principaux, au niveau local et national, des filières énergétiques fossiles et traditionnelles dans les PED peuvent se décomposer en deux catégories

Impact sur les forêts et sur la production agricole. La surexploitation des ressources en bois de feu entraîne des processus difficilement réversibles de déforestation, de dégradation des sols et de désertification. En effet, l'utilisation non viable du bois diminue les surfaces boisées, mais engendre aussi des conséquences en chaîne sur les terres agricoles. La disparition des forêts protégeant les bassins versants rend plus variables, et donc moins utilisables, les eaux de surface, et diminue l'infiltration de l'eau alimentant les aquifères. De même, la diminution de la couverture végétale augmente l'érosion hydraulique et éolienne, et peut engager un processus de "latérisation" des sols, les rendant non productifs.

Pollution de l'air à l'intérieur des habitations et en zone urbaine, impact sur la santé, L'utilisation du charbon (par exemple en Inde et Chine) ou du bois/charbon de bois (Afrique sub-saharienne) pour la cuisson et le chauffage induit de fortes pollutions de l'air dans les zones urbaines et à l'intérieur des habitations, même en zone rurale. Elle a en particulier un impact négatif sur la santé des femmes et enfants, exposés à la fumée des foyers de cuisson/chauffage. Par ailleurs, les émissions de véhicules, souvent âgés et mal entretenus, ajoutent à la pollution urbaine (problème aigu dans la ville de Mexico).

Les technologies qui permettent d'améliorer l'utilisation traditionnelle de bois, charbon de bois ou charbon pour la cuisson et le chauffage de maisons individuelles, ont toutes un impact favorable sur ces problèmes d'environnement local. Elles contribuent à diminuer à la fois les ponctions sur les ressources, et les émissions nocives. Par ailleurs, les biocarburants peuvent diminuer les émissions de véhicules, bien que le bilan soit à nuancer.

Par contre, les autres filières d'EnR ne contribuent pas forcément à la protection de l'environnement local :

- Les grandes centrales EnR polluent certainement moins que les centrales fossiles. Toutefois, le bilan environnemental doit être nuancé, en fonction de la situation précise du secteur électrique d'un pays. Dans l'Inde ou la Chine, la réhabilitation et la modernisation de centrales au charbon, ainsi que l'amélioration du transport du courant, constituent des priorités, à la fois pour l'équilibre offre-demande, mais aussi pour la réduction des pollutions. Affecter des ressources financières rares aux EnR (avec en général un surcoût par rapport à d'autres filières) peut avoir comme conséquence de retarder ces investissements prioritaires.
- Les technologies à biomasse représentent un danger de surexploitation des terres et des forêts, ou d'exclusion de cultures vivrières. Le bilan (environnemental et économique) dépend de la disponibilité de terres non ou sous-utilisées, des technologies employées (cultures spécifiques ou exploitation de déchets) et des conditions économiques d'une éventuelle concurrence entre cultures énergétiques et vivrières.
- L'électrification rurale décentralisée par EnR n'a que peu d'impact sur l'environnement local. En effet, les EnR remplacent le plus souvent des petits groupes diesels, ou même des bougies et lampes à kérosène. Les émissions de ces dernières ne posent pas en général de problèmes de pollution locale. Ainsi, l'amélioration des filières d'utilisation domestique de combustibles solides (bois, charbon de bois ou charbon) constitue une solution aux problèmes de l'environnement local. Par contre, les autres EnR, bien que leur bilan environnemental soit en général positif, n'apportent pas de contribution significative aux problèmes locaux prioritaires : déforestation et pollution de l'air urbain/domestique.

Conclusion

Notre analyse tend à démontrer que la relation Énergies renouvelables = développement durable des pays du Sud doit être nuancée. En effet, alors que chacune des filières EnR a un apport potentiel au développement, les EnR dans leur ensemble ne répondent pas automatiquement aux priorités d'un pays donné. L'apport d'une technologie particulière doit être évalué selon les besoins, les ressources et les contraintes de chaque situation spécifique.

COLLECTIVITES LOCALES ET EFFET DE SERRE : CADRE, ENJEUX ET ACTIONS POSSIBLES

Par Laurent COMELIAU

Mission interministérielle de l'effet de serre. Février 2003

COLLECTIVITES LOCALES ET EFFET DE SERRE : CADRE, ENJEUX ET ACTIONS POSSIBLES

Par Laurent COMELIAU

Mission interministérielle de l'effet de serre

« Il faut pouvoir faire en sorte que l'on divise par 2 nos émissions de gaz à effet de serre à l'échelon de la planète avant 2050, ce qui veut dire qu'il y a beaucoup de travail pour les pays industrialisés : cet objectif général de division par 2 est un objectif deux fois plus important, deux fois plus rapide, deux fois plus fort pour eux. Il nous faut nous engager dans cette action forte, avec un gain d'efficacité énergétique qui doit représenter quelque chose comme 3% par an ».

« Les collectivités territoriales, dans le cadre de l'effort de décentralisation que le gouvernement mène actuellement, doivent être responsabilisées. Il est évident que les collectivités locales doivent se sentir engagées, non pas seulement pour leur territoire, mais aussi pour l'ensemble de leur participation à la protection de la planète, et faire en sorte que cette conscience des changements climatiques puisse être vécue au niveau territorial. Il est, je crois, très important que les élus se sentent bien partenaires de cette dynamique ».

Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre

2^{ème} bilan annuel du PNLCC, 27 novembre 2002.

Contexte

Les autorités locales vont non seulement de plus en plus avoir à gérer les conséquences du changement climatique, mais elles ont également un rôle important à jouer, plus en amont, dans la prévention et la lutte contre l'accroissement de l'effet de serre. A l'échelle mondiale, un certain nombre de villes se sont engagées dans une telle démarche. Un bilan réalisé par le Conseil international pour les initiatives locales (ICLEI) en vue du Sommet de Johannesburg (septembre 2002) précise que 500 villes, contribuant à hauteur de 8% aux émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, participent à sa Campagne des villes pour la protection du climat.

Rappelons que la France s'est engagée à une stabilisation de ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 à échéance 2008-2012.

En janvier 2000, le gouvernement français a adopté le Plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) élaboré par la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES). Il comprend une centaine de mesures d'ordre techniques, réglementaires, structurelles et fiscales. Le gouvernement a décidé de traduire la mise en œuvre du PNLCC en 2003 par un Plan Climat, dont l'un des axes importants de travail est la participation des collectivités territoriales.

Actions

Que ce soit en matière de transport et de résidentiel tertiaire (secteurs qui représentent respectivement 28 % et 19 % des émissions de gaz à effet de serre -GES- de notre pays et qui ont les évolutions les plus préoccupantes), d'industrie (21%), d'agriculture (18%), ou encore dans le domaine de l'énergie (11%) et des déchets (3%), les collectivités locales peuvent agir en tant que ¹

- consommatrice (économies et réductions de GES sur leur propre patrimoine : flotte de véhicules, bâtiment municipaux, éclairage public)
- aménageuse (densification de l'urbanisme notamment)
- distributrice et productrice d'énergie décentralisée (petit hydraulique, éolien, solaire, réseau de chaleur,...)
- incitatrice (actions d'information et de sensibilisation via par exemple les Espaces info énergie, les agences locales de l'énergie, les agences régionales de l'énergie et environnement,...).

¹ Classification proposée par Energie-Cités
Avril 2003

Elles peuvent également monter des actions de coopération décentralisée avec des partenaires du Sud ou de l'Est qui contribuent à un meilleur usage des ressources.

Réduire les émissions de GES au niveau d'un territoire participe d'une politique locale de développement durable. Un plan local de lutte contre le changement climatique peut par exemple faire partie intégrante d'un Agenda 21 local et permet de faire le lien avec des enjeux internationaux.

Dispositif législatif

L'ensemble de ces actions sont encouragées par le dispositif législatif et incitatif qui s'est renforcé depuis le milieu des années 1990, outre le PNLCC évoqué précédemment :

- Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE)
- Loi d'orientation et d'aménagement et du développement durable du territoire (LOADDT) : on notera en particulier que le Schéma de services collectif énergie (SSCE) consacre le rôle important des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique et que la moitié des contrats de plan Etat-régions font référence à ce type d'action
- Loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) : les schémas de cohérence territoriale (SCOT) visent notamment à réduire l'étalement urbain (harmonisation des Plans de déplacements urbains (PDU) et des Plans locaux d'urbanisme)
- Loi électricité : elle introduit des pouvoirs potentiels de production et de distribution d'électricité de la part des collectivités

D'autres dispositifs, tels que le Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique (PNAEE) ou encore la réglementation thermique 2000 participe de cette dynamique.

Il faut aussi mentionner que de plus en plus d'aides financières et techniques destinées aux collectivités locales sont conditionnées par le respect de l'environnement et en particulier la réduction des gaz à effet de serre : fonds structurels européens, appuis de l'Ademe (qui après avoir passé une convention avec chaque région dans le cadre des CPER a lancé en 2002 les contrats Atenee –action territoriale environnement et efficacité énergétique).

Obstacles et blocages

Les limites à la mobilisation des collectivités locales françaises pour lutter contre le changement climatique restent toutefois nombreuses, qu'elles soient d'ordre général (manque d'information malgré une profusion d'outils législatifs et incitatifs) ou plus spécifiques (faiblesse globale du volet énergie environnement des PDU par exemple).

Plutôt que d'essayer de les citer toutes, nous en retiendrons quelques-unes qui nous semblent essentielles :

- le manque d'outils d'aide la décision permettant de mesurer et d'évaluer les émissions des gaz à effet de serre à une échelle locale
- le peu d'information et d'actions de sensibilisation menées dans ce domaine : les élus sont demandeurs d'outils et d'information simples et fiables
- une décentralisation jugée incomplète par les élus : transferts de compétences et de prérogatives et moyens financiers insuffisants, manque de concertation avec les élus pour la mise en place de programmes nationaux et autres normes environnementales, etc.
- les difficultés à articuler le local et le global : les élus ne s'engagent pas dans une politique locale de lutte contre l'effet de serre en tant que telle. Les possibilités de retour sur investissements (ex. : économies budgétaires sur le poste énergie), de création d'emplois (postes d'économies de flux, société de transports en commun), d'amélioration de la qualité de vie (diminution de la pollution locale et des nuisances) sont prioritaires. La lutte contre le changement climatique n'est qu'un plus à faire valoir.

Pour aller plus loin

La MIES agit en partenariat avec l'ADEME et d'autres acteurs territoriaux afin de faciliter l'échange d'outils et de savoir, et de rechercher des nouvelles pistes d'action permettant une plus forte implication des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique.

Deux outils d'aide et de sensibilisation, à destination des élus, ont été réalisés par la MIES : le guide "*Le Memento des décideurs, les collectivités territoriales engagées dans la lutte contre les gaz à effet de serre*", réactualisé fin 2002, et la plaquette "*Lutte contre l'effet de serre ; de l'action locale à l'action internationale*" (disponibles sur le site internet de la MIES).

Eléments bibliographiques

- Energie-Cités / Ademe, *Politiques énergétiques des villes françaises, Guide des bonnes pratiques*, 60 p., novembre 2001
- Energie-Cités / Ademe, *Les Plans d'Actions Territoriaux contre le changement climatique*, 60 p., été 2002
- Amorce, *Effet de serre, dégradations climatiques et Contrat de Plan Etat-Région, Guide à l'usage des décideurs*, rapport de travail, septembre 1999
- Amorce, *Les élus municipaux et l'énergie*, septembre 2001
- Association 4D, *Mobilisation des collectivités locales françaises pour lutter contre l'effet de serre*, rapport d'étude pour le MATE (SAI), 64 p. + annexes, mars 1999
- CSTB, *Maîtrise de l'énergie dans les collectivités locales-Recueil d'expériences*, 2000
- Réseau "Sortir du Nucléaire", *Agir localement pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables*, janvier 2001
- MIES, *Memento des décideurs : les collectivités territoriales engagées dans la lutte contre les gaz à effet de serre*, 82 p., juin 1999 (version actualisée à paraître début 2003)

Quelques Sites internet

www.effet-de-serre.gouv.fr

Mission interministérielle de l'effet de serre

www.ademe.fr

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

www.energie.cites.org

Villes européennes : politiques énergétiques et environnementales locales

www.klimabuendnis.org

Alliance climat des villes européennes avec les peuples indigènes des forêts tropicales

www.iclei.org

Campagne mondiale des villes pour la protection des climats

www.energie-plus.com

A.T.E.E. -Association technique énergie environnement- (publie la revue *Energie-plus*)

www.ivf-services.com

AIVF -Association des ingénieurs des villes de France- (groupe énergie)

www.amorce.asso.fr

Collectivités locales : maîtrise de l'énergie, réseaux de chaleur, traitement des déchets

www.cler.org

Comité de liaison des énergies renouvelables

www.ale-grenoble.org

Réseau des agences locales de maîtrise de l'énergie

www.rhonalpennergie-environnement.asso.fr / www.arene.fr / www.areneidf.com

Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement

NORMES SOCIALES : L'IMPOSSIBLE LABEL ?

Par Alain CHAUVEAU et Jean-Jacques ROSE

Chapitre 11 : Normes et labels : la régulation mondiale par la soft law.
L'entreprise responsable. Edition : Organisation. 2002. Extrait pp225-227

NORMES SOCIALES : L'IMPOSSIBLE LABEL ?

Par Alain CHAUVEAU et Jean-Jacques ROSE

Chapitre 11 : Normes et labels : la régulation mondiale par la *saft law*. L'entreprise responsable.
Edition : Organisation. 2002. Extrait pp225-227

Codes de conduite : la foire d'empoigne

La première réaction des multinationales prises dans des affaires de violation des droits humains a été de nier ou de dire que ce n'était pas leur responsabilité. Ce stade est, aujourd'hui, généralement dépassé... La seconde réaction a été d'établir des codes de conduite internes (voir « Éthique, corruption, blanchiment », p. 175). Elle dépend tout d'abord de la qualité de leur contenu, souvent incertaine. En 1998, le BIT avait trouvé très incomplets les deux cent quinze codes étudiés :

- moins de la moitié intégrait le travail des enfants ;
- 25 % seulement interdisait le travail forcé ;
- 15 % à peine englobait la liberté syndicale.

L'efficacité de ces codes dépend également :

- de la réelle volonté de l'entreprise à les faire appliquer ;
- des moyens mis en place pour les diffuser en interne, former le management et le personnel, et surtout pour en contrôler la bonne application.

N. Klein a une vision de ces codes, critique mais assez juste : « *Les codes de conduite sont d'une redoutable subtilité. À la différence des lois, ils ne sont pas applicables. Et à la différence des contrats syndicaux, ils n'ont pas été rédigés en collaboration avec des administrateurs d'usine pour répondre aux exigences et aux besoins des salariés* ».

Il existe également des codes de conduite édictés au niveau d'une profession comme celui de la Fédération internationale des articles de sport, le *World Fédération of the Sporting Goods Industry Model Code of Conduct*, développé par son comité d'éthique en 1995 pour servir de modèle aux entreprises membres. Ce code, revu en 2000, est basé sur les principales conventions de l'ORR, et a servi, par exemple, de base au code

Mise en œuvre pratique

On pourra également citer, aux États-Unis, l'*Apparel Industry Partnership Workplace Code of Conduct*, concernant les entreprises liées au secteur du vêtement (fabricants, grossistes, détaillants) et établi avec le ministère américain du Travail. Ce code concerne essentiellement le travail dans les *sweatshops* (partout dans le monde) et a permis de mettre en place *The Fair Labor Association*, structure d'audit et de certification de l'application du code.

Il existe aussi des codes de conduite édictés par des ONG. On citera, concernant la défense des droits humains, deux des plus connus : celui d'Amnesty International, « Principes relatifs aux droits humains à l'intention des entreprises », édicté en janvier 1998, qui s'appuie sur les principaux textes internationaux comme la DUDH, les deux pactes internationaux (droits civils et politiques, droits économiques, sociaux et culturels), les conventions de l'orr, etc., et celui du *Clean Clothes Campaign*, dont la branche française est le collectif l'Éthique sur l'étiquette, *The CCC's Code of labour Practices*.

Il existe de nombreux autres codes concernant les droits sociaux créés, par exemple, par des universités américaines, par des lobbies d'entreprises... ce qui n'a pas été sans créer une certaine confusion et entretenir l'idée qu'ils étaient plutôt des paravents servant à redorer l'image des entreprises, mais que bien peu l'appliquaient réellement.

SA, 8000 : la norme sociale universelle ?

Le Social Accountability International (SAI) a été créé en 1997 par le Council on Economic Priorities (CEP), institut de recherches sur la responsabilité sociale des entreprises, lui-même fondé il y a trente ans par l'Américaine Alice Marlin-Teppler. Le CEP est surtout connu pour son best-seller, *Shopping for a better world*, qui analyse les

politiques sociétales des entreprises américaines. SAI a pour mission de donner aux entreprises les moyens d'assumer leur responsabilité sociale :

- en associant les principaux *stakeholders* (syndicats, ONG, etc.) à l'élaboration de normes, selon une démarche volontaire et consensuelle ;
- en désignant des organismes qualifiés (sociétés d'audit) pour vérifier le respect des engagements pris ;
- en sensibilisant davantage le public à ces normes ;
- en favorisant leur mise en oeuvre au plan mondial.

La SA 8000, première norme établie par SAI, concerne le respect des droits sociaux et s'appuie sur les conventions de l'ORR. Elle est basée sur les procédures de l'iso et se veut l'équivalent, dans le domaine social, de ses normes de qualité, type iso 9000. Dans le processus SA 8000, ce sont les producteurs ou sous-traitants qui sont certifiés.

Mais les donneurs d'ordre peuvent également s'engager dans la certification, comme Signatory Members. C'est le cas de certaines entreprises américaines, notamment Avon Products, Dole Food, Eileen Fisher, Toys'R'Us. SAI accrédite également les sociétés d'audit chargées de vérifier la norme : elles sont sept actuellement, dont SGS et le Bureau Veritas.

L'objectif clairement affiché de SAI est de faire de SA 8000, « LA » norme internationale dans le domaine social. Mais cette initiative privée n'est pas sans poser quelques questions de fond, la première étant sa légitimité. C'est ainsi que Juan Somavia, directeur général du BIT, exprimait récemment ses réserves sur la SA 8000: « ... *Le risque existe toujours que ces organisations privées fassent leur marché parmi les droits sociaux fondamentaux. Qu'elles permettent aux entreprises d'afficher une image de responsabilité sociale sans garantir vraiment le respect de l'intégralité de ces droits. La tendance naturelle serait d'aller vers des contacts plus étroits entre l'OIT et les entreprises. Comment ? Nous n'en sommes encore qu'au stade de la réflexion et des premiers contacts dans ce domaine.* »

Vers des labels éthiques ?

Comme dans le domaine environnemental, le problème de l'information reste entier tous ces codes de conduite, toutes ces normes sociales, ne sont pas connus des consommateurs ; d'où l'idée de créer un ou des labels éthiques, qui permettraient au consommateur de choisir ses produits, en connaissance de cause. Il faut avouer que le consommateur averti a de quoi être perplexe : comment savoir, par exemple, vers quelle marque se tourner pour acheter des baskets « politiquement correctes » ?

Le label éthique, c'est l'objectif d'une ONG comme Clean Clothes Campaign. Mais un objectif à long terme, comme le reconnaît P. Errard, qui ne voit pas un label se mettre en place avant dix ans !

Mais le problème majeur reste le même : qui vérifiera, qui certifiera et avec quelle crédibilité ? Lors du lancement, fin 1999, d'une initiative européenne pour une production et une consommation éthique, la Confédération internationale des syndicats libres rappelait ainsi : « *Il ne peut être question de cautionner une opération de ressources humaines ou de relations publiques qui viserait à remplacer les syndicats par les ONG sans représentativité, créées par les entreprises pour les besoins* ». Autant dire que le label éthique, concept généreux, risque de rester une belle utopie. D'autant plus que, en France, la FCD (syndicat de la grande distribution) y est opposée au motif d'un risque de distorsion de concurrence entre ses fournisseurs...

En Europe, seule la Belgique est à la pointe : une loi a institué, début 2002, un label social public, basé sur les huit principales conventions de l'OIT. En effet, l'idée qu'un label public serait plus crédible face à des labels privés d'ONG a levé de nombreuses oppositions : risque de distorsion de concurrence pour la Commission européenne, entrave au commerce, incompatible avec les règles de l'OMC qui interdisent la prise en compte des conditions de production dans les relations commerciales...

LA NOTATION DES ENTREPRISES

Par Olivier DUBIGEON

Mettre en pratique le développement durable : quel processus pour l'entreprise responsable ? Editions : Village mondial, Paris/Pearson Education France.
2002. Extrait pp154-158

LA NOTATION DES ENTREPRISES

Par Olivier DUBIGEON

Mettre en pratique le développement durable : quel processus pour l'entreprise responsable ?
Editions : Village mondial, Paris/Pearson Education France. 2002. Extrait pp154-158

L'apparition de la notation socialement responsable

La notation extra-financière des entreprises (rating) concernant leur responsabilité environnementale, sociale et sociétale (Corporate Social Responsibility ou « notation socialement responsable ») complétant, avec la notation financière et économique, l'appréciation d'une performance globale, est, nous l'avons vu, une tendance récente.

Elle cherche à promouvoir les entreprises qui contribuent au développement durable et donnent des signes rassurant le marché par la plus grande maîtrise des risques qu'une telle démarche stimule. Favorisant un dialogue constructif avec les entreprises, elle permet l'exercice responsable des droits sociaux des actionnaires, et une réponse à l'exigence de sens qui se développe dans nos sociétés occidentales : « Nous sommes comme un juge de paix qui affronte la grande industrie. Nous donnons du pouvoir aux investisseurs responsables. Or les particuliers sont de plus en plus nombreux à chercher du sens ».

Les acteurs de la notation « socialement responsable » se multiplient. Ils sont à but lucratif (cabinets et agences spécialisés, gestionnaires de fonds), ou sans but lucratif (associations ayant une activité de notation intégrée ou filialisée, organisations syndicales).

Notons l'apparition récente en France des acteurs syndicaux dans le paysage de la notation, avec leur volonté de labelliser les « entreprises socialement responsables » (RSE, responsabilité sociale des entreprises) auprès des gestionnaires de fonds. Cette évolution est fondamentale, car elle fait apparaître qu'il ne sera plus possible pour les entreprises de s'autoproclamer vertueuses en développement durable : elles sont désormais obligées de négocier leur légitimité avec des acteurs tiers, entre lesquels des logiques différentes risquent de se confronter.

Chaque acteur élabore ses critères spécifiques de notation, notamment en raison des différences culturelles marquées dans les zones latines et anglo-saxonnes. Les résultats de la notation dépendent ainsi de chacune d'entre elles. Les différences concernent encore beaucoup le contenu de la démarche, opposant trois approches fondamentalement différentes :

- **une approche de base** : elle sélectionne les entreprises sur la base d'une analyse financière de type « croissance », et procède à leur exclusion si plus de 5% de leur chiffre d'affaires est réalisé dans des secteurs dits « sensibles » (armement, énergie nucléaire, tabac, jeux de hasard, prostitution...). Cette approche est la plus ancienne, et correspond aux premiers âges de la notation.
- **une approche positive** : elle analyse les responsabilités sociales et environnementales des entreprises, ainsi que leurs relations avec leurs parties prenantes. Telle est l'approche couramment pratiquée aujourd'hui.
- **une approche active** : elle tente de sensibiliser les entreprises sur les dimensions sociale et environnementale de leur responsabilité, et les actionnaires et investisseurs sur la manière responsable d'exercer leurs droits de vote. Elle analyse l'ordre du jour des assemblées générales d'actionnaires, à la lumière des lignes directrices de vote préétablies. Elles formulent des recommandations de vote, guidées par la volonté d'augmenter à long terme la valeur de l'entreprise aussi bien pour les actionnaires que pour l'ensemble des parties prenantes. Elle reçoit les entreprises devant des comités d'éthique pour permettre un échange et une compréhension mutuelle.

Cependant, bien que coexistent des commanditaires divers, les approches concernant la notation socialement responsable commencent à converger des deux côtés de l'Atlantique, notamment en ce qui concerne la recherche d'une plus grande transparence. Une spécificité européenne consiste à pousser dans le sens du rating social, selon des critères de non-discrimination, de conditions de travail et de relations avec les fournisseurs.

La plupart des agences ont recours à un questionnaire, parfois requérant un long temps de traitement de la part de l'entreprise. Certaines cherchent à rencontrer directement l'entreprise, ses dirigeants, et parfois quelques-unes de ses parties prenantes. Elles se concentrent alors sur les résultats obtenus par les entreprises, sans les pondérer, et tentent de mesurer le degré d'intégration des piliers du développement durable. Elles jugent favorablement une

bonne présentation du contexte et des valeurs locales, et une facilité d'accès aux informations. Dans tous les cas, des preuves écrites sont attendues par les agences, les entreprises latines étant dès lors handicapées face à leurs consœurs anglo-saxonnes. Si les questionnaires émanant des différentes agences ne sont pas cohérents entre eux, une convergence commence à se faire sentir à partir de 2001.

Il est inutile pour les agences de notation de chercher à devenir «un gendarme du développement durable» : il n'y a en effet pas de «bonne» entreprise dans l'absolu, puisque aucune n'est en effet jamais désintéressée, ni de «mauvaise», puisqu'il est impossible d'atteindre un comportement irréprochable. C'est pourquoi elles s'ouvrent de plus en plus à une mission consistant à éclairer, inciter, et faciliter les bonnes pratiques auprès des entreprises qu'elles suivent.

Des opportunités

Les entreprises acceptent la légitimité de la notation socialement responsable, parce qu'elle présente de nombreuses opportunités pour elles. Sans exiger de sacrifice de rendement de la part des investisseurs, elle constitue en effet un levier pour le changement en interne, stimule des changements de comportements au sein de leurs directions, favorise la communication interne, sensibilise l'entreprise à sa responsabilité sociale et environnementale et à l'intérêt de valoriser les richesses qui en résultent, contribue à la durabilité sociale et environnementale de la société humaine.

Cette pratique incite les entreprises à une plus grande transparence et aide le management à favoriser l'auto-évaluation et la pratique de *benchmarking*. Elle analyse les bruits de fond qui les entourent, et favorise une «comptabilité» globale qui permet d'apprécier leur performance globale (approche triple bilan) et leur pérennité. Cette comptabilité ne s'arrête pas à leurs frontières, elle prend en compte leurs impacts sur leur environnement social, sociétal et environnemental.

Certaines entreprises sous-traitent à des agences de notation la détection et l'analyse des progrès et des erreurs de leurs projets, ainsi que la revue de l'ensemble de la chaîne de leurs fournisseurs.

Des limites

L'approche traditionnelle des agences de notation extra-financière se limite aux seules valeurs mobilières cotées - bien qu'elles commencent à s'intéresser à des entreprises non cotées - et ri est pas adaptée à la réalité des PME-PMI ni à celle des collectivités territoriales; un chantier passionnant pourrait d'ailleurs combler ces deux lacunes majeures.

Les entreprises comme les agences se renvoient dos à dos la responsabilité de l'absence de dialogue : certes, peu d'entreprises engagent un dialogue explicite et formel avec les acteurs du rating, mais malgré la volonté affichée des agences de notation de dialoguer avec elles, les entreprises leur reprochent de ne pas se rendre sur leurs sites. Elles demandent aux agences de notation avant tout une transparence sur leurs règles d'appréciation; elles souhaitent que ces agences puissent optimiser et rationaliser leurs concepts et leurs approches, avoir un langage commun avec elles, harmoniser la démarche en amont pour permettre un *benchmark* en interne, leur faire connaître les meilleures pratiques et les bases de données, et intégrer les dimensions subjectives et qualitatives de leur notation. Cette demande confirme l'importance de développer un dialogue entre elles.

L'absence de transparence est le principal reproche que leur adressent les entreprises : ce reproche concerne l'usage et l'interprétation de l'information qu'elles mettent à leur disposition, leurs grilles d'analyse et de notation, les critères utilisés, la façon dont elles consolident leurs appréciations, ainsi que la liste nominative des valeurs et des référentiels qui les fondent. Elles apparaissent comme des «boîtes noires», et manquent d'impartialité lorsqu'elles établissent leurs recommandations à partir de référents sous-jacents qui ne sont pas connus des entreprises.

Bien qu'elles jugent négativement les entreprises qui n'engagent pas un dialogue avec les parties prenantes, il est rare qu'elles discutent au préalable de leurs propres référentiels, que ce soit avec les entreprises ou avec les associations et les ONG, et encore moins communiquent leur grille de notation. Ces limites sont pourtant préjudiciables sur un marché où la transparence sur l'information sociale et environnementale devient de plus en plus cruciale.

Il n'est pas étonnant qu'un nombre croissant d'entreprises réclame de mettre en place un processus permettant de noter et d'évaluer les auteurs eux-mêmes, voire un code de bonne conduite mutuelle entre les entreprises et les agences de notation. Il est prévisible qu'une telle évolution ne manquera pas de s'opérer à moyen terme.

Une autre difficulté rencontrée par les entreprises consiste à subir des notations et des jugements opposés d'une agence à l'autre. Certes, les objectifs de ces agences relaient les exigences des organisations commanditaires, mais l'absence de transparence laisse aux entreprises une impression de partialité bien éloignée de l'esprit de concertation fondateur de toute démarche de développement durable.

Par ailleurs, l'hétérogénéité et la lourdeur des questionnaires adressés aux entreprises par les agences de notation et les indices boursiers spécialisés génèrent un temps considérable d'investigation et de traitement de l'information. C'est l'une des raisons pour lesquelles peu d'entreprises s'y consacrent encore aujourd'hui. Certaines entreprises nord-américaines mettent en place des moyens formels pour pouvoir répondre. Nike a ainsi créé un département spécialisé, DuPont un poste à plein temps, Vancity's un service de maîtrise d'œuvre qui sous-traite à l'agence canadienne MJRA. Ces moyens sont souvent rattachés aux départements des relations avec les investisseurs, juridique, des ressources humaines (questions liées à la diversité), de l'environnement ou des affaires extérieures. Enfin, l'évolution du périmètre des entreprises empêche une réelle traçabilité de la notation dans le temps, certaines d'entre elles allant même jusqu'à changer volontairement leur périmètre pour échapper à la notation. Ceci démontre d'ailleurs un état d'esprit bien opposé à celui du développement durable...

QUATRIEME CARREFOUR : VERS L'ELABORATION D'UN LABEL SOCIAL ?

Par le CRID

Face à la mondialisation, renforcer les organisations du sud. Les cahiers de la solidarité du CRID et réseau Solidarité avec la fédération Peuples solidaires. Mai 2002. Extrait pp12-15

QUATRIEME CARREFOUR : VERS L'ELABORATION D'UN LABEL SOCIAL ?

Par le CRID

Face à la mondialisation, renforcer les organisations du sud. Les cahiers de la solidarité du CRID et réseau Solidarité avec la fédération Peuples solidaires. Mai 2002. Extrait pp12-15

Depuis le milieu des années 1970, la sous-traitance n'a cessé de se développer dans les pays du Sud du fait du faible coût de la main d'oeuvre et de législations peu contraignantes. La multiplication des zones franches et autres maquiladoras¹, en Asie et en Amérique latine notamment, s'est accompagnée d'une dégradation constante des droits des travailleurs, comme en témoignent May Wong (AMRC) et Gabriela Cortes (Centro de apoyo al trabajador - CAT, Mexique). En réponse à cette situation, des campagnes de solidarité comme les Clean Clothes Campaign - relayées en France par le collectif "De l'éthique sur l'étiquette" (ESE) ici représenté par Pascal Erard - se sont développées au Nord et au Sud pour réclamer le respect des droits de l'Homme au travail. Ces pressions ont poussé de nombreuses entreprises à adopter des codes de conduite dont la crédibilité et l'efficacité sont ici évaluées.

La prolifération des codes de conduite internes

L'insécurité des salariés

M. Wong indique pour commencer que le temps de travail quotidien d'un ouvrier du jouet en Chine oscille entre douze et seize heures, les heures supplémentaires étant obligatoires mais pas nécessairement payées. Elle ajoute que *"pendant le travail, les salariés ne peuvent ni parler, ni boire, ni se rendre aux toilettes sans autorisation préalable."* Toute "infraction" à la règle est susceptible d'être sanctionnée par une amende équivalente à deux ou trois jours de salaire ou bien par une punition humiliante et infantilisante. *"L'obligation de copier la réglementation sur l'hygiène au travail - trente fois à la première faute, cent fois à la seconde - en fait partie."* Les conditions de sécurité ne sont pas plus respectueuses de l'intégrité humaine puisque aucun équipement de protection n'est fourni aux salariés côtoyant pourtant quotidiennement des substances toxiques et chimiques. Plusieurs incendies ont par ailleurs condamné à mort la majorité des salariés d'entreprises du jouet : *"les fenêtres et issues de secours étaient bloquées afin d'empêcher les vols."* Enfin, la sécurité de l'emploi n'est en aucun cas garantie puisqu'à 25 ans, les salariés - sans contrat de travail - sont déjà considérés comme "trop âgés." La majorité d'entre eux a entre 17 et 25 ans, ce qui n'exclut pas le travail des enfants.

Au Mexique, G. Cortes nous informe que *"les entreprises étrangères s'implantent de plus en plus au centre du pays, attirées par l'obtention de terrains gratuits, les exonérations d'impôt et une main d'œuvre meilleur marché"*, alors que les maquiladoras se concentraient jusqu'ici à la frontière mexicano-américaine. Elle ajoute que, dans l'entreprise où agit le CAT², il faut jusqu'à *"cinq signatures différentes pour obtenir le droit de se déplacer"* tandis que les ouvriers, *"injurés, frappés, traités comme des déchets, gagnent moins de trois dollars par jour pour dix heures de travail."* Plus généralement, le salaire moyen mexicain ne vaut plus qu'un dixième du salaire moyen américain, alors qu'il en valait le cinquième au début des années 1980.

La démarche marketing des codes de conduite unilatéraux

"La préoccupation principale des entreprises n'est ni le bien-être, ni la sécurité des ouvriers mais le bien-être de leurs consommateurs, qui conditionne leurs parts de marché et donc leurs profits" note P. Erard. C'est sous la pression des consommateurs ayant pris connaissance de ces conditions de travail que les multinationales ont établi leurs propres codes de conduite, *"d'autant plus que de telles initiatives sont relativement peu coûteuses."* Les audits sont davantage destinés à résoudre les problèmes de l'employeur qu'à aider les travailleurs : *"Les entreprises utilisent les codes de conduite dans le cadre d'une démarche commerciale et surtout marketing. Plus que de prouver une certaine forme de supériorité face aux concurrents, il s'agit de se protéger face à la mise en*

¹ Les maquiladoras, apparues au Mexique dans les années 1960, sont des usines de sous-traitance étrangères installées dans les zones franches d'Amérique latine.

² Kuk Dong, une entreprise à capitaux coréens dont 80 % des produits sont destinés à Nike. Kuk Dong s'est implanté dans l'État de Puebla (Mexique).

évidence d'éventuelles violations graves des droits de l'Homme au travail", poursuit P. Erard: Ces codes internes rédigés, interprétés et suivis par les entreprises elles-mêmes manquent de crédibilité en l'absence de tout contrôle externe. *"Il est difficile pour un consommateur de s'assurer que le produit a été assemblé dans des conditions éthiques et il se contentera trop souvent de l'existence de ce code."* Même si la volonté des firmes était réelle, M. Wong émet des doutes sur leur capacité matérielle à faire respecter effectivement ces codes par leurs sous-traitants. *"Mattel dispose par exemple d'environ 3 650 sous-traitants et fournisseurs en Chine."*

L'absence de processus participatif

Les trois intervenants s'accordent pour reconnaître que la consommation éthique doit reposer sur une plus forte implication des travailleurs, car eux seuls peuvent fournir directement des informations fiables aux consommateurs. *"A la démarche unilatérale des multinationales, il faut donc opposer celle des codes de conduite négociés que prônent la Clean clothes campaign et le collectif ESE"*, explique P. Erard. La promotion de la consommation éthique en France *"ne cherche pas à permettre au consommateur d'avoir bonne conscience lorsqu'il effectue ses achats mais à garantir le progrès social."* Le consommateur ne peut décider quelles sont les améliorations à apporter à la place du travailleur mais cela ne signifie pas qu'il doive être exclu du processus, au contraire.

Son intervention peut efficacement renforcer les organisations locales. Par ailleurs, si l'aide internationale est importante, pour M. Wong, *"les travailleurs ne peuvent dépendre uniquement de l'extérieur. Le point clef est la négociation collective."* Une enquête menée par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) auprès de 250 multinationales dotées d'un code de conduite révèle cependant que seuls 15 % de ces codes reconnaissent le droit d'association et celui de créer un comité d'entreprise. G. Cortes explique quant à elle que Kuk Dong *"n'avait même pas pris le soin de traduire en espagnol le code de conduite de Nike reconnaissant la liberté d'association et les conventions collectives."* C'est finalement la médiatisation de ces violations qui a poussé Nike à réagir. *"Un premier courrier enjoignait l'entreprise de respecter le code tandis qu'un second demandait au Gouverneur de l'État de s'assurer de la modification du comportement de l'entreprise."*

Outre la trop faible implication des travailleurs dans l'élaboration de ces codes, M. Wong et G. Cortes critiquent le déroulement des audits sociaux. *"Quand les travailleurs ne sont pas tout simplement sélectionnés par l'entreprise, ils ne font que répondre à des questions qui ne peuvent traduire leurs sentiments."* Le recours aux experts extérieurs à l'entreprise est de plus en plus fréquent mais *"les chiffres, tableaux, graphiques, courbes et autres pourcentages sont incapables de traduire les conditions de travail"* indique M. Wong. Il faut garantir l'indépendance des audits. Pour autant, estime P. Erard, *"ces audits doivent rester financés par les entreprises car ils sont susceptibles de les promouvoir commercialement lorsqu'ils prouvent le respect des règles sociales."*

Quel bilan tirer de ces initiatives?

Les obstacles à l'affirmation syndicale

En Chine comme au Mexique, les salariés doivent s'affilier au syndicat officiel (respectivement l'ACFTU - *All-China federation of trade unions* - et la CROP - *Confédération révolutionnaire des ouvriers et paysans*). M. Wong explique que *"lorsque la syndicalisation indépendante et démocratique est possible en Asie, ceux qui choisissent cette voie sont harcelés par la direction et figurent toujours parmi les premiers licenciés."* En Chine, quiconque tente de créer un syndicat indépendant est envoyé en prison ou dans un hôpital psychiatrique. Pour sa part, G. Cortes indique que malgré son omniprésence (90 % des représentations syndicales), *"la CROP ne défend en aucun cas les travailleurs."*

Le combat du CAT a justement été d'obtenir le droit de former un syndicat indépendant. *"Mais la procédure légale peut durer jusqu'à quatre ans, sans parler de la peur des ouvriers d'être emprisonnés et de subir des violences policières."* Après trois jours de grève, les forces de l'ordre ont, sur injonction du gouvernement de l'Etat de Puebla, violemment réprimé la manifestation. *"Parmi les manifestants se trouvaient des femmes enceintes et des mineurs. Ces derniers n'ont pas pu être soignés correctement car, les entreprises n'ayant pas le droit de les employer, ils ne disposent pas de couverture sociale."* Le gouvernement justifie la répression en expliquant qu'une telle agitation ne peut que se solder par le départ de l'entreprise étrangère, et donc par la perte d'emplois. Or, *"cette hypothèse ne tenait pas dans le cas de Kuk Dong étant donnée l'ampleur de l'investissement."* L'appui moral et la solidarité d'autres organisations internationales ont incité le CAT à poursuivre sa lutte. *"L'entreprise a finalement reconnu qu'une majorité de salariés souhaitait adhérer à un syndicat indépendant."* Celui-ci a été officialisé en septembre 2001 et cherche aujourd'hui à obtenir une nouvelle convention collective protégeant mieux les droits des salariés.

Les avancées dues aux codes de conduite

Il ne faut pas minimiser l'apport de ces codes de conduite. Des multinationales ciblées par les campagnes ont ainsi pu être rendues responsables des violations des droits de l'Homme au travail commises par leurs sous-traitants, comme le montrent les exemples de Chicco en Chine ou de Nike au Mexique. A Hong Kong, le Conseil de l'industrie du jouet a finalement adopté, malgré de fortes réticences, une forme de code de conduite. *"Celui-ci n'a toutefois pas force de loi et reste donc sans valeur contraignante pour les entreprises y souscrivant"*, signale M. Wong. Parfois, les conditions de travail ont également pu être améliorées, dans une certaine mesure, et des codes de conduite de plus en plus sophistiqués commencent à émerger par secteurs de travail et d'activités. Mais pour P. Erard, *"il est essentiel de rattacher davantage ces codes de conduite aux conventions de l'OIT, notamment celles se rapportant à la liberté d'association et aux négociations collectives."*

Les audits identifiant de graves irrégularités sont par ailleurs souvent suivis d'actions correctives. Le carnet de notes du collectif De l'éthique sur l'étiquette, évaluant seize enseignes de la grande distribution française, montre que *"quatorze d'entre elles ont pris des engagements de principe, ce qui n'était pas le cas il y a six ans"*, remarque P. Erard. Elles reconnaissent également leurs responsabilités à l'égard des conditions sociales et de travail dans des entreprises qui ne sont pas leurs filiales, le contrat les liant à elles étant strictement commercial. *"La question de la transparence envers les travailleurs et les consommateurs est toutefois beaucoup moins satisfaisante."*

Les enjeux à venir

Un premier danger de ces codes de conduites et labels sociaux est de focaliser l'attention sur quelques grandes marques. Il ne faut pas oublier les autres firmes, notamment celles qui ne font rien ou manquent totalement de transparence et qui sont donc absentes du débat.

Le collectif ESE a sensibilisé le consommateur individuel et cherche désormais à accentuer la sensibilisation des acheteurs collectifs, notamment grâce à sa campagne "Achats publics, achats éthiques ?" P. Erard note qu' *"une récente circulaire concernant le Code des marchés publics intègre la question éthique des achats publics, mais encore faut-il avoir des garanties"* quant à l'effectivité de cette innovation. Le collectif cherche désormais à créer un réseau de "Villes consommatrices éthiques" pour renforcer l'action du consommateur individuel. Les Comités d'entreprise (CE) font également partie de ces acheteurs collectifs et un travail de sensibilisation a été entrepris dans leur direction, notamment par la CFDT (Confédération française démocratique du travail). Le collectif souhaite par ailleurs intégrer dans la collecte d'information les CE et les syndicats des enseignes notées. La difficulté est ici de surmonter la faiblesse syndicale de la grande distribution.

La mondialisation de l'économie a fait du travail une marchandise, une variable d'ajustement dont se servent les entreprises pour réaliser davantage de profits. Pour combattre cette évolution, la mise en place d'un outil de collecte d'information centré sur les travailleurs est essentiel. Dans ces conditions, le label social permettra aux consommateurs de faire des choix responsables et ne sera pas une simple nouvelle arme de la guerre commerciale. Le renforcement des réseaux entre consommateurs et organisations locales est donc primordial pour favoriser l'adéquation de leurs actions réciproques et définir des modalités pratiques d'implication des travailleurs autant que des consommateurs.

LA PRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE – LA CONSOMMATION CITOYENNE

Par Alain CHAUVEAU et Jean-Jacques ROSE

Développement durable : l'entreprise responsable. Edition d'organisation, 2003.
Extrait pp11-15

LA PRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE - LA CONSOMMATION CITOYENNE

Par Alain CHAUVEAU et Jean-Jacques ROSE

Développement durable : l'entreprise responsable. Edition d'organisation, 2003.
Extrait pp11-15

Le citoyen consommateur, qui a tendance à délaissier les urnes, exprime partiellement ses choix politiques à travers la consommation, en essayant de donner un sens à ses achats. Il préférera des produits éthiques, de commerce équitable ou qui privilégient l'environnement. À l'inverse, il peut boycotter des marques qui ont un comportement qui lui semble irresponsable ou, plus globalement, rejeter les marques qui ont envahi son univers quotidien, en sortant d'un strict discours promotionnel, pour aller vers un discours sur les valeurs.

Mais ce qui est nouveau, selon les sociétés d'étude comme ipsos, c'est le passage à l'acte, le passage du proclamé à l'action.

Les Français se déclarent prêts :

À acheter des produits qui respectent les valeurs de l'économie solidaire

40% A boycotter les produits ne respectant pas ces valeurs

39% À effectuer des dons en nature en faveur d'associations détendant l'économie solidaire

Source : ipsos.

La tendance exprimée dans le tableau ci-dessus est confirmée dans une enquête du CREDOC (Pour le secrétariat d'Etat aux droits des femmes), selon laquelle quatre Français sur cinq se disent prêts à acheter plus volontiers des produits fabriqués dans des entreprises qui respectent l'égalité entre hommes et femmes. Par ailleurs, une autre enquête IPOS montre que 90 % des Français sont prêts à privilégier, à qualité équivalente, les produits issus du commerce équitable. Le fait notable est que 86 % d'entre eux persisteraient dans ce choix, tout en sachant que les produits issus du commerce équitable sont un peu plus chers (afin d'offrir au producteur un prix plus juste).

Le commerce mondial, foncièrement inéquitable

Dans le rapport « *Deux poids, deux mesures : commerce, mondialisation et lutte contre la pauvreté* », OXFAM accuse les pays industrialisés de soutirer des millions d'euros aux pays en développement en abusant des règles qui régissent le commerce mondial, condamnant ainsi des millions de personnes à la pauvreté. Dans ce rapport, OXFAM souligne que l'écart entre pauvres et riches se creuse et que les inégalités mondiales ne cessent de croître. Pendant la dernière décennie, les 5 % les plus pauvres de la planète ont perdu 25 % de leurs revenus alors que ceux des 5 % les plus riches ont augmenté de 12%.

Le commerce est l'un des facteurs principaux de cet écart croissant. Par exemple, sur 100 euros générés par le commerce mondial, seulement 3 bénéficient aux pays en développement. OXFAM a calculé que 128 millions de personnes pourraient sortir de leur condition de pauvreté, si l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est et le sous-continent indien pouvaient augmenter leur part des exportations mondiales de 1 %.

Mais la politique de « deux poids, deux mesures » fausse les règles internationales du commerce au seul bénéfice des pays industrialisés : leurs agriculteurs bénéficient d'un soutien de plus de 1 milliard d'euros par jour. La surproduction agricole qui résulte de ses subventions est écoulee sur le marché mondial, entraînant par voie de conséquence la chute des cours. En inondant les marchés des pays en développement, elle crée une concurrence déloyale aux agriculteurs locaux. L'Union européenne est notamment visée : par exemple, son *dumping* de lait en poudre a mené l'industrie laitière de la Jamaïque à la faillite. Mais les États-Unis ont les mêmes pratiques : ils écoulent leurs surplus de riz de à prix bradés, et ce sont les petits producteurs de riz des pays du Sud qui en font les frais. Ainsi, la région rizicole d'Haïti est particulièrement touchée par la malnutrition infantile.

OXFAM a également calculé que les pays en développement ont exporté 20 % de café de plus en 2000-2001 qu'en 1997-1998, alors que leurs revenus ont chuté de 45 % au cours de la même période. S'ils avaient pu le vendre au prix de la saison 1997-1998, ils auraient encaissé 9 Milliards d'euros de plus. Les caféiculteurs ont donc vu leurs revenus s'effondrer, et les gouvernements ont dû faire des coupes sombres dans leurs budgets de santé et d'éducation. Mais cette crise n'est pas limitée au café. Entre 1996 et 2000, le Ghana a augmenté sa production de cacao de 30 %, mais a été payé un tiers de moins. Les pays producteurs de coton en Afrique de l'Ouest connaissent le même sort.

Le commerce équitable : « *trade not aid* »

Ces constats, s'ils sont affligeants, ne sont pas forcément nouveaux. Des ONG se sont, très tôt, mobilisées pour essayer de garantir des conditions commerciales plus équitables aux pays du Sud. Aux Pays-Bas, dès 1959, l'association catholique Kerkrade 12 s'est spécialisée dans l'importation de produits en provenance des pays en développement, vendus par correspondance *via* les églises et les réseaux tiers-mondistes. Quelques années plus tard, des représentants des pays du Sud lors de la conférence de la Conférence des Nations-unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) de Genève, en 1964, remettent en cause les politiques d'aide au développement des pays du Nord. Ils demandent à ces derniers d'arrêter leurs aides financières, ponctuelles et à court terme, au profit de réelles politiques commerciales avec les pays pauvres : le fameux *Trade not aid* (du commerce, pas de l'aide).

Le commerce équitable est donc fondé sur cette philosophie, qui remet en cause le système capitaliste et ses ravages parmi les producteurs locaux. Ainsi, à son arrivée dans la province d'Oaxaca, au début des années 1980, le père Francisco VanderHoff constata que les planteurs de café vendaient à un prix infime leur récolte à des intermédiaires impitoyables¹, qui dépendaient eux-mêmes des fluctuations des cours de la bourse à New York. Pour pallier cette injustice et défendre les producteurs locaux, il créa le label Max Havelaar. Ainsi, Jean-Pierre Blanc, directeur général de la marque Malongo, estime que, pour le café mexicain qu'il commercialise sous le label Max Havelaar, il a versé 1 524 490 euros en 2002, alors qu'il lui aurait coûté seulement 609 796 euros au cours mondial.

Le commerce équitable est longtemps resté un mouvement géré par des ONG, par des bénévoles qui tiennent des boutiques et qui organisent des « centrales d'achat ». Mais, pour mettre à la disposition de tous les consommateurs les produits du commerce équitable, par le biais de la grande distribution, le premier label des produits du commerce équitable est créé en 1988, aux Pays-Bas. Ce label est connu en Belgique, en Suisse, en France et au Danemark sous le nom de Max Havelaar, de TransFair aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Italie et en Allemagne, ou encore de FairTrade en Grande-Bretagne.

Les labels ainsi créés sont regroupés au sein de Fairtrade Labelling Organisation (FLO) qui coordonne leur travail. Pour mieux se coordonner et uniformiser leur action, un logo commun à ces trois labels a d'ailleurs été lancé, en septembre 2002, pour l'Europe. Ce changement de stratégie n'est pas partagé par tous les acteurs du commerce équitable, surtout ceux de la première heure. En effet, même si les buts sont identiques, les moyens pour les atteindre changent. L'introduction dans le marché « capitaliste » n'est pas acceptée par tous ceux qui imaginent une démarche alternative au marché : ils refusent donc de s'associer à cette forme de commercialisation. L'alternative serait-elle rester purs et durs mais marginaux ou céder au marketing et à la grande distribution ?

Les concepts

Victor Ferreira² pointe trois dysfonctionnements dans le commerce international :

- le manque d'infrastructures et de compétences internes. Les petits producteurs (moins de 5 hectares) sont responsables de 70 % de la production mondiale de café et de 90 % de la production mondiale de cacao. Ce sont des acteurs isolés vivant loin des centres urbains de décisions, sans expertise sur les mécanismes du marché mondial, à la merci d'intermédiaires peu scrupuleux...
- la domination de quelques multinationales sur le marché mondial. Elles sont quatre pour 70 % du marché du café, trois pour 66 % du marché de la banane, cinq pour 80 % des exportations brésiliennes³ de jus d'orange...

¹ Ils les appellent les « chacals »

² Directeur général de Max Havelaar France

³ Le Brésil est le premier exportateur mondial de jus d'orange
Avril 2003

- les fortes fluctuations des prix en fonction d'événements non maîtrisables (catastrophes naturelles, comme l'ouragan Mitch) ou de mouvements spéculatifs d'opérateurs financiers qui investissent dans les matières premières sans intérêt pour le produit réel, autre que le coup financier recherché.

Le commerce équitable se veut une réponse à ces déséquilibres. Sa charte impose, en effet, cinq critères d'exigence et nécessite de respecter certains critères de progrès :

- travailler le plus directement possible avec les producteurs (suppression des intermédiaires) ;
- travailler en priorité avec les plus défavorisés, dans la plus grande transparence ;
- payer un prix juste ;
- travailler de manière durable ;
- travailler pour l'éradication du travail des enfants ;
- valoriser les savoir-faire traditionnels ;
- améliorer le respect de l'environnement ;
- aller vers une amélioration constante des conditions sociales...

LES ACTEURS

Créée en 1997, la Plate-forme française pour le Commerce Équitable est le seul organisme national de représentation des acteurs du commerce équitable. Elle a pour objectif :

- d'assurer un travail de lobbying et participer à la mise en place d'outils législatifs, développer les liens avec les réseaux européens, intervenir lors des négociations internationales ;
- d'assurer la recherche de travail en partenariat avec d'autres collectifs, réfléchir sur des thématiques tel le tourisme équitable ;
- de soutenir les actions des réseaux locaux et d'assurer la promotion du commerce équitable auprès du grand public, de site Internet, brochures, Quinzaine du Commerce Équitable...

Elle réunit en outre les différentes composantes de ce secteur :

- des importateurs Solidar'Monde, centrale d'importation et de distribution d'Artisans du Monde, Artisan) ;
- des importateurs détaillants à • Artisanat-SEL (VPC), Andines, Artisans du Soleil, Azimut-Artisans du Népal, Alter Eco ;
- des boutiques Boutic Ethic et Artisans du Monde (près de cent boutiques et 2 500 bénévoles) ;
- des associations de promotion Aspal (Association de Solidarité avec les Peuples d'Amérique Latine), Échoppe (Échanges pour l'Organisation et la Promotion des Petits Entrepreneurs) ;
- des associations de labellisation Max Havelaar) ;
- des structures de solidarité (ONG) le Comité catholique contre la faim et pour le Développement, Ingénieurs sans frontières.

MANAGEMENT ET COMMERCE ÉQUITABLE

En novembre 1998, Tristan Lecomte, jeune HEC, crée un magasin (60 m²) de type associatif, près de la Bastille : il réalise près de 107 000 euros de CA au cours de la première année. C'est un bon début, mais il se rend rapidement compte qu'un magasin de ce type n'a pas d'avenir. Car, dès le départ, son idée est d'appliquer les méthodes modernes de marketing :

« Je suis allé voir les magasins associatifs, et je me suis dit : pour dynamiser l'offre, il faudrait utiliser les techniques du marketing, de la communication, etc. Pour sortir d'une présentation trop militante du commerce équitable, il faut utiliser toutes les techniques commerciales, mais aussi les techniques les plus modernes d'audit et de contrôle pour le suivi des producteurs ».

Après avoir fait le tour des capital-risqueurs, il lève 229 000 euros auprès d'investisseurs privés. Il crée une SA, France Alter Eco, et ouvre, place des Innocents, un deuxième magasin (250 m²) qui a généré 305 000 euros de CA annuel. Il ferme donc son premier magasin, mais le nouveau ne se révèle pas plus intéressant, car il n'atteint toujours pas les ratios minimum pour inciter un investisseur privé à miser plus d'argent : il faut au minimum de 6 100 euros de CA annuel au m² et avoir une rentabilité minimum d'environ 20 %, avant impôt, en période de croisière. Or, avec ses 305 000 euros de CA, il n'atteint pas la moitié de ce ratio... En particulier, son taux de transformation est trop faible : environ 10 %, pour 400 visiteurs le samedi (meilleur jour de vente), cela fait 40 acheteurs, un chiffre largement insuffisant.

Après avoir perdu 76 225 euros et déliré sur Internet, il a choisi de poursuivre sa « quête », en ouvrant une nouvelle voie : lancer sa propre marque de commerce équitable.

Développement et limites du commerce équitable

La notoriété du commerce équitable se développe rapidement : presque un Français sur trois a entendu parler du commerce équitable en 2002, contre un sur quatre en 2001, et un sur dix en 2000, indique une série d'enquêtes ipsos, réalisées pour la Plate-forme pour le Commerce Équitable. Pour autant, l'acte d'achat reste problématique.

Avez-vous déjà acheté un produit du commerce équitable ?

75 % déclarent avoir déjà acheté au moins une fois

19 % en sont certains

58 % affirmant que cela est possible, mais qu'ils ne savent pas les identifier

Source : IPSOS.

En France, le CA du commerce équitable est en forte expansion. Si l'on prend l'exemple des produits labellisés, il représentait 6 M d'euros en 2000, puis 12 M en 2001 (auxquels il fallait rajouter 6 M d'euros pour la vente en boutique). Les prévisions pour 2002 et 2003 sont encourageantes avec respectivement 22 M (dont 77 % de café) et 45 M d'euros (dont 58 % de café).

Mais il faut relativiser ces chiffres. Les volumes vendus de café équitable devraient représenter 1 % de parts de marché, en 2002. La France est le mauvais élève européen elle représentait 3,2 % du marché européen, en 2001. La dépense, par habitant et par an, pour les produits de commerce équitable y est de 0,13 euro, alors que les Suisses y consacrent 6 euros. Chez Max Havelaar¹ - qui, après le café, a lancé le thé, le miel, le jus d'orange et les bananes équitables -, on parle de déficit de notoriété : malgré un intérêt certain de la presse, le taux de renom du label ne dépasse pas encore 9 %.

Selon T. Lecomte, tous les types de développement, à part les magasins associatifs sont très risqués : le catalogue ne marche pas (Solidar'Monde a arrêté le sien, en 2001), car la VPC représente beaucoup d'investissements et demande un important réseau ; Internet n'est pas encore assez développé en France, il y a deux sites seulement qui marchent aux États-Unis. Le problème, c'est donc l'introduction de la vente de ces produits dans les grands circuits de distribution. Si l'on regarde, en France, la structure du commerce, on s'aperçoit que les consommateurs achètent 85 % des produits en grande distribution. Après avoir « essuyé les plâtres », T. Lecomte est allé au bout de la démarche en créant Alter Eco, marque de commerce équitable qui comprend six produits (jus d'orange, riz, sucre de canne, cacao en poudre, thé, chocolat et café), à la fois labellisée Max Havelaar et AB (agriculture biologique). Une petite révolution, rendue possible par Monoprix, qui se positionne comme une enseigne leader dans le développement durable et le commerce équitable. L'enseigne a financé des tests pour évaluer la perception qu'avaient les consommateurs des différents emballages conçus.

En outre, les supermarchés de la chaîne ont promu les produits Alter Eco pendant plusieurs opérations. Un contrat d'exclusivité d'un an lie les deux marques, au bout duquel un bilan sera fait, selon le verdict des consommateurs, car il n'est pas question pour Monoprix de rogner ses marges pour promouvoir Alter Eco...

Mais la question du commerce équitable n'est pas tant celle d'un modèle alternatif, que d'un standard minimal à adopter. D'après les estimations de V. Ferreira, environ 750 acteurs économiques traditionnels sont déjà engagés dans la démarche de certification du commerce équitable : plus 350 coopératives ou plantations dans une trentaine de PVD et 300 importateurs / industriels transformateurs dans dix-sept pays du Nord. Il ajoute que « *pour eux et les consommateurs, le commerce équitable n'est pas une aimable utopie mais une proposition satisfaisante qui répond à leurs exigences : traçabilité, transparence, rentabilité, respect des Droits de l'homme au travail et de l'environnement...* ».

Ajoutons d'ailleurs, que l'Europe, via son Parlement, a adopté, depuis juillet 1999, une résolution considérant que le commerce équitable s'est révélé être l'un des instruments les plus efficaces de promotion du développement. Le challenge est donc que le commerce équitable trouve sa légitimité auprès des organisations internationales (Banque mondiale, FMT, ...) et d'autres acteurs économiques traditionnels : obtenir, par exemple, l'implication de multinationales, même si, au départ, celles-ci ne représentent qu'un faible pourcentage de leur activité.

Selon V. Ferreira, des contacts seraient amorcés avec certaines multinationales du café. La meilleure source de progrès reste cependant la pression des consommateurs, combinée à celle des organisations sociales dans les pays producteurs et consommateurs et à celle des actionnaires.

¹ Qui rappelons le ne produit pas mais labellise
Avril 2003

CONSOMMATEUR – CITOYEN OU « USAGER » DU DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Par Alain CHOSSON

Les nouveaux utopistes du développement durable de Anne-Marie DUCROUX.
Editions Autrement, Paris. Collection Mutations n°216, 2002. Extrait pp163-168

CONSOMMATEUR – CITOYEN OU « USAGER » DU DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Par Alain CHOSSON¹

Les nouveaux utopistes du développement durable de Anne-Marie DUCROUX. Editions Autrement, Paris. Collection Mutations n°216, 2002. Extrait pp163-168

La consommation citoyenne, pour être adoptée par les habitants, doit se mesurer au quotidien. Il s'agit de vivre mieux, de se rendre la vie plus facile, en préservant les ressources, en développant des solidarités, en réalisant des économies, en faisant valoir ses droits et en assumant ses responsabilités.

C'est le plus souvent à partir de préoccupations concrètes que la prise de conscience d'un engagement écocitoyen commence. Avec une approche globale des questions de consommation, d'habitat, d'environnement, inscrite dans une logique de développement durable, les consommateurs peuvent expérimenter et développer une action apportant une amélioration concrète de la vie quotidienne et s'impliquer pour le long terme. C'est aussi pouvoir participer, personnellement et collectivement, à un projet mobilisateur qui allie qualité de la vie, protection de l'environnement, de la santé et lutte contre les exclusions.

Le développement durable remet en cause, car il interroge la finalité de ce que nous faisons. Comme consommateurs, nous sommes à la fois clients et citoyens. Les actes d'achat posés parfois de manière consciente et cohérente, parfois de manière contradictoire, sont lourds de conséquences locales comme mondiales. S'il est tentant de moraliser, il nous semble préférable d'écouter et de responsabiliser les acheteurs. D'autant que le consommateur moyen représentatif de l'ensemble de la population n'existe pas. La réalité est plus diverse : il y a, au-delà des différentes catégories sociales, des « familles » de consommateurs avec des modes de vie, des comportements, des attentes, des choix différents, à divers moments de leur vie.

Les consommateurs ont bien souvent, désormais, un comportement circonstancié et critique. Dans une société d'abondance qui crée des frustrations pour ceux qui ne peuvent en profiter, ils sont devenus exigeants. Ils veulent profiter des opportunités, ils zappent d'un produit à l'autre, selon leur perception. Leurs choix sont fortement empreints d'individualisme, mais leurs valeurs moins matérielles qu'elles ne l'étaient dans le passé. Ils sont attentifs aux gaspillages. De plus en plus nombreux à être préoccupés par l'incidence de leur consommation et leur rôle dans la société, ils souhaitent privilégier les produits alimentaires respectueux de la santé et de l'environnement, choisir en fonction d'une dimension humanitaire, éthique, et s'intéressent au commerce équitable. Ils apprécient la possession d'objets et de biens d'équipements dans la mesure où elle leur facilite la vie quotidienne. Ils aspirent à vivre dans un endroit agréable, disposant d'équipements collectifs et de services, dans un habitat confortable, économe, d'usage simple.

Cependant, ils n'ont pas suffisamment conscience du poids qu'ils pèsent. En se forgeant une identité collective autour d'intérêts ou de biens communs, en transformant leurs nombreux actes individuels en action collective organisée, ils peuvent créer un rapport de forces durable susceptible de s'inscrire au bon moment et au bon endroit dans les processus de décision. La démocratie participative est au cœur du développement durable, et les « consommateurs écocitoyens » devraient y trouver une place logique, car une citoyenneté active ne se limite pas à la seule participation aux scrutins organisés. La participation n'est pas non plus seulement un exercice « démocratique », c'est aussi le moyen d'une plus grande efficacité économique, sociale et environnementale.

Des consommateurs coproducteurs de développement durable

On sait aujourd'hui - et on peut le mesurer - que les mouvements associatifs et les réseaux créés sont indispensables à l'équilibre de la société. Dans la progression d'un autre mode de développement, il nous faut bâtir collectivement un nouveau processus intégrant les associations de consommateurs pour qu'elles soient des

¹ A. Chosson est secrétaire général adjoint de la CLCV (Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie), une des deux associations de consommateurs généralistes en France, et membre du Bureau européen des Unions de consommateurs et de Consumers International.

forces socio-économiques, en équilibrant d'autres, dans une logique d'intérêt général. Il est anormal que les entreprises et institutions nationales n'associent pas suffisamment les associations de consommateurs, en amont, à l'élaboration des décisions qui concernent pourtant durablement les utilisateurs.

Entend-on vraiment la voix des consommateurs dans les instances aménagées à cet effet, tant au niveau local que national ? N'est-il pas temps d'introduire plus de transparence et de démocratie dans le fonctionnement des structures internationales (ONU, OCDE, OMC) et d'organiser la représentation des consommateurs à chacun de ces niveaux ? De même, dans le cadre de la gouvernance qui prévaut en matière de développement durable, ne pourrait-on pas organiser cette représentation auprès des directions générales des firmes multinationales (par des comités consultatifs mondiaux des consommateurs, par exemple), comme cela se fait pour les salariés ?

Écouter, reconnaître les valeurs que portent les consommateurs écocitoyens et l'expertise de leurs associations, suppose que celles-ci soient reconnues comme des partenaires socio-économiques au même titre que la production, les salariés, les organisations agricoles, etc. On en est loin. En regardant de près les discours, les textes produits, force est de constater que rien fondamentalement n'a changé. Les « partenaires », c'est-à-dire les services centraux et déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, les financeurs, se concertent plus, travaillent mieux ensemble. Ces « acteurs » devraient donc produire plus de qualité. Mais très souvent encore ils agissent vers le public, le reléguant au rang de « spectateur ». Il ne peut y avoir d'un côté les « exposants » et d'un autre les « auditeurs », qui disent ce qu'ils acceptent et ce qu'ils refusent.

Sans mélanger les rôles, il s'agit de faire se rencontrer, se confronter, les différents « savoirs » - ceux du technicien, de l'élu, du financeur et de l'utilisateur - à égalité de droits et de moyens, dès l'origine des projets, lors de leur réalisation et de leur évaluation.

L'enjeu est de trouver les lieux, les moments, les moyens, les niveaux pour créer les meilleures conditions possibles d'une « coproduction ». Il faut établir ce qui relève d'une information, d'une consultation du grand public, et ce qui participe d'une confrontation de points de vue organisés, structurés. Pour cela, la vie associative doit être considérée comme un interlocuteur à part entière, porteur d'un point de vue collectif, qui ne se réduit pas à l'addition de points de vue individuels.

Établir avec les habitants les conditions de leur participation active et pérenne à leur propre développement, c'est passer d'une culture « d'assujettis » à une culture de « consommateurs écocitoyens » et éviter la situation où les habitants deviendraient des « usagers » d'une politique de développement durable.

Cela vaut pour les échanges avec les autres pays. On évoque régulièrement des transferts, mais ils ne peuvent pas être que technologiques, ils doivent être accompagnés de la participation directe des destinataires du service, si l'on ne veut pas imposer notre modèle. Il faut laisser le soin aux acteurs locaux de trouver la meilleure formule de cette organisation collective. Nous pourrions d'ailleurs en retour en tirer, pour nos propres pratiques, des enseignements utiles. Si le contexte historique et culturel diffère dans la plupart des pays, les relations entre organisations de consommateurs à travers le monde montrent que l'aspiration des populations à être associées, parties prenantes, est bien réelle et à la base de relations équilibrées.

Inverser les logiques

Afin de pouvoir choisir en toute connaissance de cause, les consommateurs ont besoin d'informations objectives, de produits étiquetés où sont indiquées la provenance et la composition, d'une traçabilité sans faille établie dans tous les domaines sensibles. Aujourd'hui, à la simple recherche d'informations s'ajoute le besoin d'identifier, parmi elles, celles qui sont vraies. C'est plus nouveau. La multiplication promotionnelle des signes de qualité n'est pas toujours gage d'efficacité et elle sollicite une expertise indépendante des associations en qui les consommateurs disent, à 80 %, avoir une totale confiance. La demande de fiabilité et d'authenticité est forte, comme l'exigence de responsabilité lorsque ces deux-là sont défailtantes.

Les consommateurs ont à privilégier une consommation conforme aux principes de développement durable, encore faut-il qu'ils aient, tous, la possibilité d'accéder à des produits sûrs, respectueux de l'environnement, distribués par un commerce éthique, équitable. Rien ne serait plus contre-productif qu'une gamme de « produits durables » accessibles seulement à ceux qui en auraient les moyens. Les commandes publiques, en recourant plus systématiquement à ce type d'achats, peuvent contribuer à abaisser les coûts. De nombreux producteurs de biens (électroménager, audiovisuel, informatique domestique, etc.) peuvent accroître la recyclabilité, contribuer à la maîtrise des consommations.

Si les autorisations et les conditions de mise sur le marché des produits et équipements sont elles-mêmes cohérentes avec le développement durable, et dès lors qu'ils disposent des données utiles, les consommateurs

sont capables de comprendre, d'agir avec bon sens, qu'il s'agisse de l'eau, du plomb, de l'amiante, du radon, de l'air, de l'utilisation des produits toxiques, du bruit, etc.

Dans le domaine de l'habitat, ils peuvent, là encore, jouer un rôle important en utilisant rationnellement les équipements, en triant leurs déchets, en réduisant le bruit, en choisissant les énergies qui réduisent les rejets à effet de serre et préservent les ressources. Mais il faut que les futurs acquéreurs et locataires soient informés sur le coût de fonctionnement et la qualité acoustique des immeubles, et que le secteur de l'habitat collectif ne soit pas considéré comme un marché captif sur lequel les politiques publiques peuvent être imposées. Les meilleurs projets peuvent alors devenir suspects et entraîner un phénomène de rejet, ou contribuer à accentuer le marquage social et la stigmatisation, incompatibles avec la démarche de développement durable. Partout les procédures de décision peuvent s'appuyer sur une signature d'accords collectifs dans le secteur locatif ou les règles de majorité en assemblée générale pour la copropriété, par exemple.

Enfin, au-delà de l'information fiable, il importe que les décisions ne soient pas prises seulement par les professionnels, qui se limitent souvent à de bonnes techniques avec de la bonne communication, mais d'associer plutôt les consommateurs, cœur de cible des producteurs et des distributeurs, à l'élaboration des produits et services qu'ils utiliseront. C'est inverser la logique de production et de consommation. Une clé du développement durable.

LA RUE : PERMANENCE ET RENOUVELLEMENT

Par Jean-Loup GOURDON

Les Annales de la recherche urbaine, « Ce qui demeure », n°92, septembre 2002. Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'équipement, des transports et du logement. Extrait pp117-122

LA RUE : PERMANENCE ET RENOUVELLEMENT

Par Jean-Loup GOURDON

Les Annales de la recherche urbaine, « Ce qui demeure », n°92, septembre 2002. Plan Urbanisme Construction Architecture, Ministère de l'équipement, des transports et du logement. Extrait pp117-122

La rue, forme élémentaire de la ville

La profonde rationalité de la rue¹ (qui est aussi celle de la ville) est dans sa forme même. Autrement dit la rue, espace d'intelligence commune, est elle-même intelligence commune de l'espace. Héritage du processus historique de sa propre formation partiellement empirique, elle obéit à une loi d'autolimitation de ses éléments structurels, qui en fait l'instrument irremplaçable d'une pensée urbaine de l'économie et de la durée, d'une pensée véritablement écologique de la ville.

Forme élémentaire de la ville, d'une technologie facilement intelligible et appropriable, la rue aide à « penser » la ville, à concevoir ses transformations comme ses permanences. Surtout, ce qui importe à notre présent propos, à « penser » un développement qui se concevrait sans omettre la possibilité de sa transmission à la génération future.

Forme élémentaire, elle résulte d'un petit nombre d'emboîtements eux-mêmes élémentaires. Ainsi la rue, quelles qu'en soient les dimensions et les innombrables variantes, voie restreinte ou vaste avenue... c'est depuis toujours un petit nombre d'associations binaires, deux choses à la fois qui l'une à l'autre s'opposent et qu'elle associe, les faisant travailler ensemble.

D'abord, association fondatrice du mouvement et de l'établissement : le construit est circulé, le circulé est construit, source d'un grand nombre d'usages, mais aussi de leur équilibre instable.

Combinaison, à la fois, de permanence (tracé, réseaux techniques, patrimoine) et de changement (parcelle par parcelle, bâtiment par bâtiment). En cela, ni les voies d'un lotissement dont un règlement fige durablement l'usage et limite la densité des parcelles², ni celles d'un grand ensemble à l'espace asservi en sous-sol par l'indépendance, voire l'anarchie, des réseaux techniques, et sans division parcellaire ne sont des « rues ». Autrement dit, sans la combinaison et le « jeu » adaptatif d'un tracé stable et d'une « économie de la parcelles³ » ouverte à de nouvelles constructions, il n'y a pas de « rue ».

Conjugaison de deux espaces, privé et public, un dedans et un dehors. Un dedans pour l'autonomie des existences et des activités, un dehors pour l'utilité commune et la co-présence, pour des formes variables d'échange et de civilité... ce qu'on appelle l'espace public...

Enfin, articulation de deux logiques économiques, du patrimoine et du capital, du temps long et du temps immédiat dans un espace travaillé par la société, l'histoire, l'innovation d'usage, l'alternance des investissements, publics, privés, les uns et les autres se guettant, s'attendant, s'enchaînant...

Les prouesses d'une voie urbaine

L'association du mouvement et de l'établissement, du « construit » et du « circulé », association d'éléments à l'évidence en opposition de par leurs fonctions propres, n'empêche pas de concentrer sur un espace limité un nombre de ressources dont l'énumération surprend, par comparaison avec une simple voie rapide de mêmes largeur et longueur. A prendre ainsi l'Avenue des Champs Elysées, il faut d'abord « prendre livraison » du patrimoine immobilier et du capital qu'elle aligne sur ses deux rives, à savoir la valeur des loyers encaissés, les

¹ Jean-Loup Gourdon, *La rue, Essai sur l'économie de la forme urbaine*, préface de Françoise Choay, [éd. de l'Aube](#)/Ch. L. Mayer

² En quoi l'Etat, au travers de la Loi sur le renouvellement urbain, vient de faire oeuvre utile en libérant dans une certaine mesure les COS de certains quartiers pavillonnaires, les réinsérant ainsi dans la durée, le changement, l'économie. Ces changements ouvrent la possibilité que les habitants, s'accordant pour effacer de leurs règlements de lotissements les dispositions contraires à des changements d'usage et de densité, procèdent à des regroupements opérationnels. Allant plus loin, des incitations financières publiques à la suppression des impasses, rendraient à ces quartiers la perméabilité de leurs réseaux de rues, et leur participation à la circulation urbaine générale.

³ Jaquand C., Fachatte R., « L'économie de la parcelle », in *Urbanisme* N° 299, mars-avril 1998
Avril 2003

chiffres d'affaires réalisés, les valeurs ajoutées... Du côté des flux, 35 000 véhicules par jour au kilomètre linéaire (le même débit que le périphérique parisien) qu'elle écoule sur son parcours et distribue par une dizaine de rues et d'avenues sur un côté, une douzaine sur l'autre. Des centaines de milliers de piétons chaque jour, plusieurs lignes de bus. Sous sa chaussée, la ligne de métro la plus fréquentée de Paris. Et aussi les réseaux techniques ; disciplinés par l'axe de la voie (support matériel de la mémoire de leur emplacement, gage de leur pérennité, avantage que l'aménagement fonctionnaliste de l'espace, hypothéquant l'avenir, fournit rarement).

En fait, on n'en finit pas d'explorer la « productivité » de l'espace de la « rue », dans tous ses aspects, jusqu'à celui-ci qui provient, ou bien du croisement initial des rues les unes par les autres à la fondation d'une ville, ou bien de leur croisement progressif, d'où résulte que toute rue prend naissance dans une rue, débouche dans une autre. La « possession » immédiate de l'espace procurée par la facilité de s'orienter dans le réseau des rues (à l'aide d'un simple plan-guide, pour les rues nommées (rue x, commençant..., finissant...), ou en suivant la numérotation, qui vaut au premier venu de « prendre possession » en un instant de l'un des espaces urbains les plus vastes du monde comme New-York. En face, les millions d'heures perdues à s'orienter dans l'espace urbain du fonctionnalisme. Quiconque a perdu du temps à la recherche d'un immeuble sur une dalle, dans un grand ensemble ou une ville nouvelle à la française, sait de quoi nous parlons.

L'interface public/privé

De cette dialectique des opposés, de cette « autolimitation » écologique, la rue tire profit moyennant une grande économie de moyens, par la contiguïté des domaines public et privé, au point de produire une de ses ressources les plus grandes : l'espace public. La face de tout édifice, en même temps qu'elle est la face de l'espace du privé (résidence, activités économiques, aussi bien qu'institutions et activités publiques autonomes, hôpital ou bibliothèque), est la face même de l'espace public. Ceci explique, entre autres, la spécificité de l'espace public de la rue, lieu d'inscription, d'indication mutuelle, d'une variété de présences : activités, entreprises, existences, occupations, itinéraires, passages, livraisons, destinées singulières, univers qui les environnent... dont la littérature, mieux que toute autre approche, traduit l'infinité des traces, croisées au passage aussi bien qu'aperçues au travers d'un porche entrouvert.

La séparation physique très forte entre domaine public et privé évite leur confusion. Aussi, parce que la rue est un espace traversé d'étrangers, à aucun moment il ne peut devenir un espace commun à un seul groupe, encore moins un espace collectif. (« Le collectif », dit Jane Jacobs, « ce dogme très ancien du fonctionnalisme », qui voudrait que « comme les habitants d'un quartier ont quelque chose en commun, ils doivent, nécessairement, avoir beaucoup de choses en commun ». Menace d'envahissement de sa propre vie privée contre laquelle les habitants se prémunissent en prenant leurs distances.

De sa construction formelle empirique, la rue tire des qualités fonctionnelles propices aux interactions, à un contrôle social équilibré, à la sécurité des mouvements, des existences, des activités. Cependant, il ne s'agit pas non plus d'attribuer à l'espace de la rue, qui est l'espace même de la ville, un quelconque « rôle effectuent » qui le rendrait par lui-même « animé », « convivial »...

Par lui-même, par sa disposition morphologique, un aménagement urbain ne garantit pas le mode de fonctionnement économique et social de l'espace à la formation duquel il contribue. Les qualités de n'importe quel espace public, y compris celui de la rue, sont menacées et précaires s'il est délaissé par l'action municipale, livré à l'impéritie dans le domaine de la circulation urbaine, privé de la présence et de la surveillance d'une police urbaine.

Jouer avec le temps

La rue joue avec le temps de deux façons : sur la longue durée, par sa permanence ; sur le temps immédiat, par son renouvellement incessant. Avant tout, la longue durée est produite par le tracé public. Mais aussi et autant par les engagements communaux relayés par les concessionnaires des réseaux techniques. Et encore par le patrimoine bâti, privé ou public, constitué sur les rives par les investissements antérieurs, leur relative solidarité d'organisation les uns par rapport aux autres. Quant au temps immédiat, il est produit par le morcellement des espaces riverains longés par la voie, les bâtiments étant posés sur les parcelles, leur substitution les uns aux autres étant toujours possible, avec une relative liberté d'organisation (regroupement ou dissociation), y compris au seul niveau des rez-de-chaussées, permettant à de nombreuses voies d'accueillir de nouveaux usages sociaux, et de « rester dans le coup ».

La rue joue ainsi un rôle essentiel d'assembleur, accueillant les éléments nouveaux et hétérogènes, quels qu'ils soient, au fur et à mesure de leur survenance. La règle de mitoyenneté, si elle est conservée, loin de constituer une contrainte, stimule et renforce au contraire la réussite et la qualité architecturale des bâtiments édifiés.

Patrimoine et capital

L'espace de la rue, espace de la longue durée autant qu'espace du présent, est le lieu de confrontation de deux logiques distinctes, possiblement concurrentes et antagonistes, que nous désignerons par les termes de patrimoine *et de* capital. Yves Barel distingue en effet deux formes possibles de gestion d'un territoire, l'une, patrimoniale, l'autre, capitaliste". Le Périphérique parisien est ainsi l'exemple même d'une gestion capitaliste d'un espace, car il n'est retenu dans le stock d'opportunités qu'une seule, celle qui offre l'espoir de rendement maximum du capital investi (ici, le capital public investi dans la circulation routière). Les opportunités non retenues disparaissent (ici, une chance unique d'un superbe boulevard planté). Il y a là quelque chose qui ressemble à la sur-spécialisation biologique.

A partir d'un certain stock d'opportunités de développement d'un espace, la gestion patrimoniale au contraire s'attache à en transmettre la plus grande part, en laissant une partie libre, en n'affectant pas tout le stock aux opportunités connues. « On y perd en croissance immédiate, dit Barel, en résultat tangible, en *output* économique », mais on évite le piège de l'irréversibilité. A partir d'une telle approche, il devient plus facile de concevoir que la notion de patrimoine englobe autre chose que, dans son acception commune, des édifices représentant un potentiel économique et social ou bien une valeur esthétique ou historique à préserver. La notion peut aussi bien prendre en compte la présence dominante, dans tel ou tel quartier, de telle ou telle activité ancienne ou récente, subsistante (anciennes industries, activités artisanales, monastères) ayant laissé des traces, des types de bâtiments, des ateliers, des traditions, des noms de rues, des manières d'être, de vie collective et individuelle, une mémoire collective... et indiquant une diversité de devenirs possibles.

Alors, face à la présence de quelques terrains libres, tels anciens jardins de monastères par exemple, une gestion patrimoniale peut inspirer d'autres desseins qu'une exploitation immédiate d'aménagement urbain, de remplissage immobilier (dont déciderait une gestion capitaliste), faire de l'existence de ce jardin et des activités méditatives, discrètes qu'il abrite un élément majeur de la valeur d'une rue, d'un quartier entier, permettre un jour l'ouverture quotidienne de l'espace au public (gestion patrimoniale)...

Si bien que la question se pose d'une utile, et même tout à fait nécessaire, relativisation du patrimoine par le capital (par exemple contre la muséification des centres) et réciproquement du capital par le patrimoine.

A cet égard, la belle voie sur berges Rive droite (dite voie Georges Pompidou), est une illustration du mariage des deux logiques du patrimoine et du capital, de leur relativisation réciproque. En resituant dans le contexte bétonneur de l'époque le projet initial de cette voie, on est passé près d'un désastre. A ne considérer que les « nécessités » du trafic, logique de gestion capitaliste d'Etat soucieuse de spécialiser le capital et d'obtenir le plein rendement d'un investissement public, on se préparait (n'eût été l'intervention d'André Malraux) à un exhaussement avec cuvelage de béton entre quai et berge, défiguration définitive du paysage du site de la Seine et de ses ponts. Au contraire, s'inscrivant au niveau des berges, la conception de la voie relève finalement d'une gestion également patrimoniale de l'espace, qu'elle n'enferme pas définitivement dans une destination unique et irréversible de circulation routière". Relativisation de la conversion de l'espace à la spécialisation automobile, inversion de la logique séculaire de l'administration des Finances, farouchement opposée à la réalisation et au financement public d'un « ouvrage inondable »... La conservation de la chaussée apparente au niveau existant met (ou risque de mettre) la voie des berges hors d'état d'assurer le trafic automobile quelques semaines par an lors des crues de printemps et oblige alors à remonter le trafic au niveau des quais (ce qu'une gestion capitaliste et unidimensionnelle, inguérissablement obtuse, s'obstine à déplorer encore de nos jours comme une regrettable « diminution du niveau de service de circulation »...)

La rue : mémoire et projet

La « force organisationnelle de la rue », dont parle Halbwachs, lui vient sans doute de son rôle d'assembleur, prêt à fonctionner à chaque occasion de faire place à un élément nouveau au sein de l'espace formé. Elle lui vient aussi de ce que le pacte initial du projet urbain, contenu et inscrit dans le tracé même d'une voie nouvelle, discipline les réseaux techniques, impose une commune règle du jeu aux concessionnaires et aux utilisateurs permanents de l'espace. Elle lui vient encore de ce que, qu'il s'agisse de conflits ou de convenances, les relations entre public et privé, aussi bien qu'entre privé et privé, se sont constituées progressivement durant des siècles par essai et erreur, et que les erreurs ont pu dans ce cadre rester partielles et non constituantes.

Elle lui vient enfin de ce qu'elle procure une représentation collective de l'espace, de la manière dont il se forme et fonctionne, permet à chacun de situer son propre projet. C'est l'« idée » de la rue, matériel informatif commun qu'il n'y a pas lieu de réinventer à chaque fois, à chaque moment disponible pour quiconque entend projeter une valorisation de son investissement, qu'il soit social, symbolique, patrimonial ou marchand. On a à la fois, et la permanence, et un mode de renouvellement où les transformations prennent place selon une règle stable et connue à l'avance.

Ainsi fonctionne ce que Bernard Lepetit appelle l'« accord ». Et il fonctionne de soi, à partir d'une forme qui est, à la fois, et mémoire et projet. Nul besoin des cérémonials ou rituels de la « participation », ersatz de l'accord, limitée dans le temps et réservée aux seuls débuts d'un développement urbain, ce qui, à l'échelle temporelle de la ville, ne comble pas vraiment la mesure...

L'espace des « externalités positives »

Dans l'espace de la rue, si un avantage peut être approprié par un autre, ce n'est pas pour vous en priver, ni sans votre accord implicite, en tout cas jamais sans que vous ayez à en supporter vous-même les frais à sa place. Autrement dit, « la façade d'un mur appartient à celui qui la regarde », proverbe chinois qui traduit bien, si la façade est belle, le bénéfice immédiat et gratuit, reçu et vécu dans la proximité. Vues, multiples coins où s'abriter, se nicher et observer, improviser un commerce ou un service temporaire et démontable, spectacles de l'animation, richesse et diversité des inscriptions, de l'information, espaces plantés où demeurer et prendre repos et plaisir, transports, vitrines, commerces, services, rencontres, et le champ immense grand ouvert de la *serendipity*, qui vous fait trouver telle inestimable ressource alors que vous en cherchiez telle autre... l'espace public de la rue multiplie ses effets pour un grand nombre, au point que l'économiste François Perroux le désigne comme celui qui produit « un maximum d'externalités positives », utilités appropriables en surnombre, sur le surplus desquelles il en est produit autant. Tout cela qui fait de la rue, au delà des conflits et des antagonismes, au-delà des menaces issues de l'impéritie des pouvoirs publics en matière de sécurité, de circulation urbaine, - un espace de complémentarités et de valorisations réciproques que très peu d'autres aménagements urbains sont en mesure de produire.

Fonctionnalisme et subversion de l'espace

Tout autre est le fonctionnement de l'espace sans mémoire et sans forme du fonctionnalisme, du point de vue de la réciprocité des effets positifs ou négatifs et de la transparence des flux financiers. En effet, comme on peut le démontrer et l'illustrer au travers d'une multitude d'exemples: il met en place ou facilite des moyens de « transférer » le poids ou l'allègement financier ou bien tel avantage ou inconvénient physique d'un aménagement (« externalité positive d'un point de vue, négative de l'autre ») d'un point de l'espace à l'autre, ou de maintenant à demain, donc d'une catégorie de sujets à l'autre.

En ne se référant pas au répertoire de formes expérimentées, en ne nommant pas les choses comme elles sont, mais comme elles devraient être, ou comme elles « seront », dès demain ou dans un « avenir radieux », le discours de l'urbanisme et de l'aménagement urbain fournit les représentations et le langage de la subversion.

Cette subversion et ces mécanismes ont défait à la longue une vision d'ensemble de l'espace urbain. Ils rendent difficile aujourd'hui toute démarche opératoire et expliquent le scepticisme et la méfiance qui peut en résulter pour la population quant à la légitimité de préoccupations communes autour des questions d'habitat, de vie urbaine. Ils expliquent les oppositions, voire les refus, face à toute proposition d'aménagement proposant des compromis et des accords « dans l'intérêt général », dont le bénéfice ne présente plus pour eux ni évidence ni garantie. Comme aux Etats-Unis, « *not in my back yard* »... devient la devise générale de défiance et de refus de tout nouvel aménagement public.

Leçon et recette de la rue

Un commencement de bilan pour la période qui s'achève a été prudemment mis en oeuvre dans les années 90 par l'administration en charge de l'urbanisme. Résultant d'un groupe de travail et d'un rapport fortement argumenté, le constat est que l'aménagement urbain n'a pas réussi à concevoir ni organiser la configuration finale d'un espace se construisant sur des dizaines d'années. Il s'agirait donc de postuler à la place la cohérence « d'une séquence de réalisations autonomes, apparaissant dans la durée par la poursuite d'une même finalité ». Rétablir l'hétérogénéité, la diversité, à la place de la spécialisation uni-fonctionnelle de l'aménagement (et, ajoutons-le, du fonctionnalisme).

Penser la continuité et le long terme, l'adaptabilité et la réversibilité d'un développement urbain. D'où le besoin d'une « intention directrice, organisatrice de l'aléatoire », d'une « armature » autour de laquelle les éléments puissent s'agréger en respectant une organisation d'ensemble. Conséquence logique « substituer le plus possible à une gestion de flux, une gestion de stocks », faisant émerger la population des occupants et gestionnaires du sol, principalement les propriétaires, « en tant qu'acteurs essentiels de la transformation urbaine » (...) « supposant la préexistence... d'une logique structurelle qui permette à l'évolution progressive de trouver une efficacité ».

Or, il se trouve que répond parfaitement à ces exigences l'espace même de la rue : sa richesse provient de la nécessité de le « penser avec deux mains » : le patrimoine, oui, mais aussi le capital (« un bâtiment doit gagner sa vie »^{ic}) Pas seulement le construit, mais le circulé aussi. Pas seulement le privé mais également le public. La permanence, le temps long, mais aussi l'investissement, l'innovation, le remplacement, le renouvellement incessant...

Voir le monde comme composé de couples d'oppositions conduit à concevoir d'autres modes d'action, intervenir sur lui « par des actions également bilatérales », développer « une vision que l'on n'a pas avec un seul oeil », promouvoir le recours à des stratégies d'« ambidextres ».

En somme, entre ces deux formes urbaines, l'espace de la rue, l'espace fonctionnaliste, l'un est transmissible, l'autre ne l'est pas. En même temps, la rue ne s'offre pas comme un modèle à appliquer, une forme à reproduire de l'extérieur, mais plutôt comme un fonctionnement et un système à réinterpréter. En effet, à être imitée formellement de l'extérieur, au lieu d'être réinterprétée, la forme de la rue risque de laisser échapper sa formule systémique. Ainsi, le renouvellement hétérogène et progressif de l'espace sur lui-même, bâtiment par bâtiment, comme dans la rue haussmannienne, comme dans la rue new-yorkaise résulte aussi, substantiellement, de la division parcellaire des îlots desservis. Règle essentielle « oubliée » s'agissant des « rues » du quartier Seine Rive Gauche autour de la nouvelle bibliothèque nationale. Non seulement trop étroites pour assurer mouvement et passage, les rues de la « troisième ville » bordent des bâtiments dont les rigidités souterraines structurelles (nappes de parking) sont en contradiction avec l'indépendance de surface, mais de pure apparence, des bâtiments riverains, soustraits de ce fait à l'« économie de la parcelle ».

Quoi qu'il en soit, n'est-ce pas un étrange paradoxe que, fût-ce sous les habits d'une utopie imparfaite" ou par l'essai de sa reconstruction systémique", la forme de la rue, cinquante ans après sa condamnation et son éviction par la *Charte d'Athènes* au nom d'un prétendu « cartésianisme », se présente à pas discrets pour aider à rouvrir le passé », en éclairer les « potentialités inaccomplies », et présenter l'outillage de référence de l'aménagement à venir à partir de l'inépuisable répertoire amassé par l'histoire ?

D'un point de vue opérationnel, l'aménagement de rues (éventuellement assorti d'opérations « colonisatrices » impliquant attribution gratuite de parcelles ») au sein des espaces fonctionnalistes, grands ensembles, centre-routes ou « entrées de ville », grandes surfaces commerciales, opérations d'aménagement « en panne », pourrait ouvrir la chance de nouveaux développements grâce au pouvoir « pollinisateur », « essaimeur » de la forme urbaine.

HÉRITAGE ARCHITECTURALE OU URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE...

Par Georges WURSHEISEN

Contribution pour le sommet mondial du développement durable (forum Global à Johannesburg, août 2002), XXIème Congrès de l'UIA à Berlin, juillet 2002.
Programmes de travail « Architecture durable » et « Route de Rio ». 8p

HÉRITAGE ARCHITECTURALE OU URBAIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE...

Par Georges WURSHEISEN¹

Contribution pour le sommet mondial du développement durable (forum Global à Johannesburg, août 2002), XXIème Congrès de l'UIA à Berlin, juillet 2002. Programmes de travail « Architecture durable » et « Route de Rio ». 8p

TECHNOLOGIE SANS CONSCIENCE N'EST QUE RUINE DE L'HOMME

Que ce soit dans les pays du Nord ou du Sud, la "ville moderne" en tant que modèle d'établissement humain a perdu toute crédibilité. Elle est l'objet de trop vives et trop nombreuses critiques pour qu'il me soit possible ici de les évoquer, fusse de façon sommaire. L'économie et la technologie, jadis liées aux autres fonctions sociales, s'en sont séparées, ont acquis des finalités propres, sans relation avec l'amélioration globale des conditions de vie d'une communauté.

Par contre, si l'on observe le fonctionnement de la cité pré industrielle, on y note une relation et une complémentarité beaucoup plus fortes entre les diverses fonctions, communautés et professions. Le travail sur le bâti et la ville ancienne peut nous aider à rétablir certaines continuités perdues, y compris entre le logement des ménages, cellule de base, le quartier et la ville dans sa totalité, avec son environnement rural.

Notre propos est de montrer que davantage d'intérêt pour la connaissance, le traitement approprié du patrimoine architectural et urbain, n'est pas un domaine réservé aux spécialistes mais constitue un terrain privilégié pour prendre en compte l'histoire locale, en tirer des enseignements pour l'ensemble de la communauté et, si possible, corriger un certain nombre d'erreurs récentes.

HISTOIRE INDIVIDUELLE ET HISTOIRE COLLECTIVE

Depuis plus d'un siècle, la psychanalyse a clairement démontré la difficulté mais aussi la nécessité de l'étude de l'histoire du sujet pour éclairer son comportement présent et l'aider à surmonter ses difficultés d'adaptation à la vie et à son milieu social.

Les collectivités également, quelle que soit leur échelle, sont soumises à de multiples et divers problèmes. Certains d'entre eux ont des causes locales, d'autres se situent à des distances variables. Pour d'autres, je pense que leur origine doit être recherchée dans le temps passé. Mais si nous acceptons de comparer le cycle de vie d'un homme avec celui d'une collectivité qui peut s'étendre sur des siècles, nous ne nous étonnerons pas de trouver le même type de résistance à se remémorer certains événements traumatisants et oubliés chez le second que la psychanalyse a fait apparaître chez le premier. Pour une cité ou une région qui sont notre sujet de préoccupation, une tâche de cette ampleur ne peut être conduite uniquement au niveau global. Elle doit être conduite simultanément et en concertation à ses divers niveaux : économie ; relations sociales ; vie politique ; urbanisme et environnement ; éducation, culture et loisirs, etc...

La gestion du patrimoine bâti ancien est une partie de l'aménagement urbain et du cadre de vie. Elle est également liée aux autres domaines cités. C'est à ce titre qu'elle constitue un domaine démonstratif et important pour permettre à une collectivité locale de trouver sa place dans le temps.

¹ Architecte DPLG, Urbaniste SFU, Architecte Conseil du MELT, Membre de l'Institut des Conseillers Environnement pour le bâti (ICEB) Délégué du CIAF au Programme de Travail de l'UIA "Architecture Energie Environnement" 3 Rue des Variétés - 66000 PERPIGNAN (France) - Téléphone : (33) 04.68.35.31.46 - Fax : (33) 04.68.34.34.08. E-mail : SCPA.GWZK@wanadoo.fr - <http://perso.wanadoo.fr/kw-archi>

UNE CONTRIBUTION POUR REEQUILIBRER LA DEMANDE D'ESPACE ET DE TEMPS

De la sémantique

Le terme retenu en langue anglaise pour synthétiser les objectifs, voies et moyens proposés par la Conférence de Rio est celui de "sustainable", repris en Espagne et en Italie par le terme de "sostenible". En Allemagne, plusieurs mots sont utilisés pour qualifier le type de développement (entwicklung) souhaité : "nachhaltig (supportable à long terme), zukunft fähig (apte dans l'avenir), dauerhaft (durable); tragfähig (apte à être porté). Les trois premiers soulignent le poids du long terme.

Le mot français, très proche, de "soutenable" est trop chargé de valeurs négatives. Aussi, dans les années 92-93, pour résumer le message de Rio, on a souvent juxtaposé les deux mots "viable" et "durable". Puis, pour des questions de facilité de communication, c'est le mot "durable" qui fut seul conservé. Toutefois, encore de nos jours, de nombreuses protestations s'expriment à l'encontre de ce choix. Personnellement, je l'ai longtemps contesté mais à la longue et après réflexion, je pense que ce choix est parfaitement justifié par l'accent mis sur la notion de temps.

De l'espace

Un développement durable s'oppose aux formes de développement économique fondé à l'origine sur l'extension du patrimoine foncier mais où, à présent, seul est escompté par les firmes multinationales un profit rapide, sans exigence particulière quant aux voies et moyens utilisés pour y parvenir ou relative à l'impact sur le développement social des populations concernées et la protection des ressources naturelles ou de l'environnement. En conséquence, de nombreux et graves effets pervers font perdre à la communauté le bénéfice des quelques avantages acquis momentanément par une minorité privilégiée.

De façon explicite, le message de Rio vise à renforcer les initiatives en faveur de l'amélioration des conditions et du cadre de vie local. C'est aussi les étendre au niveau planétaire en réduisant les principales disparités au niveau économique et social. Sans compromettre ou rendre plus précaire l'équilibre écologique du lieu, le principe de précaution sera intégré dans toute intervention d'une certaine ampleur. C'est plus de transparence dans les circuits de décision et, par la subsidiarité, une meilleure répartition des responsabilités, des moyens et du pouvoir au plus près des communautés concernées.

Du temps

De plus, le choix de "durable" exprime aussi une opposition à une société du présent où les valeurs dominantes, non seulement au plan économique mais aussi politique, idéologique et culturel, ont une durée de vie de plus en plus brève.

La déclaration de Rio souligne clairement la responsabilité de la génération présente par rapport à l'héritage à transmettre aux générations futures. Cette évocation d'une relation intergénérationnelle, dans le sens d'aujourd'hui à demain, implique donc aussi obligation d'articuler la gestion présente d'un territoire et de la communauté qui l'occupe avec leur histoire passée. Or, l'héritage architectural et urbain constitue une ressource d'une richesse incomparable.

Du patrimoine

Sans doute à notre époque, dans la plupart des pays occidentaux et les plus développés, héritiers d'une longue tradition de respect pour les cultures du passé, la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain et architectural ou des paysages caractéristiques se fait de longue date dans le cadre d'une législation et de procédures appropriées et adaptées à chaque pays. Ainsi, la France dispose d'un arsenal important de mesures spécifiques destinées à protéger aussi bien des bâtiments anciens isolés remarquables que des ensembles architecturaux ou urbains tels que le classement à l'Inventaire National des Monuments Historiques, les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain ou Paysager. Mais en dehors des sites et monuments recensés les plus remarquables, la Loi sur l'architecture reconnaît l'Intérêt Public de l'Architecture et le Code de l'Urbanisme impose, aussi bien au niveau du POS que du Permis de construire, l'intégration harmonieuse des constructions et aménagements urbains dans leur environnement naturel et bâti, dispositions d'ailleurs renforcées et précisées dans la Loi Paysage de 1993.

L'efficacité de telles mesures est accrue du fait de la présence sur le terrain d'un Corps des Architectes des Bâtiments de France, hauts fonctionnaires de l'Etat, spécialisés, dont la compétence et l'autorité ne sont pas contestées.

Toutefois, faute d'information et de culture générale d'une part, excès de rigueur scientifique ou administrative d'autre part, les mesures de sauvegarde du patrimoine sont souvent localement mal comprises et perçues par la société civile comme des contraintes excessives, arbitraires et inadaptées aux besoins actuels.

De la tradition à l'innovation

Le succès du concept de développement durable tel qu'il a été formulé à Rio, mais surtout les nombreux exemples de bonne pratique qui s'en sont suivis, montrent qu'à travers la concertation, la sensibilisation à la spécificité d'une architecture et des paysages locaux, des savoir-faire anciens et l'utilisation des matériaux traditionnels contribue à lier une population à son territoire et à son histoire. De plus, de telles actions permettent, non seulement de renforcer l'identité d'une communauté et sa cohésion, mais aussi son ouverture au monde, sa volonté d'échange et son goût pour l'innovation.

"Genius loci"

Ainsi se multiplient les initiatives locales pour rejeter les modèles importés et inadaptés. Cela vise à restaurer une continuité rompue dans le temps. Cela implique la redécouverte de la genèse des traditions locales qui sont le fruit de conditions climatiques, géologiques et biologiques, mais aussi de l'histoire des institutions et des formes de culture, qu'elles soient aristocratiques ou populaires, qui se sont épanouies au cours des âges, à travers les divers modes d'occupation du territoire, d'expression artistiques ou techniques.

L'inventaire des possibilités pour une communauté de renouer avec son histoire ouvre un champs d'activités qui dépasse notre sujet. De nombreuses expériences montrent que la valorisation du patrimoine architectural et des paysages peut y apporter une contribution déterminante. Cependant, la conduite de telles actions suivant des principes de développement durable permet d'apporter des solutions plus cohérentes et mieux adaptées aux besoins de la population.

BATI ANCIEN ET HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

- Les techniques de construction traditionnelles ont, jusqu'à nos jours, laissé de nombreux témoignages et fournissent un grand nombre d'exemples et de solutions pour assurer la protection et le confort des hommes merveilleusement adaptées aux climats, à l'environnement, aux ressources naturelles locales et à des moyens techniques et financiers limités.
- Utiliser des matériaux locaux ou naturels et recourir à des techniques traditionnelles permet de réduire la consommation d'énergie pour le transport mais aussi pour la production et mise en œuvre des matériaux.
- Elle confirme que les bâtiments construits de manière traditionnelle ont un impact négatif très sensiblement inférieur à des constructions réalisées selon des procédés modernes et disposant d'équipements techniques sophistiqués.
- Une enquête hollandaise intéressant toute l'Europe avait retenu les indicateurs de qualité suivants : énergie, trafic, eau potable, matériaux, déchets, santé, biodiversité.

Soumis à une évaluation de la Haute Qualité Environnementale, leur indice de performance se situe généralement partout au plafond d'une grille HQE :

- - dans le domaine de la maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur, au stade de l'éco-construction comme à celui de l'éco-gestion du bâti,
- - dans le domaine de la qualité de l'environnement intérieur par l'amélioration du confort et de la santé des habitants.

- Les performances des techniques traditionnelles sur le plan de la HQE dans le domaine bâti ne doivent pas faire oublier l'immense richesse et des solutions retenues par les sociétés antiques dans le domaine de l'urbanisme, du traitement des espaces publics et de l'amélioration du cadre de vie des communautés.
- Construire la ville sur la ville, c'est favoriser l'adaptation et la rénovation des noyaux urbains anciens aux besoins d'une société moderne plutôt que favoriser l'expansion urbaine diffuse aux dépens de son environnement agricole ou naturel.

En conclusion, on conviendra volontiers que dans ce domaine, à part de rares réussites ici ou là, on trouve davantage de bons exemples de ce type parmi l'héritage du passé que dans les réalisations récentes, y compris dans les pays les plus développés.

A LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

La difficulté à introduire dans les instances internationales des limites, des contraintes et des règles dans un domaine où la loi du profit le plus rapide s'impose envers et contre tous évoque les difficultés rencontrées autour de l'an mil dans l'Europe médiévale pour instaurer quelques barrières : trêve de Dieu, règles de chevalerie, respect de certains espaces consacrés, respect de la femme et amour courtois à une époque où les mœurs et luttes féodales sauvages mettaient en péril toute activité économique, même rudimentaire et toute vie sociale ou culturelle.

Si, au-delà des exigences de qualité environnementale, on est inspiré par des préoccupations de développement durable, cela demande de soumettre les solutions de construction et les dispositions urbanistiques des établissements humains à des critères inhabituels : le "verdissement" des conditions de la vie économique, la qualité de la vie sociale, la décentralisation des décisions politiques, l'épanouissement de la vie culturelle et des aspirations individuelles.

L'introduction des principes du développement durable parmi les critères d'appréciation d'un projet remet donc profondément en cause les priorités habituelles.

Les résistances qui s'opposent déjà à l'introduction timide des préoccupations de qualité environnementale, de confort et de santé des habitants, témoignent de la puissance des habitudes, des intérêts, des mécanismes et des institutions économiques et financières qui gouvernent le monde actuel.

Si l'on se réfère aux engagements de Rio, outre les exigences de prise en compte de l'impact sur l'environnement, la santé et le confort des habitants, le développement économique local ne doit pas se faire aux dépens du progrès social, de la participation des citoyens à la gestion de leur communauté (subsidiarité). En outre, il nécessite une solidarité planétaire entre pays de niveau inégal de développement.

Or, le respect de la technologie, la typologie et la morphologie du bâti traditionnel peut contribuer à favoriser le Développement Durable.

En effet, au-delà des considérations techniques relatives à l'enveloppe bâtie, sa production, son entretien, sa gestion, son impact sur l'environnement, la santé et le confort des habitats évoquées plus haut, sa forme architecturale et urbaine a une relation interactive avec la population qui y demeure. C'est-à-dire que, si elle est le produit de cette société qui la construit, la détruit ou la transforme, elle constitue en même temps un cadre qui agit sur les comportements et les relations humaines, du niveau individuel à celui de la famille, du quartier à l'agglomération.

Or, la qualité d'adaptation des espaces publics dans les villes traditionnelles de l'époque pré industrielle à la diversité des fonctions appelées à s'y manifester et surtout à favoriser les relations de proximité, n'a pas ou très peu d'équivalent dans l'urbanisme moderne. Sans doute n'est-il pas facile de suppléer sur une durée brève au lent façonnage du paysage urbain étalé sur des siècles. Ici, chaque détail témoigne des conflits et des alliances qui ont déchiré et rapproché au fil des générations les familles, les professions, les communautés qui se sont succédées dans ces lieux.

En s'inspirant de ces exemples plutôt que des grands projets technocratiques des années 60, ne pourrait-on encourager des procédures qui permettent d'intégrer à l'échelle du quartier la diversité et les possibilités

d'expression et d'initiative des populations, non seulement à celles qui sont déjà sur les lieux mais aussi à celles qui viendront ultérieurement ?

Pour renouer avec le passé, et en s'inspirant de la reconstruction des centres villes européens après la dernière guerre, une des leçons de la cité ancienne, pour nous aider à progressivement sortir de l'isolement où nous sommes laissés enfermer par les idéologues souvent sans scrupule de la modernité, ne serait-elle pas de chercher, en évitant le pastiche, à ménager, dans quelque programme de construction, ouvrage d'art ou espace aménagé que ce soit, des repères ou lieux de contact avec des époques révolues ?

SOLIDARITE ET COOPERATION DECENTRALISEE

Aujourd'hui, face à l'extension de la misère dans le Sud et de l'impuissance des institutions, l'ensemble des villes post industrielles d'Occident et des nations les plus développées se sentent encerclées et menacées. La crise économique est à nos portes. Le respect de l'ordre et la bonne conduite disparaissent. La compassion et la pitié s'effacent. La crainte de l'insécurité augmente. La violence s'installe.

Evoquer la solidarité planétaire dans ce contexte paraîtra donc aller à l'encontre de l'image que l'on s'efforce de diffuser et des efforts à engager pour mettre en valeur et faire connaître les vestiges oubliés d'un passé dont on ne veut conserver que les aspects glorieux. Or, si l'on se plonge dans son passé, quelle ville n'a pas connu de période de misère, d'invasion, de guerre ou de destruction ? Elles y ont généralement survécu, s'en sont remises et enrichies.

Le défi pour les pays les plus riches est de contribuer à améliorer les conditions de vie des pays les plus pauvres pour réduire l'ampleur de l'exode, traiter le mal à sa source et rééquilibrer les termes des échanges.

La coopération décentralisée rend compte ici ou là déjà d'initiatives exemplaires :

- Amélioration des conditions de vie de la population immigrée dans le respect de leur diversité par la collectivité d'accueil
- Stages de formation des cadres municipaux de villes du Sud et assistance technique pour renforcement du pouvoir des collectivités locales face à la bureaucratie d'état et aux acteurs économiques
- Echanges de scolaires d'étudiants et d'enseignants
- Adaptation et échange de savoir-faire artisanal disparu des pays et régions plus industrialisés contre méthodes d'organisation, de gestion des entreprises ou de formation à des technologies nouvelles
- Echanges commerciaux, touristiques et culturels
- Une politique de coopération pour la valorisation du patrimoine architectural et urbain local peut offrir de grands enseignements et avoir des effets bénéfiques très au-delà du domaine concerné. Elle peut aider à revaloriser les techniques, les matériaux et les formes traditionnelles rejetées au profit exclusif de modèles et produits importés. Elle préserve les savoir-faire, les complète et les diffuse ; elle crée des emplois et des entreprises, permet de rénover les bâtiments et une structure urbaine vétustes. En même temps, elle contribuera à une réappropriation de l'histoire et de la culture locale, bénéfique aussi bien pour la population résidente que pour l'image de la région et pour la valorisation de ses ressources et productions.

REMARQUE GENERALE

Avant de conclure ces réflexions, je crois utile de préciser que pour moi, leur champs d'application n'exclut :

- Ni les agglomérations ou sites ne disposant pas d'un héritage historique riche et varié
- Ni celles qui attirent des populations étrangères ayant des cultures très différentes de celles du pays d'accueil
- Ni les projets urbains destinés à satisfaire des besoins quantitatifs importants
- Dans le premier cas, la réponse est que rares sont les sites où il n'y a aucun témoignage d'adaptation bâtie aux conditions locales
- Dans le deuxième cas, on ne peut oublier que sur nos cinq continents, il y a un grand nombre de cas de transplantations et d'adaptations architecturales réussies très loin de leur terroir d'origine

- Dans le troisième, rien ne pourra justifier la réalisation d'un cadre bâti hors d'échelle humaine et inadapté à toute vie communautaire

La difficulté à notre époque est que, contrairement au passé, la réponse doit être apportée dans des délais très courts, par rapport à des flux importants et d'origine diverse, sans violence ni conflit.

Sous condition d'une concertation appropriée et d'une prise en compte respectueuse mutuelle de la culture de l'autre, le défi auquel nous sommes confrontés est de faire en sorte que la question du logement, au lieu d'un terrain de lutte, devienne le meilleur lieu d'apprentissage de la convivialité, de l'enrichissement mutuel des cultures diverses... et de la qualité architecturale.

CONCLUSION ET RETOUR SUR L'ENRACINEMENT

Une action de valorisation de ce type, adaptée à la spécificité du patrimoine local, devrait compléter tout programme ou planification territoriale durable, que ce soit à l'échelle du quartier, de la commune ou de la région. Pour lui assurer une meilleure intégration dans une politique globale et la plus large participation publique, elle aura bien sûr sa place dans tout Programme Agenda 21 qu'elle contribuera à engager si ce n'est encore fait.

"L'enracinement" est le titre d'un dernier ouvrage de Simone WEIL, édité par Gallimard en 1949. Les propos qui introduisent le chapitre sur ce thème nous paraissent d'une brûlante actualité apporter la meilleure définition de la culture populaire et une excellente justification à la démarche proposée de revaloriser le patrimoine bâti ancien.

"L'enracinement est peut-être le besoin le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine. C'est un des plus difficiles à définir. Un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments d'avenir. Participation naturelle, c'est-à-dire amenée automatiquement par le lieu, la naissance, la profession, l'entourage. Chaque être humain a besoin d'avoir de multiples racines. Il a besoin de recevoir la presque totalité de sa vie morale, intellectuelle, spirituelle, par l'intermédiaire des milieux dont il fait naturellement partie.

Les échanges d'influences entre milieux très différents ne sont pas moins indispensables que l'enracinement dans l'entourage naturel. Mais un milieu déterminé doit recevoir une influence extérieure non pas comme un apport, mais comme un stimulant qui rende sa vie propre plus intense."

L'ÉCONOMISTE

MOBILITÉ, IDENTITÉ ET PATRIMOINE

Par Jean VIARD

Pays d'art et d'histoire et pôles d'économie du patrimoine : la valorisation du patrimoine dans le développement local. DATAR et Direction de l'architecture et du patrimoine. Edition : La Documentation française, Paris. 2001. Extrait pp13-16

L'ÉCONOMISTE MOBILITÉ, IDENTITÉ ET PATRIMOINE

Par Jean VIARD¹

Pays d'art et d'histoire et pôles d'économie du patrimoine : la valorisation du patrimoine dans le développement local. DATAR et Direction de l'architecture et du patrimoine. Edition : La Documentation française, Paris. 2001. Extrait pp13-16

Les lieux de patrimoine humain et naturel sont devenus des destinations fortes. Ce texte n'a d'autre but que de poser des questions sur ces enjeux. Car dans un monde où la mobilité est devenue une composante ordinaire, ces éléments de patrimoine sont devenus des marqueurs importants d'une perception spatio-temporelle : le lointain est devenu notre proche et le passé notre contemporain. Mais ces éléments de patrimoine donnés à voir ne font sans doute plus sens aujourd'hui comme hier, justement parce que le paradigme du présent n'est plus celui de l'époque de leurs émergences. Ceci, sans remettre en cause la vaste politique patrimoniale d'esthétisation du territoire, nous amène à nous interroger sur les rapports politiques successifs qui se sont tissés avec la patrimonialisation.

Pour vraiment cerner ces enjeux de nature symbolique et politique, il faut se demander - de manière plus générale - ce que devient la place du patrimoine dans notre société. Quelle place doit-on lui octroyer, ou l'empêcher de s'octroyer ? Son rôle de valeur-refuge ne risque-t-il pas de nous envahir ? À l'inverse, la non-mise en partage de sa connaissance ne génère-t-elle *pas* des exclusions nouvelles, des difficultés à faire société ensemble ?

Car l'idée de patrimoine fut longuement défensive. Surtout après 1789, et face au véritable culte de la modernité qui marqua la révolution industrielle et la période fordiste. Mais maintenant, dans un monde qui ne rêve plus de son futur, au sein de cultures nationales taraudées par des tendances à la diversité, la pluralité, parfois la balkanisation, comment se lier aux marques du passé pour faire repère dans l'ère globale, et non repaire contre les autres ? Pour approfondir l'aventure de vivre et non les opposer ? Et ce sans sous-estimer la nostalgie qui nous envahit face au monde d'hier, ni le risque de valeur-refuge que peut prendre le passé - y compris dans des stratégies de domination sociale face aux plus démunis - à qui un passé mythifié peut être offert comme un substitut à la volonté de lutter pour un monde meilleur. En même temps, une pensée de gauche encore tout imbue de l'idée de faire table rase du passé passerait, elle aussi, à côté de ce qu'il y a de fondamentalement humain dans l'acceptation de la place relative de chacun dans le fil de l'histoire. Cela aussi, la rencontre avec le patrimoine le porte. Cela aussi, est nécessaire à mettre en partage dans un monde où, trop facilement, l'individu semble triompher sans autre but que lui-même.

Autrement dit, le rapport au patrimoine est profondément politique. Car les relations que les différents groupes sociaux et les différents individus entretiennent avec lui sont une part de la définition même des appartenances dans la cité et de l'identité des individus.

Le patrimoine donc change sous nos yeux : par les usages symboliques que nous en avons, par le champ qui le définit, par les attractions qu'il exerce. Et ces divers changements d'usage, de définition et de rayonnement paraissent tous relever d'une même évolution : celle d'une société dorénavant plus mobile que sédentaire, plus sensible à sa mémoire qu'à son futur, plus terrienne que nationale.

La question qui intéresse le sociologue est, bien sûr, celle de la genèse de cette invention. Mais ensuite, il s'interroge sur l'inscription actuelle de ce « stock patrimonial » dorénavant largement accepté - y compris par les apports nouveaux de cultures hier méprisées ou rejetées -, ce dans une époque où les rapports entre futur et passé changent très profondément. Aujourd'hui, le patrimoine est un capital richesse largement reconnu, visité, affectonné d'une société immatérielle.

Quand on réfléchit sur le patrimoine, on ne peut pas ne pas se poser la question de cette bataille autour de l'idée du passé, de « notre » passé, de sa réinvention et de son instrumentalisation. Comment alors valide-t-on le patrimoine comme marqueur de la mobilité historique des sociétés et non de leur immobilisme ? Comment le met-on en partage entre les divers groupes socioculturels ?

Pour ce faire, il nous faut savoir mettre en histoire l'ancienne culture patrimoniale. Se dire que, « hier », dans une société qui était très tournée vers le futur, s'est construite une culture patrimoniale quasiment inexistante auparavant, politiquement en rupture avec la relation des sociétés anciennes avec les lieux de leurs propres passés. De nombreuses règles et normes protectionnistes furent érigées, de manière souvent défensive. La

¹ Directeur de recherche au CNRS
Avril 2003

protection y était parfois « une fin en soi » : les protecteurs ayant souvent le sentiment d'être les gardiens des « vraies richesses ».

Alors aujourd'hui, il nous faut penser le patrimoine au cœur de la nouvelle manière qu'ont nos sociétés de faire richesse. Dans un monde fini, la concurrence des territoires prend une place nouvelle. La cohésion sociale et culturelle de chaque territoire définit une part de nos appartenances, source de confiance et de créativité individuelle et collective.

Dire que l'économie est de plus en plus immatérielle ne dit pas autre chose. La question économique du savoir produire est moins oppressante - la machine peut presque le faire elle-même. En revanche, celle des diversités créatrices et culturelles dans des aires de cohésion souplement organisées devient primordiale. L'enjeu est de regarder les monuments, la campagne en soi, chaque lieu en particulier comme éléments construits du « capital » culturel d'un territoire à l'égal des savoir-faire et du savoir-vivre des habitants actuels du lieu. Et comment faire de ceci un usage partagé dans une société de mobilité où trop souvent la connaissance par les habitants de leurs propres territoires est devenue si ténue.

Souvent, ce monde d'aujourd'hui fait peur. Peur face à la difficulté à prévoir le devenir. Crainte que ce devenir soit un vaste mélange de ruines culturelles mises en marché à grand renfort de publicité. Aussi la diversité culturelle comme la diversité écologique deviennent-elles des enjeux forts du débat politique. Pas pour transformer la terre en musée. Mais pour inventer des manières de « faire terre » ensemble sans perdre l'atout des créativité multiples du passé, mais sans, non plus, tuer les créativité du présent au nom même de ce passé à protéger.

Ainsi le patrimoine change de place sociale. Il devient un *input* de modernité par sa puissance de diversité et de marqueur temporel de l'aventure de vivre. On a à le mettre en partage. Vis-à-vis des différents groupes sociaux, mais aussi en lui donnant la force de contraindre les forces techniques modernes de standardisation qui, bien souvent, créent des non-lieux où il devient impossible aux habitants de « nidifier » et d'entrer dans le territoire de la cité politique.

Il y a là un enjeu très citoyen, comme on dit aujourd'hui ; la gestion du passé - la gestion politique du passé - est devenue une importante question de société. C'est une question tout à fait importante pour approcher le futur avec moins d'angoisses : comment peut-on faire « tête ensemble » entre les différentes parties d'une population pour que les lieux patrimoniaux soient des lieux d'usages normaux, partagés ? Et non des lieux appropriés uniquement par les élites sociales comme, dans nos sociétés, c'est déjà le cas de la plupart des lieux à forte charge patrimoniale ? Cette question passe peu à peu de la sphère éducative et culturelle à celle du politique.

La culture du patrimoine est indissociablement liée à la constitution de l'État-Nation républicain. Elle fut le donné à voir de cette étape historique, en partie d'ailleurs sous la pression de forces qui voulaient conserver les marques de l'ancien temps. Elle fut le donné éducatif de génération de petits français scolarisés, le décor des wagons des trains de 1936, le marqueur d'un territoire happé par la modernité. Comme tel, le patrimoine devint destination des temps de rupture de la vie ordinaire - les vacances - associé aux sites valorisés par le tourisme de la belle époque, mer, montagne, stations.

Or, aujourd'hui nous sommes devenus tellement mobile, dans le réel et le virtuel, à une époque où le champ des objets patrimoniaux est en pleine croissance, et dans un temps qui a égaré - peut-être momentanément - l'idéal du progrès, qu'il est bon de se réinterroger sur l'enjeu patrimonial, ses usages actuels et ses devenirs possibles.

Il n'est ni bien, ni mal, de conserver ce qui est ancien. Bien et mal en soi. Mais notre aventure de la modernité est, elle, inséparable d'une relation forte avec le passé et ses marques. Car valoriser le passé, en chérir les signes, les images, les lieux et les reliques fut une manière « d'historiciser » la société, de la charger d'un fort désir de changement grâce à la présence permanente de ce qui était autre, *l'avant* comme miroir déjà écrit d'un *après* à inventer.

Comme l'a fortement exprimé André Micoud nos sociétés modernes se sont définies telles en posant « ce qu'elles concevaient globalement comme leurs autres la nature et la tradition. Elles sont sociétés dans la mesure où leur antonyme est la nature, elles sont modernes dans la mesure où leur antonyme est la tradition » .

Mais pourrait-on dire nos sociétés sont devenues post-modernes en intégrant les rôles croissants de l'ethnologie et de l'écologie qui ont introduit dans notre idée de sociétés les objets et la tradition orale comme la nature non humaine. Ce faisant cette société-là, celle du présent, a redéfini les bornes même de l'idée de société quittant le cadre historico-géographique de notre très nationale éducation. Elle nous amène à établir « des liens avec des contemporains non humains et des liens avec des humains non contemporains ». Le rôle essentiel d'une politique du patrimoine est de mettre en partage ce paradigme de la post-modernité.

**LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS L'HABITAT ET LE TERTIAIRE
&
LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES TRANSPORTS**

Par Global Chance

Petit mémento énergétique : éléments pour un débat sur l'énergie en France. Les cahiers de Global Chance. Numéro hors série. Janvier 2003

LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS L'HABITAT ET LE TERTIAIRE & LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LES TRANSPORTS

Par Global Chance

Petit mémento énergétique : éléments pour un débat sur l'énergie en France. Les cahiers de Global Chance. Numéro hors série. Janvier 2003

LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS L'HABITAT ET LE TERTIAIRE

Avec plus de 40% du total, le secteur résidentiel tertiaire est le premier poste de dépenses énergétiques de la France. Il est en croissance constante depuis de nombreuses années (1,4% an).

Evolution des consommations finales d'énergie du résidentiel tertiaire (Mtep)

	1980	1990	1999	2000	2001
Combustibles fossiles	38,3	34,1	36,6	36,55	36,95
Electricité	9,2	15,7	20,2	21	21,3
Renouvelables	6,5	9,5	9,1	9,1	8,5
Total	54,0	59,3	65,9	66,65	66,75

Source : Observatoire de l'énergie : les bilans de l'énergie 1970-2001 (adapté avec 1TWh=0,086 Mtep)

Il est également, et de loin, le premier consommateur d'énergie électrique (247 TWh en 2001 sur un total de 400 TWh, soit 61%). La part de cette électricité utilisée à des usages spécifiques (éclairage, froid, électroménager, audiovisuel, etc.) est de 57%. Mais, et c'est une spécificité française, une part importante est consacrée à des applications thermiques (chauffage des locaux, eau chaude sanitaire, cuisson). Au total les dépenses de chauffage des locaux atteignent, chauffage électrique compris, 47,5 Mtep en 2001 : 33,5 Mtep pour le résidentiel (75% de la consommation de ce secteur) et 14 Mtep pour le tertiaire.

Le tableau suivant, établi pour le résidentiel, montre l'évolution des consommations finales par usage depuis 1973.

Evolution des consommations énergétiques par usages dans l'habitat (Mtep)

	1973	%	1994	%	1998	%
Chauffage	34,9	83,6	31,5	69,4	33,1	68
Eau chaude sanitaire	3,3	7,9	6,7	14,8	7,3	15
Cuisson	1,8	4,3	2,5	5,5	2,5	5,1
Electricité spécifique	1,7	4,2	4,7	10,3	5,8	11,9
Total	41,7	100	45,4	100	48,7	100

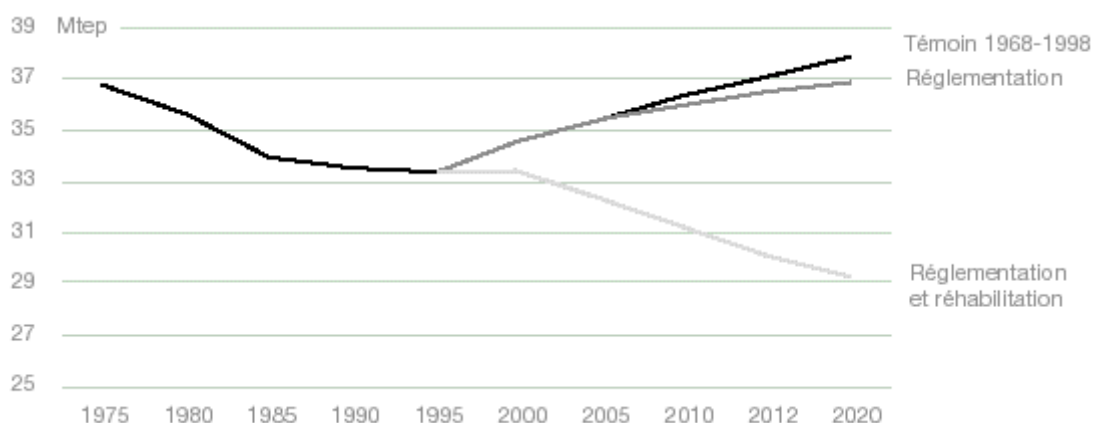
Source : Observatoire de l'énergie : tableaux des consommations d'énergie en France 2000.

Conséquence des politiques de réhabilitation thermique du parc existant et des réglementations thermiques dans l'habitat neuf, la consommation de chauffage a diminué en valeur absolue (mais croît de nouveau depuis 1994) et en valeur relative depuis 1973. Les postes eau chaude sanitaire et électricité spécifique sont en croissance rapide.

Les marges de manœuvre

Vu son importance dans le bilan du résidentiel tertiaire, c'est d'abord sur le **chauffage des locaux** qu'on peut agir. Une étude récente du CLIP1 montre que, sans les mesures de réglementation du neuf ni de réhabilitation de l'ancien mises en place à partir de 1975, la consommation d'énergie du parc actuel serait de 25 Mtep plus élevée en 2000 (14,6 pour la première mesure et 10,4 pour la seconde). La même étude compare ces stratégies d'action sur les 20 ans qui viennent : le renforcement des réglementations thermiques dans le neuf (10% tous les 5 ans) à partir de 2000 ou la mesure précédente plus une réhabilitation thermique du parc antérieur à 1975 encore non rénové au rythme moyen des années 80 (voir graphique).

Consommations de chauffage dans l'habitat



Source : Cahiers du CLIP

La courbe témoin est obtenue à partir du jeu des entrées et des sorties de logements du parc après 2000, sans réhabilitation de logements anciens, et avec des constructions neuves aux normes de 1989. Le renforcement de la **réglementation** dans le neuf ne suffit pas à stabiliser la consommation totale du parc qui passe de 33,1 Mtep en 1998 à 36,8 Mtep en 2020 (une économie de 1 Mtep par rapport au témoin). Par contre, la seconde stratégie, incluant la **réhabilitation** du parc existant, permet une économie supplémentaire beaucoup plus significative de 7,3 Mtep et une chute de 17% de la consommation du parc par rapport à 2000. Nous ne disposons pas d'étude du même type pour le tertiaire, mais il est très vraisemblable qu'on obtienne des résultats du même ordre.

L'effort de réglementation thermique dans le logement neuf, présenté par les gouvernements successifs depuis 1973 comme l'axe principal de toute politique d'économie d'énergie dans l'habitat, n'est donc aujourd'hui plus très efficace, même si les progrès techniques associés se diffusent dans l'ancien.

Des politiques de rénovation thermique des parcs existants restent indispensables pour obtenir des économies d'énergie réellement significatives à moyen terme.

Parmi les autres postes de consommation, c'est **l'électricité spécifique** qui apparaît comme la plus préoccupante : c'est la seconde en valeur absolue et celle dont la croissance est la plus forte. Mais la situation est très différente de celle du chauffage car la durée de vie des parcs d'équipements (éclairage, électroménager, etc.) est beaucoup plus faible que celle des bâtiments. Les marges de manœuvre à court et moyen terme dans ce domaine sont donc beaucoup plus importantes, de l'ordre de 20 à 30%, à condition d'adopter des mesures de maîtrise de l'électricité (étiquetage, réglementation énergétique, incitations fiscales, ingénierie financière) qui permettent, par le renouvellement, la pénétration rapide du progrès technique dans les parcs de matériel

Rappelons enfin que **les politiques d'urbanisme** ont une influence importante à long terme sur les consommations d'énergie, de chauffage d'une part (une maison individuelle consomme plus de chauffage qu'un appartement de même volume dans une résidence collective) et de déplacements d'autre part, du fait de l'étalement urbain induit et de l'absence fréquente de transports en commun économes en énergie.

Avec 32% de la consommation finale d'énergie en 2001, le secteur des transports (marchandises et passagers) est le second poste de consommation énergétique en France, derrière le résidentiel tertiaire, et le premier poste d'émissions de CO2 (39 Mt de carbone).

Evolution des consommations énergétiques des transports en France 1973-2001

Mtep	1973	1980	1990	1995	1998	1999	2000	2001
Transports (tous modes)	26,3	32,1	41,7	45,4	48	49,43	49,43	50,42

Source : Observatoire de l'énergie : les bilans de l'énergie 1970-2000

C'est un secteur en forte croissance, aussi bien pour les passagers que pour les marchandises, qui dépend à plus de 97,5% des produits pétroliers. C'est le résultat des augmentations suivantes de trafics intérieurs de passagers et de fret :

Evolution des trafics intérieurs de passagers et de marchandises 1985-1998

Trafics intérieurs	1985	% 1985	1990	1995	1998	% 1998
Passagers (Milliards de voyageurs*km)	589	100	605	783	840	100
Véhicules particuliers	490	83	586	664	708	84,3
Bus et cars	37	6,3	41,3	41,6	42,7	5,1
Ferroviaire	70,1	11,9	73,9	64,6	74,5	8,9
Aérien	7,4	1,2	11,4	12,7	14,5	1,7
Marchandises (Milliards de tonnes*km)	147,9	100	176,7	190,1	207,3	100
Route	84,5	57,2	118	135	146	70,5
Rail	55,8	37,7	51,5	49,2	55,1	26,6
Voies navigables	7,6	5,1	7,2	5,9	6,2	2,9

Source : Observatoire de l'énergie : tableaux des consommations d'énergie en France, édition 2000.

Ce tableau montre une forte augmentation des trafics depuis 1985 (42% pour les passagers et 40% pour le fret), une augmentation très sensible de la part des transports routiers de marchandises au détriment du ferroviaire, et un doublement du trafic aérien intérieur de passagers. A noter par ailleurs que les deux tiers du trafic automobile s'effectuent en 1998 dans le domaine urbain.

Le tableau suivant montre la très grande diversité des consommations unitaires des différents modes de transports.

Consommation unitaires des différents modes de transport

Consommation passagers (gramme d'équivalent pétrole /passager.km)		Consommation fret (gramme d'équivalent pétrole /tonne.km)	
Véhicules particuliers*	36 à 40	Maxicode route	17
Cars	6 à 9	Camions >3 tonnes	82
TGV	15 à 17	Utilitaires <3 tonnes	379
Trains rapides	19 à 22	SNCF trains entiers	9 à 11
Services régionaux	30 à 36	Transport combiné	12 à 15
RATP	21 à 28	Transport maritime	1 à 5
Aérien	43	Transport fluvial	9 à 13

Source : Observatoire de l'énergie

On remarquera les très mauvaises performances des transports routiers de marchandises (à l'exception des maxicodes), en particulier des utilitaires et des camions de faible charge utile, et les bonnes performances énergétiques de la plupart des modes de transports ferroviaires. Globalement, l'augmentation des trafics et la croissance des parts de marché de la route ne sont pas compensées par le progrès d'efficacité énergétique, pourtant non négligeable, observé sur la plupart des modes de transport (une diminution de l'ordre de 10% de la consommation moyenne des voitures particulières par exemple de 1985 à 1998).

Les perspectives et les marges de manœuvre

Les scénarios de la Commission Energie 2010-2020 du Commissariat au Plan proposent trois évolutions énergétiques du secteur des transports résumées dans le tableau ci-dessous :

Evolution énergétiques des transports dans les scénarios du Plan

Scénario	2000	S1 « Société de marché »	S2 « Etat industriel »	S3 « Environnement »
Mtep	50,4	76,9	69	56,1

Au contraire des autres secteurs d'activité, le secteur des transports est le seul où la consommation augmente dans les trois scénarios. Reste que la marge de manœuvre entre le scénario S1, qui poursuit les tendances actuelles, et le scénario S3 est importante (27%). Le scénario S3 s'appuie sur plusieurs piliers :

- Trafics : une atténuation de la progression du trafic urbain de voyageurs (+37% contre +60% dans S1 en 2030) ;
- Transferts de mode de transport : une augmentation de la part du rail dans le transport interurbain de voyageurs (de 17% en 1998 à 23% en 2030) et une croissance du transport ferroviaire de marchandises pour maintenir sa part de marché à hauteur de 20% (contre 8% dans S1).
- Une accélération de la pénétration du progrès technique d'efficacité énergétique qui se traduit par exemple par une diminution de 30% de la consommation moyenne des véhicules neufs en 2030 (contre 3% dans S1).

Pour mettre en œuvre ce type de scénario, il existe de très nombreux leviers d'action, depuis la fiscalité et les politiques réglementaires, jusqu'à la mise en place des politiques d'urbanisme et d'aménagement adaptées et de nouvelles infrastructures, en passant par la recherche et la mise sur le marché de matériels plus performants et de carburants nouveaux. Mais la mise en œuvre de politiques efficaces se heurte à de nombreux obstacles : sacralisation de l'automobile dans notre culture, répercussions économiques des décisions publiques sur l'économie et l'emploi, impopularité des mesures fiscales et réglementaires, lenteur des temps de réponse aux conséquences positives des réorientations infrastructurelles, etc.

Une étude récente met bien en évidence l'importance des **synergies** à créer entre les différents leviers d'action : fiscalité sur les carburants et /ou à l'achat des véhicules les plus gourmands pour limiter l'explosion des trafics et inciter les constructeurs à réduire la consommation des véhicules mis sur le marché, réglementations, offre de transports publics attrayants et de solutions complémentaires au transport routier de marchandises, aménagements urbains (stationnement, pistes cyclables...).

Elle montre aussi surtout que, malgré les gains importants qu'on peut espérer du progrès technique, il faut engager des politiques publiques très volontaristes, incluant des mesures visant à enrayer la hausse constante des trafics et des actions sur les infrastructures, si l'on ambitionne de parvenir à juguler la croissance continue des consommations d'énergie de ce secteur. En particulier, la lutte contre l'aggravation de l'effet de serre ne sera crédible et efficace que si des politiques de changement drastique des modes de transport sont mises en œuvre.

L'EMPREINTE ECOLOGIQUE

Par Global vision sustainable city

Site internet: www.global-vision.org/city/footprintFR.html

L'EMPREINTE ECOLOGIQUE

Par Global vision sustainable city

Site internet: www.global-vision.org/city/footprintFR.html

L'analyse de l'empreinte écologique est une des fonctions les plus importantes du logiciel Sustainable City (Ville Durable). L'économiste environnemental William E. Rees, Professeur de Planification Communautaire et Régionale à l'université de British Columbia à Vancouver (et membre de notre Comité de Conseil) définit le concept de la manière suivante :

"L'**empreinte écologique** est la surface correspondante de terre productive et d'écosystèmes aquatiques nécessaires à produire les **ressources** utilisées et à assimiler les **déchets** produits par une population définie à un niveau de vie matériel spécifié, **là où cette terre se trouve sur la planète**"

Un autre membre de notre Comité de Conseil, le co-fondateur du Sustainable London Trust Herbert Girardet, a calculé que l'empreinte écologique de Londres - qui compte 12% de la population de la Grande Bretagne et qui couvre 170,000 hectares - est de 21 millions d'hectares. Ceci est environ 125 fois plus grand que la surface de la ville elle même, équivalent à toute les terres productives du Royaume Uni !

Dans son excellent dossier: Re-visiter la Capacité de Charge Ecoystémique: les Indicateurs de Durabilité basés sur les Surfaces (Revisiting Carrying Capacity: Area-based Indicators of Sustainability, dans Population and Environment: a Journal of Interdisciplinary Studies, Volume 17, Number 2, January 1996, Copyright © 1996 Human Sciences Press Inc.), William Rees explique :

"Puisque plusieurs formes de revenu naturel (circulation de ressources et services) sont produits par les écosystèmes terrestres et nappes d'eau associés, il devrait s'avérer possible d'estimer la surface de terre/eau nécessaire pour une population définie à un niveau de technologie spécifié. La somme de ces calculs pour toutes les catégories importantes de consommation nous donnerait une estimation conservatrice basée sur les surfaces de capital naturel nécessaires pour cette population.

Un simple exercice mental nous permet d'illustrer la réalité écologique derrière cette approche. Imaginez ce qui ce qui arriverait à n'importe quel établissement humain ou région urbaine, définit par ses frontières politiques ou par la surface de ses terrains construits, si il était englobé par une hémisphère de verre ou de plastique complètement imperméable à la circulation naturelle. Il est clair que la ville cesserait de fonctionner et que ses habitants périraient dans quelques jours. La population et l'économie contenus dans la capsule auraient été isolés tout à la fois de la circulation des ressources vitales et des endroits où se débarrasser de ses déchets, lui laissant mourir de faim et suffoquer en même temps. C'est-à-dire que les écosystèmes contenus à l'intérieur de notre terrarium humain imaginaire auraient une capacité de charge insuffisante pour servir l'impact écologique imposé par la population qu'elle contient.

Ce modèle mental illustre le simple fait qu'à cause des hautes densités de population, l'énorme accroissement de la consommation d'énergie et de matériel par capital qui devient possible (et nécessaire) par la technologie et par les dépendances universellement croissantes sur le commerce, **les localisations écologiques des établissements humains ne co-incident plus avec leurs localisations géographiques**. Les villes et régions industrielles du XXe siècle dépendent pour leur survie sur un vaste hinterland de paysages écologiquement productifs. Il semble, en termes purement écologiques, que les établissements modernes sont devenus l'équivalent d'auges pour nourrir le bétail !

Les villes s'approprient nécessairement de la production écologique et des fonctions de support de vie de régions distantes autour du monde, par l'entremise du commerce et des cycles naturels biogéochimiques d'énergie et de matériaux. En vérité, nous pouvons considérer les circulations annuelles de revenus naturels qui sont requis par une population définie comme sa **capacité de charge appropriée**. Puisque il faut avoir une source ou évier de terre ou d'écosystème pour chaque circulation matérielle, la surface totale de terre/eau qui est nécessaire afin de soutenir ces circulations de façon permanente est la véritable **empreinte écologique** de la population sur Terre."

L'analyse que Rees a faite de l'empreinte écologique de la ville de Vancouver où il habite au Canada, indique que cette ville s'approprie du revenu productif d'une surface presque 174 fois plus large que sa surface politique afin de soutenir son niveau de consommation actuel. D'autres chercheurs ont trouvé que la consommation totale de bois, papier, fibres et alimentation des habitants de 29 villes dans le bassin de la Mer Baltique approprie une surface 200 fois plus grande que celle des villes elles-mêmes. Rees estime que l'empreinte des Pays Bas

appropriée entre 100.000 km.2. et 140.000 km.2. de terres agricoles, surtout dans le tiers monde, juste pour la production de nourriture. Il continue:

"Ce 'territoire importé' est de cinq à sept fois plus large que la surface des terres productives locales des Pays Bas... Il vaut la peine de se souvenir que les Pays Bas, comme le Japon, sont souvent cités comme un grand succès économique et un exemple à suivre pour le monde en voie de développement. Malgré leur petite taille, leurs ressources naturelles, et des populations relativement larges, les Pays Bas et le Japon bénéficient de niveaux de vie matériels élevés et de comptes et d'équilibres de commerce positifs en termes monétaires. Mais notre analyse des circulations physiques démontre que ces économies soit-disant avancées, et la plupart des autres aussi, maintiennent des énormes déficits écologiques non-calculés avec le reste de la planète... Même si la surface de leur territoires était deux fois plus productive que la moyenne mondiale, beaucoup des pays européens maintiendraient toujours un déficit plus de trois fois plus grand que leur revenu domestique naturel. Ces données soulignent le fait que [la plupart des pays développés] sont, en termes écologiques, surpeuplés - ils ne pourraient pas se maintenir à leur niveau matériel actuel si des circonstances changeantes les obligeaient à survivre sur ce qui leur reste de leur héritage de capital domestique naturel. Ceci ne semble pas être un bon exemple pour le reste du monde à suivre!"

Une étude du **Conseil de la Terre** en 1997 indiqua que les 10 pays les moins durables, en ordre ascendant de leur déficit écologique par capital sont: la Suisse, l'Israël, le Japon, l'Allemagne, le Royaume Uni, les USA, les Pays-Bas, la Belgique, Hong Kong, et Singapour. Les détails sont publiés sur le site du Conseil de la Terre sur **l'Empreinte Écologique des Nations** à www.ecouncil.ac.cr/rio/focus/report/english/footprint. William Rees explique ce concept de la manière suivante :

"Les déficits écologiques sont une mesure des charges anthropiques, et du désordre qui en résulte, imposés sur l'écosphère par les soi-disant pays avancés en tant que le coût non-reconnu de maintenir et d'accroître leurs riches économies de consommation. Cet énorme déséquilibre anthropique invoque ce qu'on pourrait appeler le premier axiome de l'analyse de l'empreinte écologique: Sur une planète limitée, tout les pays ou régions ne peuvent pas être des importateurs nets de capacité de charge écosystémique. Ceci, à son tour, a de sérieuses implications pour les besoins du développement mondial.

L'objectif actuel du développement international est d'élever les pays en voie de développement au niveau matériel des pays riches. Afin de réaliser cet objectif, la Commission Brundtland argumentait pour 'une croissance économique accélérée dans les pays industriels et en voie de développement' et suggérait que 'nous pouvons nous attendre à une croissance de la production industrielle mondiale cinq à dix fois plus grande quand la population se stabilisera au siècle prochain' (WCED, 1987).

Examinons ceci par une analyse de l'empreinte écologique. Si juste la population actuelle du monde de 5.8 milliards de gens [n.d.l.r. janvier 1996] vivait au niveau matériel nord américain d'aujourd'hui (environ 4.5 ha/personne), une approximation raisonnable des terres productives nécessaires serait de 26 milliards d'hectares (assumant les technologies actuelles). Mais il n'y a que 13 milliards d'hectares de terre sur notre planète, dont seulement 8.8 milliards sont des terres agricoles, pâturages ou forêts écologiquement productifs (1.5 ha/personne). En somme, il nous faudrait deux planètes Terre en plus pour accommoder l'impact écologique supplémentaire des gens qui vivent aujourd'hui. Si la population se stabiliserait entre 10 et 11 milliards au siècle prochain, il nous faudrait cinq planètes Terre supplémentaires, tout le reste étant égal - et cela juste afin de maintenir le taux du déclin écologique actuel (Rees et Weinberger, 1994).

Bien que ce résultat peut sembler étonnant, l'évidence empirique suggère que cinq planètes fantômes sont, en fait, une sous-estimation considérable (rappelez-vous que nos calculs des empreintes écologiques sont conservatrices). Les changements à l'échelle mondiale et régionale tels que les changements atmosphériques, la réduction de la couche d'ozone, l'érosion des sols, l'abaissement des nappes phréatiques, la déforestation, l'effondrement des stocks de poissons, la perte de la biodiversité etc., sont en voie d'accélération. Ceci est évidence directe que la consommation totale excède le revenu naturel dans certaines catégories critiques, et que la capacité de charge écosystémique de cette unique Terre est en train d'être constamment érodée. En somme, l'empreinte écologique de la population ou de l'économie mondiale actuelle dépasse déjà la surface totale de terre productive (ou l'espace écologique) disponible sur notre planète.

Cette situation est bien sûr largement attribuable à la consommation par le riche quart de la population du monde qui utilise 75% de ses ressources. 'L'accroissement de cinq à dix fois de la production industrielle' a été convenue comme nécessaire par la Commission sur l'Environnement et le Développement [la Commission Brundtland] afin d'adresser cette iniquité manifeste, tout en accommodant une population beaucoup plus grande. Mais, puisque le monde est déjà écologiquement plein, une croissance durable à ce niveau utilisant nos technologies actuelles nécessiterait entre cinq et dix planètes supplémentaires."

Grâce à sa capacité de créer des cartes GIS (Geographic Information Systems), le logiciel de simulation Sustainable City permettrait à n'importe quelle ville d'analyser son empreinte écologique, de mesurer son impact sur son environnement, et d'identifier les moyens d'accroître sa viabilité écologique.

Pour plus d'informations sur l'empreinte écologique, consultez le site internet du ministère de l'écologie : www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich4.htm

BIBLIOGRAPHIE

Dossier documentaire « TRANSMETTRE ». Les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux. Ministère de l'écologie et du développement durable. Juin 2002.

TRANSMETTRE. Atelier de suivi « outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux » du 19 et 20 juin 2002 à la Communauté de communes des coteaux de la Haute Seille Lons-Le Saunier. Compte-rendus du Ministère de l'écologie et du développement durable et du Secrétariat d'Etat au développement durable.

Déplacements et pollution atmosphérique : des déplacements non motorisés pour un air moins pollué. Actes de la conférence – débat, 18^{ème} salon Pollutec – 29 novembre 2002, en partenariat avec le PREDIT 2002-2006. Association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable).

Marc Abélès, Lionel Charles, Henri-Pierre Jeudy et Bernard Kalaora. L'environnement en perspective : contexte et représentations de l'environnement. Edition : L'Harmattan, Paris. Collection « Nouvelles études anthropologiques », 2001.

François Partant. Que la crise s'aggrave. Edition : Parangon/ L'Aventurine, Paris. 2002

Bernard Charbonneau. Le jardin de Babylone. Edition : L'Encyclopédie des nuisances (réédition), 2002.

Effet de serre et dérèglements climatiques : risques et actions citoyennes – L'effet de serre c'est l'affaire de chacun. Action réseau climat, FNE, Détente, Cler

Thierry Salomon et Stéphane Bedel. La Maison des Négawatts. Edition Terre Vivante, 2000.

Marue-France Belotti et Patricia Ravet. Guide écologique de la famille. Edition Sang de la Terre/Borneman, 1999.

Facteur 4. Deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources. Rapport au Club de Rome, Ernst U. Von Weizäcker, Amory B. Lovins et L. Hunter Lovins. Edition Terre Vivante, 1997.

L'agriculture et la forêt dans le paysage. Manuel. Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales. Novembre 2002.

11 actions concrètes pour la valorisation des paysages bocagers. CAUE de l'Aine et Diren Rhône-Alpes. Octobre 2002

Alain Chauveau et Jean-Jacques Rosé. L'entreprise responsable : responsabilité sociale éthique. Edition : Organisation, Paris. 2003

Innovation sociales : pour un développement durable en Europe. CEDIDELP/CAF. 1999

1^{ères} rencontres parlementaires sur la maîtrise de l'énergie « efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables ». Actes du colloque du 21 juin 2001. Agora Europe, 2001.

Gestion énergétique dans les bâtiments publics. Guide méthodologique pour une administration plus respectueuse de l'environnement. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et l'ADEME. ADEME Editions, Paris. 1999

Obtenir et gérer le label Villes et pays d'art et d'histoire. Maires de France (revue de l'association des Maires de France), n°148 (mars 2003) « La nouvelle bataille du renouvellement urbain ». Extrait pp64-65

Martine Barrere. Terre patrimoine commun. La science au service de l'environnement et le développement. Editions : La Découverte, Paris. 1992

Rapport « Planète environnement » 2000. Fonds mondial pour la nature WWF.

Parlement européen – Direction générale « Etudes » Direction A – STOA – Evaluation des choix scientifiques et techniques. Exposé des options et résumé sur l'empreinte écologique. Mars 2001

Commission des communautés européennes. Livre vert sur la politique intégrée de produits. Bruxelles, 2001.

ADEME et MATE. Verdissement des administrations pour une administration plus respectueuses de l'environnement.

Entreprises et développement durable – Dossier spécial – Direction des achats et développement durable. Une édition du Comité 21 (comité français pour l'environnement et le développement), avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations, le ministère de l'économie et des finances et de l'industrie et le ministère de l'écologie et du développement durable.

Les collectivités, gestionnaires du paysage. In Gazette des communes n°1503, 24 mai 1999.

Chéryl Simon Silver, Ruth Defries, Jacques Grinevald et Agnès Bertrand. Une planète, un avenir. Editions : Sang de la Terre, Paris. Collection Nouveaux horizons, 1992.

Notre avenir à tous (rapport Brundtland). Nations Unies, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, les Editions du Fleuve, Montréal, 1988.

Lester Brown, Chistopher Flavin, Sandra Postel et Michel Beaud. Le défi planétaire : pour une économie mondiale, écologique et durable. Edition : Sang de la Terre, Paris. 1992

Claude Gautier et Jérôme Valluy. Générations futures et intérêts général. Eléments de réflexion à partir du débat sur le « développement durable ». Politix n°42, deuxième trimestre. 1998.